



**ÉTUDE DE FAISABILITÉ
POUR LA CRÉATION
d'un CHANTIER D'INSERTION
aux MURS À PÊCHES**

DOCUMENT FINAL
MAI 2009

PRESENTATION AU
TROISIÈME
COMITÉ de PILOTAGE

LE SENS DE L'HUMUS
Frédéric Géral – Nadia Pisetta
le 27 mai 2009



SOMMAIRE

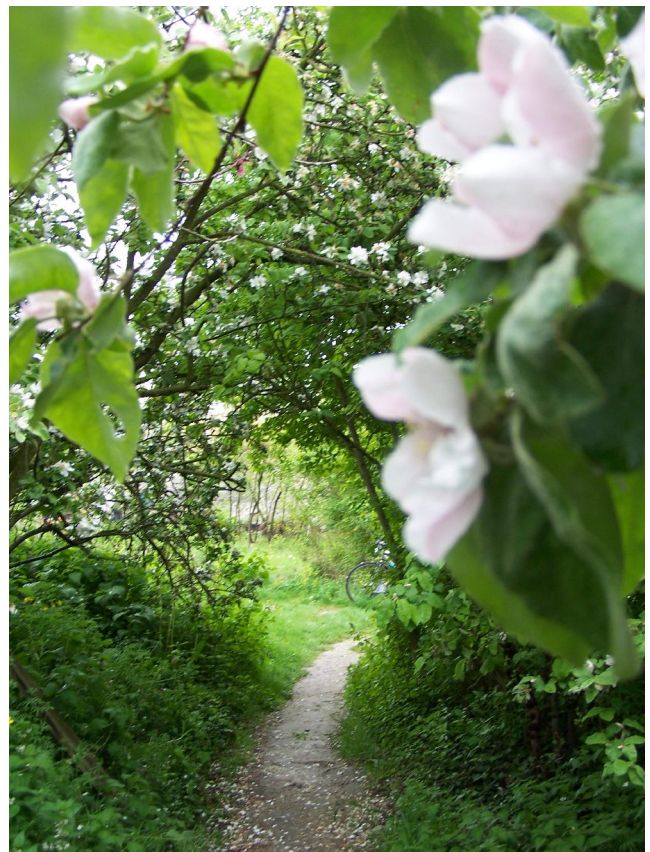
I Introduction / Contexte.....	5
II L'Association	6
III Le Projet de Chantier d'Insertion	9
1 – PRESENTATION – HISTORIQUE DU PROJET – DEFINITION.....	9
A. Pourquoi un Chantier d'Insertion ? Naissance du projet.....	9
B. Qu'est-ce qu'un Chantier d'insertion ? Définition.....	10
Définition légale des ACI (Ateliers et Chantiers d'Insertion).....	11
2 – INSCRIPTION DU PROJET DANS UN CONTEXTE LOCAL ET ASSOCIATIF.....	11
A. Un contexte local particulier, une problématique du chômage qui perdure, des réponses à y apporter.....	11
B. Le contexte associatif dans lequel s'inscrit ce projet de Chantier d'Insertion.....	13
3 – PROJET SOCIAL.....	16
A. Contexte général.....	16
a) Projet social, objectif et contexte de mise en œuvre.....	16
b) Encadrement technique et social du chantier.....	17
c) Public en insertion.....	17
d) Prescripteurs.....	18
e) Organisation de l'association autour de son projet social.....	18
B. Suivi des Salariés en insertion et de leur parcours professionnel au sein de l'ACI (modalités et mise en œuvre).....	20
a) Suivi social et professionnel, outils et modalités.....	20
b) Mise en œuvre des contrats aidés.....	22
C. Gestion du parcours d'insertion (valeurs défendues, projet pédagogique, formation).....	23
a) Quels objectifs d'insertion ?.....	23
(Re)qualification.....	23
Un parcours de remobilisation ou de préprofessionnalisation/qualifiant ?.....	23
Axes centraux d'insertion.....	24
b) Projet pédagogique.....	26
Polyvalence ou spécialisation ? Quel type d'insertion privilégié(er) ?.....	26
La dimension collective du Chantier d'Insertion.....	27
les enjeux du parcours d'insertion.....	28
Les procédures d'évaluation au sein de l'association.....	28
c) La production et la formation en situation de travail.....	29
Parcours d'insertion et production.....	29
Former en situation de production.....	29
Une formation transférable à d'autres situations professionnelles ou personnelles.....	30
d) La formation.....	31
Des formations qualifiantes et professionnalisantes.....	31
Des modules de formation générale et complémentaire.....	32
Principes généraux, réserves et financement des formations.....	32
e) Préparation à la sortie / Issues vers l'emploi ou la formation.....	33
D. Deux tableaux en guise de Conclusion et de Synthèse du Projet Social.....	34
4 – MARCHE ET ENVIRONNEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN FRANCE.....	37
A - Description du secteur d'activité.....	37
a) Lexique.....	37
b) Aptitudes et profils.....	37
c) Un secteur productif en forte demande de main-d'œuvre et de compétences.....	37
d) La production.....	38
e) La transformation.....	40
f) La consommation.....	40
g) La commercialisation.....	41
B. Evolution et tendance du secteur.....	42
a) La production.....	42
b) La consommation et la commercialisation.....	43
c) Les AMAP en Ile-de-France.....	43
C. Conclusion.....	44

5 - ETUDE DE LA CLIENTELE.....	45
A. Réalisation de l'enquête.....	45
a) Objectifs de l'enquête.....	45
b) Type de questions.....	45
c) Conduite de l'enquête.....	45
B. Représentativité de l'échantillon.....	46
C. Analyse globale des données.....	47
a) La fréquence des achats en fruits et légumes.....	47
b) Les lieux d'achats habituels pour s'approvisionner en fruits et légumes.....	47
c) Les critères d'achats.....	48
d) Les modes d'achat selon les différents budgets hebdomadaires.....	49
Le budget moyen du total des interrogées.....	49
Lieux d'achat préférés selon les différents budgets.....	50
Budget moyen familial et nombre de personnes par foyer.....	50
Budgets et achat des fruits et légumes biologiques.....	50
Budgets et intérêt pour une production aux Murs à Pêches.....	51
L'intérêt pour les fruits et légumes issus de l'agriculture biologique.....	51
e) L'intérêt pour l'achat de fruits et légumes cultivés aux Murs à Pêches de Montreuil.....	52
f) Les personnes non intéressées par l'achat d'une production locale à la loupe : quel est leur mode d'achat ?.....	53
g) Existe-t-il un lien notable entre achat de produits bio et intérêt pour une production locale ?.....	54
h) Quelle forme de vente pour quel type de clientèle ?.....	55
i) Le « client livraison ».....	57
j) Le « client panier ».....	57
k) Le client « cueillette ».....	58
l) Le « client détail ».....	60
D. Conclusions.....	60
6 - GESTION DE L'EMPLOI, LEGISLATION ET SECURITE AU TRAVAIL.....	62
A. Gestion du personnel et Législation du travail.....	62
a) Gestion du personnel.....	62
b) Législation du travail.....	62
c) La formation.....	64
B. Santé et sécurité au travail.....	64
a) Les principes généraux de prévention.....	64
b) Conditions de travail.....	65
c) La médecine du travail.....	65
d) La formation à la sécurité.....	66
e) Ambiance et aménagement des lieux de travail.....	67
- Locaux et matériels.....	67
- Ingestion, inhalation ou transmission de produits toxiques.....	68
- Protection et aménagement divers.....	68
f) L'hébergement et les installations sanitaires.....	69
C. Accident du travail et Maladies professionnelles.....	69
D. Prévention des risques.....	70
a) La protection collective.....	70
b) La protection individuelle.....	71
c) Les vérifications et contrôles obligatoires.....	71
7 - VOLET FINANCIER (BUDGET PREVISIONNEL).....	72
IV Conclusion.....	73
V Références Bibliographiques.....	75
VI Annexes.....	80

Nous remercions très sincèrement et chaleureusement toutes les personnes qui nous ont soutenus et aidés dans la réalisation de cette étude, ainsi que toutes celles qui ont bien voulu prendre de leur temps et très gentiment répondre à nos nombreuses et insistantes questions.

"Certes, le travail mobilise le fonctionnement psychique inconscient, certes il a un impact considérable sur l'équilibre de la personne. Mais le travail est aussi appartenance à la communauté, à l'espace public.

Le travail est un agent double, à la fois objet énigmatique du désir inconscient de chacun, à la fois objet d'un projet social plus ou moins explicite, plus ou moins partagé. C'est cette dualité qui doit être protégée pour que les personnes trouvent, dans le secret de leur âme, les chemins, qui ne sauraient être prescrits de l'extérieur, de leur investissement dans les objets sociaux."



Christine Revuz, *La place du travail dans la vie psychique ou comment accompagner les chômeurs*, Congrès Orient'action.

Psychanalyste, Maître de conférence en psychologie du travail au CNAM (Paris)

I Introduction / Contexte



C'est un long parcours qui nous a mené jusqu'à la fin de cette étude. Un parcours qui nous a permis d'étudier la faisabilité d'un projet de chantier d'insertion, en déclinant ces différents éléments : aspects sociaux, insertion professionnelle et formation, questions et contraintes techniques pour le montage d'une telle activité, exploration du domaine d'intervention (maraîchage bio), étude de la clientèle potentielle, aspects juridiques et de sécurité au travail et enfin, premier montage financier de ce que pourrait être ce chantier d'insertion.

Mais ce temps d'étude nous a aussi et surtout permis d'entrer plus avant dans la réalité de ce que pourrait être ce futur projet. Il nous a permis de rencontrer des professionnels rôdés, aussi bien aux questions d'insertion qu'à celles liées à l'activité principale que nous allons exercer, l'agriculture. Enfin, il faut dire également que ce travail a été très formateur, parce qu'il nous a permis, aussi bien dans le cadre de la réalisation de l'étude que lors des diverses rencontres que nous avons pu faire, de mieux appréhender la réalité de ce que pourra être notre future activité.

Ajoutons que ce travail arrive à point nommé puisqu'après plus de trois années d'attente d'un terrain (pour Rêve de Terre, une des associations participantes à notre projet collectif "Montreuil aux pêches"), des décisions sont en passe d'être prises. La commission extra-municipale statuant sur le devenir des Murs à Pêches ayant rédigé ses conclusions, les choix d'aménagement de ce site sont en train d'être faits par la municipalité. De plus, les rencontres que nous avons pu avoir avec les élus en charge de ce dossier ayant été très positives, nous avons bon espoir de voir se concrétiser à court ou à moyen terme, cet accès à la terre, sans lequel notre projet ("Montreuil aux Pêches" – intégrant le chantier d'insertion), ne pourra pas voir le jour.

Une dernière chose, au risque de répéter un peu ce qui a été dit lors du dernier Comité de Pilotage, nous tenons à préciser la manière dont nous avons conçu le travail de cette étude. Ce travail n'étant pas le fruit d'un cabinet d'étude, il n'en a probablement pas la rigueur, mais il n'en a pas non plus la froideur et la distance. Cette opportunité nous étant donnée de réaliser un travail susceptible de nous aider à la mise en place d'un projet, le document que nous avons élaboré à partir de cela, se veut donc être plus qu'une simple étude, mais aussi un premier document de travail à partir duquel on pourra s'appuyer pour constituer notre pratique. Il se veut être aussi une première base pour l'élaboration de notre projet associatif (ou coopératif, puisque nous nous orientons aussi vers ce type de structure), surtout dans sa version : "Chantier d'Insertion", puisque notre projet "Montreuil aux Pêches" intègrera d'autres domaines d'activités.

Par conséquent et bien qu'il s'est agi d'anticiper en premier lieu tous les aspects techniques et financiers de la mise en place d'un Chantier d'Insertion, nous avons souhaité également que cette réflexion permette à la fois aux encadrants du chantier d'insertion mais aussi à tous ceux qui travailleront et participeront au bon fonctionnement de notre structure, de s'approprier le cadre de référence initial de ce Chantier d'Insertion et ainsi d'alimenter leur réflexion à partir de nombreux éléments détaillant la nature de ce que peut être ce type d'activité ainsi que les questions que sa mise en œuvre peut poser.

II L'Association

L'association *Le Sens de l'Humus* a été créée le 9 mai 2006.

D'inspiration agroécologique, elle s'est donné pour objet "*la réalisation de projets ayant pour but la protection de l'environnement, la valorisation du patrimoine et la sensibilisation du public à ces problématiques, par l'agroécologie, l'insertion, l'action socio-éducative, et tout autre moyen y contribuant.*"



Par ailleurs, l'association s'efforce de mettre en œuvre des solutions laissant à tous ses membres la possibilité de participer activement à son fonctionnement, et notamment à la prise de décisions.

Soucieuse de se doter de moyens lui permettant de mener à bien des actions efficaces, tout en restant à taille humaine, l'association a réussi à obtenir un premier financement grâce au Fonds Social Européen (FSE), et a pu ainsi salarier trois personnes en contrats aidés (CAE¹) en 2007, avec pour mission de développer des projets, mais aussi de mettre en place les outils de gestion adaptés à son fonctionnement et à même de contribuer à la pérennité de ses activités.

Dans le cadre de ce financement, l'association a pu ainsi développer les projets suivants :

- La création d'un **jardin éducatif expérimental** dans le secteur des Murs à Pêches, à Montreuil, sur un terrain de 500m² confié par la ville.
- La mise en place d'un **site internet collaboratif** destiné à recueillir et diffuser les connaissances acquises par l'association au travers de ses expérimentations.
- L'étude de la mise en place d'une plate-forme et de protocoles de **valorisation de déchets urbains**.
- L'étude de la mise en place d'un **chantier d'insertion** porté par les activités précédemment citées, en lien avec divers partenaires

Depuis, le projet de mise en place d'un chantier d'insertion est devenu une **Etude de Faisabilité**, financé par la Région avec l'ARSIE², l'Etat, le Département et la Ville au travers du dispositif CUCS³. Cela a permis de financer deux postes en CDD (6 mois et 4 mois et demi) qui ont pu réaliser le présent document, preuve de l'avancée de notre réflexion sur cette question.

Parallèlement, nous avons poursuivi et amplifié nos projets initiaux :

- La gestion et l'entretien du **jardin** se poursuit et nous sommes encore plus nombreux à y participer. Notre jardin potager se porte très bien et dès que nous le pouvons, nous réalisons des visites, des ateliers et des présentations pédagogiques liées à nos différentes activités et à notre approche culturelle particulière

¹ Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi

² Aide Régionale aux Structures d'Insertion par l'Economique

³ Contrat Urbain de Cohésion Social

(permaculture, bio-intensive, brf⁴...). Exemple : Mai 2009, visite d'un groupe d'étudiant(e)s Professeur(e)s des Ecoles (18 personnes + l'enseignante) en deuxième année d'IUFM⁵.

- Notre **plate-forme de compostage** sur le site des Murs à Pêches continue de bien fonctionner. Nous poursuivons les ateliers de formation au compostage sur le site et de lombricompostage avec l'association les "Amis de la Terre"
- Ce projet de **valorisation des déchets urbains** (déchets végétaux et fraction fermentescible des déchets ménagers) s'est vu complété par un projet de compostage collectif en partenariat avec les Amis de la Terre et la Ville de Montreuil. Il devrait permettre à ce qu'un premier site de compostage collectif en milieu urbain voit le jour à Montreuil, à l'automne, square République.
- Nous avons également été sollicités par une coordinatrice DSU⁶ (Emmanuelle Roggeri) et par l'Association des Femmes Maliennes de Montreuil afin de fournir une aide à la mise en place d'un **jardin partagé** (toit de l'entreprise Décathlon, dalle Hannah Arendt) et pour la formation pratique et théorique des participants (association des femmes maliennes et habitants du bas-Montreuil). Nous avons démarré avec le groupe début février 2009 et comptons poursuivre cette action jusqu'au printemps prochain.
- Des actions ont été menées avec le **Collectif Vie de Quartier du Bel-Air**, dans le cadre du partenariat avec l'association Rêve de Terre et de son projet "Bien manger : un droit à une alimentation saine pour tous", autour de l'alimentation et à destination des enfants et des habitants de ce quartier proche des Murs à Pêches, classé en ZUS (Zone Urbaine Sensible).
- Adhérents à **Kokopelli** et membres du collectif "**Semons la biodiversité**", la question de la préservation de la biodiversité sauvage et surtout potagère (sauvegarde des **semences et variétés anciennes**) est devenue une préoccupation importante pour notre association. Nous avons mené et continuons à mener des actions dans ce cadre : semis de variétés anciennes de blé en octobre dernier sur notre parcelle, et dans le courant du mois de mai, des semis et plantations de variétés anciennes de plantes potagères sur notre parcelle (dans le cadre du FRAP⁷) et dans le square Patriarche attenant à la Mairie de Montreuil (dans le cadre de la Semaine de la Biodiversité à Montreuil). Nous avons également mené durant cet événement une promenade festive dans la ville, une "Guérilla Potagère" où nous avons semé et planté des plantes rustiques, sauvages et potagères dans des endroits maltraités par le béton de la ville (pieds des arbres, terre laissée en friche, jardinières abandonnées, etc.).
Sur cette question, nous avons également participé activement à la rédaction d'un paragraphe dans *la Charte des "bonnes pratiques" des Jardins Partagés à Montreuil* qui doit être signée en septembre prochain. Cette partie concerne la préservation et la diffusion d'anciennes variétés de plantes potagères (son but étant d'alerter les jardiniers amateurs sur cette question) ainsi qu'une mise en garde concernant l'usage de semences industrielles trafiquées.

⁴ Bois Raméal Fragmenté

⁵ Institut de Formation des Maîtres

⁶ Développement Social Urbain

⁷ Festival des Résistances et des Alternatives à Paris

- Nous poursuivons également, et ce, en partenariat avec d'autres associations (Rêve de Terre et le Société Régionale d'Horticulture de Montreuil), la réflexion et la réalisation de documents relatifs à notre **projet collectif d'agriculture urbaine** "Montreuil aux Pêches" (au sein duquel devrait s'intégrer le chantier d'insertion – voir ci-dessous) afin qu'il puisse être validé par les instances décisionnaires de la ville et que des terres nous soient attribuées, nous permettant ainsi de démarrer notre activité.
- Et enfin, des **projets en Corse** qui se poursuivent, de promotion, d'étude et de chantiers en matière écologique, agroécologique, de valorisation du patrimoine et de l'environnement

Plus généralement, on peut dire que depuis le démarrage de cette étude, l'association a subi beaucoup de changements, l'éloignement vers la Corse de son principal fondateur et coordonateur, et l'arrivée de nouveaux adhérents en ont modifié sa physionomie générale. Malgré cela, le fond demeure et même si les activités se sont multipliées et le travail avec, nous gardons le cap et nous nous efforçons même de le renforcer en direction d'activités promouvant l'agro-écologie sous toutes ses formes, notamment en lien avec une dimension sociale. Nous incitons au respect et au développement de jardins collectifs, partagés et d'espaces naturels partout en ville et nous souhaitons continuer à promouvoir et à réaliser ce genre de projets au travers de multiples actions et formes d'actions tant éducatives, festives que militantes.

III Le Projet de Chantier d'Insertion

1 – Présentation – Historique du projet - Définition

A. Pourquoi un Chantier d'Insertion ? Naissance du projet.

L'idée du chantier d'insertion est née en 2006 dans le cadre du projet financé par le FSE (voir ci-dessus) qui était principalement centré autour de la création d'un jardin potager éducatif et expérimental. Le souhait initial était de mettre en place un lieu d'insertion dans ce cadre particulier pour des personnes privées d'emploi.

Pour ce faire, l'association Le Sens de l'Humus, à l'initiative de ce jardin potager souhaitait intégrer effectivement à ce jardin ainsi qu'à la plate-forme de compostage, le chantier d'insertion.

Chemin faisant, les partenariats associatifs se sont développés aux Murs à Pêches avec notamment le projet de l'association "Rêve de Terre" qui était de créer un lieu de maraîchage (genre Amap⁸) avec production et distribution de paniers de légumes sur Montreuil. Le lien avec le projet de Chantier d'Insertion du Sens de l'Humus a très vite été fait, lui permettant ainsi de devenir un réel projet collectif.

Parallèlement à cela, la participation à ce projet de chantier d'insertion, d'un ancien professionnel de la formation d'adultes (dans l'insertion) a permis de déterminer assez rapidement qu'un tel projet ne pouvait être viable et avoir une réalité, uniquement dans le cadre d'une activité de production relativement importante (dépassant le simple petit jardin potager) et en s'adressant également à un public spécifique de demandeurs d'emplois.



Il ne s'agissait donc plus de créer un appendice d'une petite association en développement, mais bien de réaliser un vrai projet d'entreprise, ou tout au moins, une activité associative d'ampleur nécessitant la mise en place d'une gestion administrative complexe et la nécessité d'assumer pleinement un rôle d'employeur.

Pour ce faire et pour en dessiner les prémisses, nous avons donc déposé un dossier d'aide financière fin 2007 (ARSIE) afin de réaliser une étude préalable à sa mise en place (objet du présent document).

La subvention ayant été accordée, le projet de chantier d'insertion est donc entré dans sa phase d'étude approfondie à la fin de l'été 2008 pour se terminer fin mai 2009. Prévues initialement pour 6 mois, elle aura finalement duré plusieurs mois de plus. Et bien que bénévoles, nous avons en effet été contraints de rajouter du temps pour terminer la réalisation de cette étude. Il faut dire que ce travail a été particulièrement complexe dans la mesure où il a nécessité de

⁸ Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

notre part l'usage d'un ensemble de connaissances que nous n'avions pas forcément au départ. Rentrer dans les arcanes d'un budget de paysan maraîcher ou d'un arboriculteur n'est pas chose aisée surtout quand on n'est pas vraiment du métier et quand en plus on se doit d'y rajouter la complexité d'un Chantier d'Insertion. De plus, durant cette étude, nous étions également en charge du suivi et de la gestion de nos associations respectives, ce qui ne nous a pas vraiment simplifié la tâche pour la réalisation de ce travail.

Nous espérons toutefois que le temps supplémentaire que nous avons pris pour le terminer, permettra d'attester du soin, de la rigueur et de l'intérêt dont nous avons fait preuve dans la finalisation des différentes parties de cette étude.

Aujourd'hui, l'étude est terminée mais le travail sur notre projet collectif (Montreuil aux Pêches) ne fait que commencer. Précisons également que même si c'est en bonne voie, nous n'avons encore aucune garantie concernant l'acquisition de la terre. Celle-ci déterminera si oui ou non, notre projet pourra être concrètement envisagé (comme cela a été dit précédemment, nous devrions y voir plus clair à ce sujet dans le courant du mois de juin).

C'est pourquoi, au cours de cette étude nous nous sommes efforcés de remplir les blancs, de clarifier le flou, de rassembler, du mieux que nous le pouvons les éléments nécessaires à l'évaluation de sa possible mise en œuvre et de sa viabilité (ressources financières, humaines et administratives). Mais il n'en demeure pas moins que de nombreux points resteront à préciser tant que nous ne saurons pas à quoi nous en tenir sur la nature du lieu que nous pourrions utiliser.

Enfin, pour revenir sur l'idée du chantier d'insertion tel que nous le concevons. Il nous paraît important de dire que nous le voyons avant tout comme un lieu de ressourcement pour les personnes en difficulté que nous recevrons. Le travail en est le moyen. A terme, effectivement, comme nous l'avons plus longuement précisé dans un chapitre ci-dessous (*Projet social, objectif et contexte de mise en œuvre*), l'idée est de permettre à des personnes de (re)trouver un équilibre qui leur permette d'envisager la possibilité de remettre un pied dans le monde du travail. Mais considérant la réalité actuelle de cette dimension sociale (ce sont des dizaines de milliers de personnes, qualifiées, compétentes et aptes au travail, qui chaque mois vont grossir actuellement les rangs des chômeurs), peut-on penser raisonnablement que des personnes qui cumulent les difficultés en matière d'employabilité ont beaucoup de chances de trouver un emploi, même après deux ans de chantier d'insertion ? La priorité nous semble être d'abord d'aider ces personnes à se reconstruire, à (re)trouver une image plus satisfaisante d'elles-mêmes, à (re)nouer des relations avec les autres qui soient plus épanouissantes et à penser l'avenir avec plus de sérénité. Et pourquoi pas envisager, dans le flot de cette dynamique ainsi créée, la possibilité de (re)trouver un travail... mais ne faisons pas semblant... en laissant croire que cela serait facile.

B. Qu'est-ce qu'un Chantier d'insertion ? Définition.

"Un Chantier d'Insertion est un **outil d'insertion par l'économique** qui propose à des personnes en difficulté d'insertion, une mise au travail dans le cadre d'un emploi à durée déterminée en emploi aidé.

C'est un dispositif qui associe, dans une même démarche, une mise en situation de travail, une action pédagogique et de formation et un accompagnement individualisé.

Il a pour objectif l'insertion **sociale et professionnelle de personnes très éloignées de**

l'emploi, à travers leur mise au travail sur des activités d'utilité sociale."⁹

Définition légale des ACI (Ateliers et Chantiers d'Insertion)

Outil reconnu dans le champ de l'Insertion par l'Activité Economique par la loi de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998.

Il s'agit "des dispositifs portés par un centre communal ou intercommunal d'action sociale ou un organisme de droit privé à but non lucratif ayant pour objet l'embauche de personnes mentionnées au I de l'article L.322-4-16 afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle, en développant des activités ayant principalement un caractère d'utilité sociale."¹⁰

La structure porteuse est employeur des salariés en insertion. Elle est soumise aux obligations légales qui s'imposent à tout employeur.

Les **missions** qui doivent être assurées par le Chantier d'Insertion sont de 5 ordres :

1. Employeur ;
2. Production ;
3. Accompagnement ;
4. Formation ;
5. Développement local et partenarial

Il doit organiser le suivi, l'accompagnement, l'encadrement technique et la formation des salariés en insertion, et ce, par des professionnels(les) qualifiés(es).

La loi de programmation pour la cohésion sociale (2005) décrète que : "Les Ateliers et Chantiers d'Insertion assurent l'accueil, l'embauche et la mise au travail sur des actions collectives de personnes mentionnées au I de l'article L.322-4-16 et organisent le suivi, l'accompagnement, l'encadrement technique et la formation de leurs salariés en vue de faciliter leur insertion sociale et de rechercher les conditions d'une insertion professionnelle durable."

2 – Inscription du projet dans un contexte local et associatif

A. Un contexte local particulier, une problématique du chômage qui perdure, des réponses à y apporter

Malgré une politique pour l'emploi et l'insertion dynamique, un très grand nombre d'entreprises et de commerces présents dans la ville potentiellement offreurs d'emplois, la question du chômage et de l'exclusion demeure très importante.

"En 1999, 1 actif sur 5 était au chômage à Montreuil alors qu'il y en avait presque moitié moins dans l'ensemble de la France"¹¹.

"Montreuil c'est [...] un nombre de bénéficiaires de minima sociaux en progression constante : 4 527 allocataires du RMI en juin 2006 contre 3 585 en décembre 2002 (augmentation de 26%). Si la catégorie 1 des demandeurs d'emploi en fin de mois est en baisse, 5 826 en juin 2006 contre 6 405 en juin 2005, les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans à Montreuil sont 1 024 et l'on sait à quel point les entreprises sont réticentes à embaucher les seniors. Les demandeurs d'emploi étrangers représentent 33% des demandeurs d'emploi

⁹ FNARS IdF, *Guide Méthodologique A.C.I.*, 2008

¹⁰ Voir article L.322-4-16-8 du Code du Travail

¹¹ Service Conseil, contrôle de gestion et évaluation des politiques publiques, Hanh Trinh Duperrin

alors que la population étrangère à Montreuil est de 18,7 % (au recensement général de la population de 1999). [...]

Le fort développement économique ne profite pas à une partie des habitants et il y a un manque de connexion entre les demandeurs d'emploi et les entreprises."¹²

LES DIFFERENTS QUARTIERS DE MONTREUIL SELON LEUR DECOUPAGE ADMINISTRATIF



: Zone au sein de laquelle, l'association envisage de mettre en place ses activités de Chantier d'Insertion.

Située dans le secteur des Murs à Pêches, notre association¹³ est un peu au cœur de cette problématique.

L'endroit où nous nous trouvons est à la fois un quartier plutôt favorisé¹⁴, et est également localisé en bordure d'une ZUS (Bel Air - Grands Pêches) qui conserve une situation de l'emploi particulièrement dégradée. En effet, lors du dernier recensement le taux de chômage y était de 25,2% alors que dans l'ensemble de la ville, il n'était que de 18,9%¹⁵. On note également une population d'employés 37% et d'ouvriers 39,7% particulièrement importante alors qu'elle n'est respectivement dans l'ensemble de la ville que de 31,9% pour les employés et 25,5% pour les ouvriers, ce qui dénote très certainement une population plus faiblement qualifiée sur ce secteur.

Et au rapporteur du dossier ZUS 2006 de conclure : "La question du chômage, très prégnante à Montreuil l'est davantage encore dans les ZUS de la ville, en particulier à Bel Air - Grands Pêches et [...]."¹⁶

C'est dans ce cadre que nous souhaitons créer ce Chantier d'Insertion, à la fois pour répondre aux besoins d'un quartier en difficulté mais aussi pour faire vivre et ouvrir ce lieu des Murs à pêches, témoin de l'histoire de la ville, à une population qui vit à côté mais qui semble pourtant en être un peu dépossédée. Grâce à un partenariat actif avec des associations présentes sur le site mais surtout avec la "Régie de quartier", bien implantée sur le secteur et très dynamique en matière d'insertion, nous souhaitons participer à l'amélioration de la situation de l'emploi dans ce quartier mais également, contribuer à des dynamiques sociales positives, telles que celles qui sont en cours dans ce secteur comme le Projet de Rénovation Urbaine et Sociale, initié depuis 2006.

¹² CUCS Montreuil, p.19

¹³ Le Sens de l'Humus, ainsi que les autres associations de notre projet collectif, "Rêve de Terre" et la "SRHM"

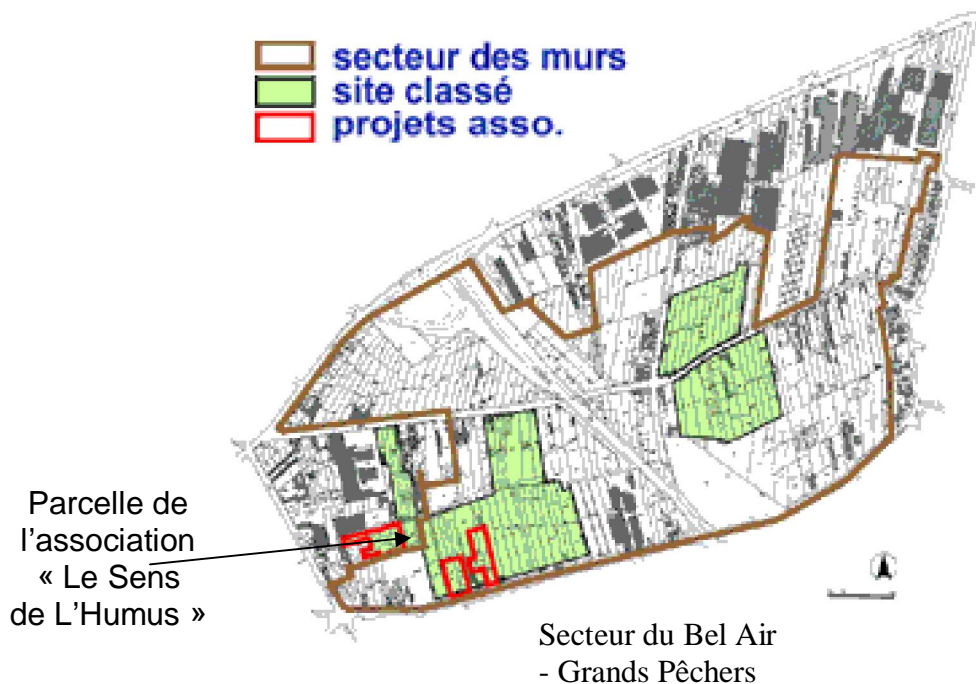
¹⁴ "Les ménages les plus aisés se trouvent [...] aux abords des Murs à pêches..., alors que les ménages pauvres se trouvent surtout [...] dans les ZUS Bel Air – Grand Pêcheurs...", Service Conseil, contrôle de gestion et évaluation des politiques publiques, Hanh Trinh Duperrin

¹⁵ RGP 1999 et Observatoire national des ZUS

¹⁶ RAPPORT ZUS 2006, Ville de Montreuil, Service Développement Social Urbain, octobre 2007.

Nous nous efforcerons donc, en relation avec les services concernés et dans la mesure du possible, de recruter les salarié(e)s en insertion parmi la population de chômeur(s) présente dans ce quartier.

QUARTIER des MURS A PÊCHES



B. Le contexte associatif dans lequel s'inscrit ce projet de Chantier d'Insertion

L'activité de maraîchage (à visée de production, entre autre, de paniers de légumes, façon Amap¹⁷) ainsi que la création d'un chantier d'insertion, étant à l'origine des projets associatifs indépendants comme nous l'avons vu plus haut, ils se sont très rapidement inscrits dans le cadre d'un projet collectif.

Trois associations loi de 1901 s'associent pour porter ce projet agricole aux Murs à Pêches, créant ainsi une association d'associations (et peut-être à terme une coopérative) : **"Montreuil aux Pêches"**.

Outre **Le Sens de l'Humus**, deux autres associations font partie de ce projet dont voici une rapide présentation :

- La Société Régionale d'Horticulture de Montreuil

Créée en 1878 et reconnue d'utilité publique en 1936, la S.R.H.M. est l'association historique des cultivateurs des murs à Pêches de Montreuil. Véritable organisme de promotion locale, nationale et internationale, elle va jouer un rôle capital dans la renommée des fruits de Montreuil.

En 1921, la SRHM crée le jardin-école et y dispense des cours de jardinage. Il devient un lieu d'échanges entre amateurs et professionnels, qui présidera à la création du lycée polyvalent d'horticulture et du paysage de Montreuil dans les années 1960. Au sein du jardin-école, un

¹⁷ Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

musée, constitué par les membres de l'association dès son origine, retrace le passé horticole des murs à pêches.

Fidèle à ses origines, le but de l'association est toujours de promouvoir et développer la pratique horticole et arboricole en Île-de-France et les savoir-faire hérités des cultivateurs montreuillois : le palissage et la culture des pêchers, le marquage des fruits, la restauration des murs à pêches, la création variétale. Elle œuvre à constituer, au travers de ses manifestations et ateliers de jardinage, un nouvel imaginaire autour du jardin fruitier et potager.

Rêve de Terre

Cette association est fondée le 22 octobre 2005 à Montreuil.

Elle a pour objet principal de maintenir, promouvoir et développer une agriculture de proximité, humaine et écologiquement saine, socialement équitable et économiquement viable.

Le projet initial de Rêve de Terre est de créer une AMAP sur les friches agricoles de Montreuil, dans le site des Murs à Pêches. En raison de l'ampleur des obstacles rencontrés, et en particulier devant les difficultés pour se voir attribuer un terrain à cultiver, ce projet original n'a pas pu se concrétiser rapidement.

C'est pourquoi, en attendant une production maraîchère sur les murs à pêches et pour enfin vivre la réalité d'une production maraîchère aux Murs à Pêches, l'association décide de réaliser une AMAP traditionnelle en partenariat avec un agriculteur de Seine-et-Marne, Jean-Louis Colas.

En septembre 2006, Rêve de Terre obtient une subvention du Fonds social européen, pour une durée de fonctionnement de trois ans. Elle peut ainsi revenir à son objet premier, et embauche deux salariées à mi-temps, qui auront pour objectif l'installation d'un centre de production et d'animation agricole sur les Murs à Pêches. L'objectif n'a pas été atteint mais la réflexion a fait son chemin et le projet a avancé.

Ce projet collectif regrouperait différentes activités en plus des projets initiaux de maraîchage et de Chantier d'Insertion :

- Production maraîchère (Amap ou équivalent, Couveuse agricole et dépollution des sols)
- Création d'un verger expérimental
- Chantier d'insertion
- Plateforme de valorisation des déchets urbains
- Création d'une maison des terroirs d'Île-de-France (vitrine de la production agricole régionale)

Pour ce qui est du mode d'organisation que nous envisageons :

- Cette superstructure (association d'associations) a le mérite de permettre au projet de bénéficier de tous les labels et certifications des associations qui la composent.
- Elle n'empiète pas sur les activités de ses membres, qui gardent un grand degré d'autonomie.
- Elle peut néanmoins solliciter des subventions ou embaucher des salariés de manière autonome.
- Elle est ouverte à d'autres associations intéressées, qui peuvent à leur tour devenir membres, si leur action apporte une complémentarité au projet.
- Enfin, à terme, nous envisageons de créer une association des amis de Montreuil aux Pêches, s'il s'avère que des personnes veulent adhérer directement à cette association d'associations, sans adhérer au préalable à une association membre.

Pour l'instant, la localisation du terrain souhaité (3 hectares minimum) est indéterminée, nous pouvons seulement dire qu'il se situerait dans le secteur des Murs à Pêches et

vraisemblablement et au moins en partie, dans un endroit où il y a des friches et des terrains toujours inexploités et inutilisés.

* Lors de la création de notre association d'associations, nous passerons par un **Centre de Formalités** afin de pouvoir mettre en place toutes les démarches nécessaires à la mise en place de notre activité (information de l'INSEE, des impôts et des organismes sociaux)

* Nous demanderons également une **Autorisation d'Exploiter** à la DRIAAF (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de

Le Chantier d'Insertion est destiné à appuyer et à s'appuyer sur ce projet collectif, comme nous l'avons déjà dit, il dépend donc aussi fortement de sa mise en œuvre et de son degré d'avancement.

Il faut d'ailleurs rappeler à ce sujet que ne connaissant pas précisément la nature et la configuration de l'endroit qui nous sera alloué, il nous a été impossible de déterminer précisément un certain nombre de paramètres dans la réalisation de cette étude, notamment d'ordre financier.

3 – Projet social

A. Contexte général

En définissant le projet social, c'est une dimension importante de l'activité de la structure associative que nous définissons. Nous abordons les valeurs fondatrices et les moyens d'actions que l'association souhaite mettre en œuvre afin de mener à bien ses projets d'insertion. Soulignons également le caractère évolutif du projet social, celui-ci ne peut en effet se concevoir que dans une perspective d'adaptation et de veille face aux différents changements



économiques et sociaux qui peuvent survenir. Il est essentiel de ne pas oublier cet aspect du projet social afin de préserver la dynamique associative et de maintenir un bon niveau de professionnalisation des acteurs.

Précisons également, parce qu'il s'agit d'une certaine manière, du fil rouge de notre démarche, que nous tenons à insister particulièrement sur l'aspect **recherche d'autonomie** des personnes que nous accueillerons (dans nos parcours d'insertion) et veillerons très attentivement à ce qu'elles puissent **avoir toute leur place au sein du collectif** de travail et participer autant qu'elles le pourront et le voudront à ce projet partagé.

a) **Projet social, objectif et contexte de mise en œuvre**

L'objectif de ce Chantier d'Insertion est de permettre à des personnes en difficulté sociale et/ou professionnelle de (re)trouver un équilibre personnel grâce à des activités et à un environnement propices. Par l'intermédiaire de la reprise d'un travail et grâce au lien social qui lui est inhérent, nous nous efforcerons d'atteindre pour les personnes en insertion, et ce, en fonction de leurs problématiques initiales, un certain nombre d'objectifs de resocialisation et de reconstruction personnelle.

Pour les plus en difficulté d'entre eux, nous privilégierons le lien social, la socialisation ainsi qu'un travail de stabilisation dans l'emploi.

Pour ceux que nous jugerons moins fragiles dans les situations d'emploi, nous axerons le projet social et d'insertion sur la qualification et la formation.

En ce qui concerne les moyens, nous mettrons en place un accueil adapté à la personne et un accompagnement resserré avec un suivi constant tout au long de sa présence dans notre structure. Nous essaierons ainsi de proposer des parcours d'insertion cohérents dans lesquels s'articulent les différents temps du changement, un parcours progressif tenant compte des processus d'apprentissage de chacun et des objectifs individuels fixés, et un parcours inscrit dans une temporalité bien délimitée afin que la personne ne s'installe pas dans cette phase d'insertion et puisse construire ailleurs (dans un cadre professionnel "normal") la suite de son parcours personnel.

Enfin, de manière à asseoir cette dimension de "requalification sociale et professionnelle" souhaitée, et de rôle de "passerelle" vers l'emploi, nous organiserons des parcours de formation et de qualification pour les personnes en lien avec un certain nombre de partenaires (voir ci-dessous le chapitre sur la formation) et les professionnels présents dans la structure. Plus généralement, mais toujours dans cette même dynamique de reconstruction sociale, nous favoriserons et encouragerons les temps de sociabilité en multipliant les rencontres au travers d'activités et d'animations diverses. Et nous nous efforcerons de faire de ce lieu, un bel endroit convivial, contribuant au ressourcement des personnes.

b) Encadrement technique et social du chantier

- 1 maraîcher exploitant en permanence et encadrant technique référent du chantier d'insertion
- 1 chargé(e) d'insertion qui s'occupera de suivre les personnes au niveau social et d'aider à ce qu'elles aient des issues positives vers l'emploi ou la formation
- 1 chargé de développement et d'animation

Précisons que compte tenu du nombre de salariés en insertion plutôt limité que nous aurons au démarrage de notre activité, ces emplois d'encadrants ne feront pas l'objet d'un plein temps, hormis pour le maraîcher qui devra se charger de la production de l'Amap et d'autres dimensions de notre projet collectif (couveuse, dépollution des sols..., voir en Annexe – projet "Montreuil aux pêches"), il devrait d'ailleurs être aidé sur la production maraîchère et sur le Chantier d'Insertion par la(les) personne(s) suivie(s) en couveuse.

Rajoutons qu'en fonction du développement de nos projets, ces postes devraient, à terme et pour chacun d'entre eux, occuper un plein temps. D'autres encadrants techniques devraient également être recrutés sur les autres dimensions productives de notre projet (vente, transformation des produits agricoles, compost...)

c) Public en insertion

Nous prévoyons de démarrer l'activité d'insertion d'abord sur un parcours plutôt qualifiant, puis progressivement nous nous inscrirons aussi dans une perspective de mobilisation (avec un public plus en difficulté). Nous embaucherons 2 ou 3 personnes la première année et jusqu'à 10 à 12 personnes sur trois ans. Des salariés en insertion qui participeront principalement à la remise en culture (maraîchage, arboriculture, production florale...) et à la dépollution, mais peut-être aussi ponctuellement aux autres activités du site...

Nous visons un public plutôt hétérogène : jeunes en difficulté, chômeurs longue durée et bénéficiaires du Rmi. Et si dans un premier temps, nous ne souhaitons pas avoir un public trop en difficulté afin de ne pas rajouter de la complexité à une création d'activité déjà très ambitieuse, à terme, nous envisageons de prendre en charge des parcours de mobilisation et de développer, dans cette perspective, un suivi social adapté et polyvalent afin de répondre au mieux à des situations individuelles plus problématiques (logement, santé, justice, problèmes économiques, rupture de lien social et familial...). Des parcours qui se feraient, bien évidemment, en partenariat avec les structures sociales compétentes.

Enfin, pour ceux qui le souhaiteraient, et nous l'encouragerons vivement, nous veillerons à permettre la participation de ces salariés à la vie de l'association et au projet associatif. Il nous faudra, pour ce faire, adapter nos modes d'organisation en mettant notamment en place des temps et des lieux qui permettent et facilitent une libre circulation de la parole (voir ci-dessous).

d) Prescripteurs

Considérant que nous souhaitons travailler avec un public de jeunes en difficulté, de chômeurs longue durée et de bénéficiaires du Rmi, nous nous adresserons donc principalement, pour recruter les salariés en insertion, à des structures comme :

- le Pôle Emploi
- le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)
- la Mission Locale
- le PLIE (Plan local pour l'Insertion et l'Emploi)

e) Organisation de l'association autour de son projet social

L'aspect insertion ne sera pas l'unique projet de l'association ou du groupement d'associations qui devrait porter ce chantier, mais ça en sera très probablement une des dimensions majeures. Autour d'un projet économique qui devrait permettre un minimum d'autofinancement pour nos différentes activités, le volet insertion, au travers notamment, de ses aspects sociaux et formatifs, constituera un axe important de notre travail.

Nous organiserons des réunions régulières avec l'ensemble des acteurs de la structure parce que nous considérons que la question de l'insertion concerne, à des degrés divers, tous les membres de notre organisation.

Ainsi, nous prévoyons de mettre en place deux types de réunions :

Ø *Des réunions de fonctionnement* qui auront pour but d'évoquer les actions d'accompagnement dans leur globalité et d'en apprécier l'avancée et les résultats. L'ensemble des membres de la structure y sera convié afin d'être informé de l'activité d'insertion et d'accompagnement au sein de la structure et de participer le cas échéant à une réflexion commune sur l'amélioration des prestations et la recherche éventuelle (au sein du réseau des participants) de solutions diverses et originales aux différents problèmes qui pourraient se poser sur le chantier et de soutiens multiples pour l'accompagnement social et professionnel (ex : trouver un parrainage). La périodicité de cette réunion sera mensuelle ou bimestrielle.

Ø *Des réunions de suivi* au sein desquelles on fera état de la situation des personnes accueillies sur le chantier d'insertion en prenant soin de veiller en amont au respect du principe de confidentialité. Le groupe sera plus restreint que lors de la réunion de fonctionnement car les informations qui circuleront pourront être plus sensibles. Les référents directs et les personnes concernées y seront conviés afin d'y échanger des informations sur la situation des participants (salariés en insertion) et de prendre collectivement des décisions qui pourraient s'avérer importantes pour la suite de leur parcours et de leur accompagnement social. La périodicité de cette réunion, essentielle pour le suivi, sera renforcée et devrait correspondre en moyenne à une par quinzaine (plus ou moins en fonction des urgences et des nécessités)

Il nous semble à présent nécessaire d'énoncer les responsabilités des différents acteurs du projet social :

Le(la) chargé(e) d'insertion aura toute latitude pour mener à bien sa mission d'accompagnement social et d'insertion professionnelle (partenaires, réseau social et entreprises). Nous veillerons toutefois à ce que les décisions importantes ainsi que la phase d'accueil et de sortie se fassent en concertation avec l'ensemble des personnes qui

participeront aux réunions de suivi (encadrement technique, coordination de l'insertion, etc.). Sans remettre en cause la légitimité du rôle du (de la) chargé(e) d'insertion, il nous semble cependant indispensable que des décisions qui risquent d'engager l'avenir de la personne en insertion se fassent, autant que faire se pourra, avec un minimum de regard et de recul collectif.

L'encadrant(e) technique (bien qu'axé(e) sur la dimension production et ses impératifs économiques et organisationnels), devra aussi pouvoir jouer pleinement son rôle de relais dans l'accompagnement social et professionnel. Observateur et pédagogue, il aura un rôle complémentaire à celui de l'accompagnateur social et professionnel, dans la mesure où il pourra évaluer au quotidien la situation des personnes accueillies au sein de leur parcours d'insertion. Pédagogue, parce qu'il devra également veiller à adapter l'activité et les tâches aux différentes personnes qui intégreront le chantier. Ainsi, il faudra qu'il soit formé au tutorat et à l'approche des publics en difficulté.

On peut également préciser que celui-ci pourra être accompagné de stagiaires (apprentis maraîchers ou encadrants) et de "couvés" (voir projet "Montreuil aux Pêches" en annexe) qui pourront l'aider dans ses différentes missions.

Le chargé de développement et d'animation ne sera pas directement partie prenante à l'intérieur du projet social, puisqu'il sera plus spécifiquement chargé de veiller à la pérennité économique du Chantier d'Insertion et à la circulation de l'information entre les différents acteurs du Chantier et secteurs de l'association. Il participera néanmoins aux différentes réunions de suivi et de coordination et devra régulièrement, en lien avec l'entité de régulation de l'association (structure de coordination de l'insertion – voir ci-dessous) s'enquérir du bon déroulement des parcours d'insertion et proposer éventuellement des procédures de réajustement en cas de problèmes.

Il assurera également le lien avec les partenaires extérieurs sans toutefois que son rôle d'interface ne soit trop prégnant et n'efface celui des autres encadrants (technique et social) du Chantier. Nous considérons en effet que connaissant au plus près le fonctionnement du Chantier d'Insertion, il est indispensable que les professionnels de terrain puissent aussi échanger avec les partenaires extérieurs afin de leur faire part des situations qu'ils rencontrent, notamment dans le suivi des personnes et des éventuelles difficultés qu'ils pourraient avoir.

Le secteur accueil et administratif de l'association est lui aussi concerné par l'insertion. Nous sommes trop en amont de nos différents projets pour en préciser actuellement les rôles qui seront occupés dans cette partie de l'association mais nous comptons bien ne pas oublier cette dimension associative qui peut parfois jouer un rôle essentiel dans le tissage du lien social et l'insertion.

La coordination de l'insertion qui devrait être composée des principaux acteurs du chantier et des professionnels qui sont en contact direct avec les salariés d'insertion devra veiller à ce que les moyens dont dispose le volet insertion de l'association permettent aux professionnels concernés d'assurer au mieux leurs missions. Elle devra également être attentive à tout type de problème et de besoins qui pourraient survenir dans le cadre du chantier. Elle sera chargée de mettre en place des temps de régulation collectifs qui devront permettre de s'assurer de la cohérence et de la bonne articulation des dispositifs mis en place ainsi que, le cas échéant, du réajustement de ceux qui pourraient dysfonctionner.

Elle sera chargée de l'élaboration de la partie insertion du **projet associatif** et de sa révision si nécessaire. Elle s'efforcera d'énoncer les valeurs portées par l'association en matière d'insertion, de définir les objectifs et les grands axes que l'association souhaite mettre en

œuvre sur ce plan mais aussi la conception que la structure a de l'accompagnement tant social que technique.

A partir de ce cadre organisationnel (que nous essaierons de compléter dans le reste de l'étude et de l'avancée de la mise en place de ce chantier), nous allons mettre en place au sein de l'association, des temps collectifs : de travail, d'organisation, de formation... que nous souhaitons pouvoir être investis par l'ensemble des salariés et des personnes qui travailleront sur le site (stagiaires, bénévoles, etc.) dans toute leur diversité. Il est important pour nous que les projets associatifs ainsi que les activités de l'association soient à la fois vécus et interrogés dans le collectif de travail dans son ensemble. Et bien qu'il ne soit pas facile pour tous de pouvoir s'exprimer en groupe, notamment pour des personnes qui n'auraient pas la formation ni l'expérience de ce genre de pratique, nous nous efforcerons de mettre en place des outils de communication et d'échange qui devraient aider à ce que la parole de chacun soit prise en compte et entendue. L'insertion tant sociale que professionnelle se construit aussi et surtout dans un groupe, au travers notamment des échanges qui peuvent s'y instaurer, mais surtout de la reconnaissance que l'implication de chacun dans le projet collectif peut produire.

Dans cette même perspective, nous souhaitons vivement encourager le développement des moments d'animation et de rencontres et ce, dans le cadre associatif global qui sera le nôtre mais aussi plus spécifiquement afin de donner un terrain favorable à notre projet social, en créant du lien social et du collectif. Nous pensons en effet que la question de la sociabilité est particulièrement importante dans une perspective d'insertion.

Ainsi, nous organiserons régulièrement des événements pour mieux faire connaître l'association et les démarches dont nous serons porteurs : marchés, animations culturelles et pédagogiques, conférences, projections, visites sur le site, etc.

Nous nous efforcerons de faire de ce lieu, aussi souvent que nous le pourrons, un lieu de fêtes et d'animations, un lieu de convivialité, de rencontres et de brassage d'une population trop souvent atomisée et désunie par des constructions sociales séparées voire cloisonnées.

Un partenariat avec la Régie de Quartier, bien implantée dans le quartier où nous allons travailler et très active sur la question du lien social, est déjà initié.

B. Suivi des Salariés en insertion et de leur parcours professionnel au sein de l'ACI (modalités et mise en œuvre)

a) Suivi social et professionnel, outils et modalités

Nous souhaitons que l'accompagnement socioprofessionnel¹⁸ soit réalisé en interne afin de pouvoir s'assurer au mieux du bon déroulement du parcours d'insertion et de pouvoir également répondre le plus rapidement possible à des besoins ou problèmes qui pourraient survenir durant le parcours des personnes. Ceci n'excluant pas de faire appel, le cas échéant, à des référents extérieurs (travailleurs sociaux, référents Pôle Emploi, chargé d'insertion Rmi...) qui sur des points précis pourraient être plus à même de répondre aux personnes qu'elles suivent qu'un accompagnateur social, forcément plus généraliste.

- construction du parcours d'insertion de la personne : après une phase d'**accueil** qui aura permis de valider **l'entrée dans le Chantier d'Insertion**, d'évaluer la **pertinence d'un parcours d'insertion** au sein de notre structure et de

¹⁸ Précisons que tout comme les autres encadrant(e)s, la personne chargée du suivi (insertion sociale et professionnelle) sera invitée à participer au projet collectif et associatif. Nous tenons tout particulièrement à ce que le résultat de notre activité soit le fruit d'une équipe pas d'individus isolés.

déterminer les premiers éléments ayant trait au projet de la personne et à sa problématique sociale, nous essaierons de mettre en œuvre un parcours cohérent construit à partir de différentes étapes (voir tableau ci-dessous p.35 et 36 pour visualiser plus précisément toutes les phases du parcours et en avoir une vision chronologique plus claire) :

- **évaluation de la situation sociale** de la personne (salarié en insertion) qui donnera lieu à des **entretiens individuels** régulièrement programmés permettant d'entamer les démarches nécessaires à la résolution des différents problèmes qu'elle est amenée à rencontrer (matérielles, psychologiques et sociales)
 - **évaluation du projet professionnel** initialement énoncé qui donnera lieu à validation ou à un travail d'élaboration d'un nouveau projet
 - **mobilisation de la personne sur son projet** grâce à des rencontres collectives et des entretiens individuels, régulièrement programmés au cours du contrat
 - mise en œuvre des **actions de formation** nécessaires aux personnes dans leur parcours d'insertion (pré-professionnalisante, qualifiante ou non)
 - **actions complémentaires** destinées favoriser la réussite des principaux objectifs d'insertion (reconstruction personnelle et accès à l'emploi), sous forme de stages, d'évaluation en milieu de travail ou de diverses actions de remobilisation (culturelles et/ou sociales)
 - **bilan du parcours** de la personne (évaluation, renouvellement ou fin de contrat...)
 - **phase de préparation à la sortie et de transition** vers une autre étape d'insertion (Entreprise d'insertion, recherche active d'emploi (atelier), poursuite d'une phase de formation qualifiante ou destinée à faciliter l'accès à l'emploi) ou un accès direct vers l'emploi
- principaux outils pédagogiques (support d'accompagnement) et de communication utilisés :

Pour la personne :

Il faut d'abord préciser que ces documents qui seront transmis aux salariés en insertion ne présenteront un réel intérêt qu'à partir du moment où ils se les auront appropriés

- livret d'accueil
(présente l'association, ses buts et l'ensemble du cadre contractuel dans lequel s'inscrit la personne recrutée)
- carnet de route
(livret de suivi du parcours d'insertion ; auto-évaluation accompagnée autour de 3 entretiens piliers (au minimum) ; document confidentiel appartenant au salarié en insertion)

Outils pédagogiques pouvant être utilisés à l'interne (cadre restreint de l'accompagnement) :

documents de synthèse (normalement présents dans le carnet de route) reprenant les points principaux du parcours d'insertion

- fiche de suivi
- feuille d'objectifs
- fiche d'évaluation et d'auto-évaluation

Communication avec les partenaires extérieurs

- Fiche d'accueil
(il s'agit d'une première étape de formalisation de la situation de la personne et de ses contacts, permettant éventuellement de commencer à définir les premiers objectifs de l'accompagnement)
- Fiche de liaison
(outil de communication entre les partenaires et la structure support du chantier, permettant de connaître le parcours de la personne en matière professionnelle avant l'entrée en chantier)

- d'insertion et de rendre compte au partenaire référent de la démarche globale d'insertion menée durant le temps du chantier)
- Tableau de suivi des différents parcours d'insertion (permettant de visualiser rapidement l'état et la situation des différents parcours des personnes salariées en insertion dans la structure)
 - Fiche de bilan pour chaque parcours
- modalités du suivi :
 - accueil de la personne dans la structure : dès son entrée sur le Chantier d'Insertion, nous veillerons à lui présenter le plus précisément possible, l'environnement, le fonctionnement et le sens de la structure et de l'activité support du Chantier ainsi que les différentes personnes susceptibles ou non d'intervenir dans son parcours. Ensuite, nous évaluerons avec elle, la nature de son adhésion à une telle démarche et essaierons d'identifier ses attentes. Par ailleurs, nous nous efforcerons dès les premiers entretiens avec la personne de définir **avec elle**, des objectifs d'action et d'insertion afin de clarifier dès le début de son parcours, son rôle et le travail qu'elle sera amenée à produire, sur elle et pour l'association.
 - l'entretien de suivi : c'est un moment important durant lequel, le salarié en insertion fait le point avec le chargé d'accompagnement sur sa situation sociale et professionnelle. Nous envisageons une périodicité d'un entretien tous les 15 jours. Dans ce cadre, nous donnerons une importance toute particulière à trois entretiens-clés (début, milieu et fin de parcours) considérant qu'il pourra s'agir-là de moments plus déterminants dans le parcours d'insertion de la personne que les temps d'entretiens habituels qui auront lieu avec le chargé d'insertion. Par ailleurs, et comme nous avons commencé à l'évoquer précédemment, nous veillerons, dès les premiers entretiens, à la fois, à valider la pertinence du passage en Chantier d'Insertion mais aussi à formaliser avec la personne le repérage de ses difficultés et de ses atouts, et à définir avec elle, les principaux objectifs liés à son parcours d'insertion. Les autres entretiens de suivi permettront de valider les objectifs fixés, d'en évaluer les réussites et de réajuster si nécessaire.

b) Mise en œuvre des contrats aidés

Un agrément sera sollicité auprès du Pôle Emploi ouvrant droit au recrutement de personnes en contrat aidé (contrat d'accompagnement dans l'emploi – à terme : contrat unique d'insertion).

Conformément à la loi, nous réaliserons les premiers contrats sur une durée minimum de 6 mois. Mais plus généralement, nous proposerons aux personnes des durées de contrat suffisamment longues afin de leur permettre de se qualifier et de se former (à l'interne et/ou dans un lieu plus spécialisé).

Nous nous efforcerons également de faire en sorte que les personnes, salariées en insertion soient le moins possibles placées dans des situations de précarité, nous veillerons à les rassurer le plus tôt possible quant à la suite de leur contrat, si celui-ci doit être reconduit. Il nous importe en effet, de ne pas renforcer ce type de situations et d'assurer, autant que nous le pourrons, une continuité entre les différents types et temps de contrats, qu'ils soient propres à l'association ou extérieurs à elle (embauche). L'objectif étant d'éviter autant que cela peut être possible, un retour à des situations d'isolement et d'exclusion qui pourraient se produire lors de ruptures plus ou moins longues de contrats.

C. Gestion du parcours d'insertion (valeurs défendues, projet pédagogique, formation)

a) Quels objectifs d'insertion ?

(Re)qualification

Commençons par insister sur ces **objectifs de (re)qualification sociale et professionnelle** qui sont les éléments majeurs d'une activité d'insertion.

Sociale, parce que nous visons un public en difficulté qui est amené à rencontrer divers types de problématiques : économiques, logement, santé, justice, rupture de liens familiaux et sociaux... Il s'agira au travers de l'accompagnement social et de l'activité proposée, mais aussi et surtout des liens développés au sein de l'association, de faire en sorte que s'opère pour la personne, une phase de **reconstruction personnelle**. Nous veillerons à ce qu'elle puisse évoluer dans un espace valorisant et rassurant quant à ses capacités d'apprentissage. Enfin, au travers d'un cadre de travail adapté (sans être "surprotecteur") et divers temps de formation qui auront lieu en milieu de travail (en interne ou à l'extérieur de l'association), nous chercherons à mettre en place des activités susceptibles de redonner confiance à la personne afin qu'elle puisse à terme reprendre pied dans un cadre "normal" de travail.

Professionnelle, parce que nous souhaitons mettre en œuvre les conditions nécessaires pour que le salarié en insertion puisse occuper pleinement une situation de travail. Grâce aux activités qui seront proposées par l'encadrant technique (voir chapitre ci-dessous : "*La production et la formation en situation de travail*") à même de fournir savoir-être et savoir-faire professionnels indispensables à une embauche ultérieure dans le secteur d'activité concerné. Précisons toutefois que tout cela dépendra, bien évidemment, du niveau d'entrée de la personne dans la structure et du parcours d'insertion qui pourra lui être ainsi proposé (voir chapitre suivant), mais l'objectif est bien de tendre vers une **autonomie** aussi bien en termes de recherche d'emploi que d'occupation d'un poste de travail. Il faut préciser également que l'accompagnement social est complémentaire du travail qui pourra être fait sur le terrain ou dans un cadre plus spécifique de qualification ou de formation. Sans ce soutien indispensable qui doit permettre à la personne de lever un minimum de freins l'empêchant de pouvoir mobiliser son énergie sur une activité professionnelle, il lui sera très difficile d'accéder à nouveau à une situation de travail dans sa globalité.

Un parcours de remobilisation ou de préprofessionnalisation/qualifiant ?

Bien que désireux de s'orienter vers un **chantier de remobilisation**, il nous semble prématuré, au vu du contexte associatif dans lequel nous nous trouvons (nous sommes à la fois très investis dans la structuration de notre projet collectif et très peu nombreux à être expérimentés sur la question de l'insertion) de rajouter des difficultés en intégrant des personnes ayant des problématiques sociales lourdes. Cette visée d'insertion est pour nous, même si tout le monde n'y participera pas directement, une démarche collective et il nous semble important d'être prêts à accueillir dans les meilleures conditions possibles des personnes qui sont en grande difficulté, ce qui ne pourra pas être le cas au démarrage de notre projet. Nous préférons privilégier dans un premier temps des personnes qui ne sont pas trop éloignées de l'emploi, sachant que la couveuse Amap (voir projet collectif joint en annexe de ce document) que nous souhaitons créer pourra également soutenir cette **démarche de préprofessionnalisation et de qualification**.

Ainsi, nous souhaitons donc nous orienter dans un premier temps vers un objectif plutôt qualifiant pour le Chantier d'Insertion en associant une formation interne en situation de travail à une formation externe (validante et/ou diplômante) réalisée par un organisme reconnu et compétent (Lycée d'horticulture ou CFPPA (voir partenariat)).

Dans un second temps, fort d'une plus grande assise de notre projet associatif et de notre organisation collective, nous privilégierons l'aspect remobilisation afin de pouvoir travailler avec des publics plus fragiles. Il s'agira de leur permettre grâce à un accompagnement social appuyé, des formations adaptées et un travail approfondi sur l'axe professionnel, de pouvoir peu à peu reprendre pied et envisager à terme, des issues vers l'emploi ou à défaut, des étapes d'insertion plus avancées (Entreprise d'insertion, formations qualifiantes, etc.)

Axes centraux d'insertion

- viser l'autonomie

Il s'agit-là d'une dimension sur laquelle nous souhaitons travailler en priorité. C'est bien cette capacité à être le plus autonome possible qui permettra à la personne de sortir mieux armée et plus apaisée de son parcours d'insertion.

A des fins pédagogiques, on peut en faire une définition succincte qui présente les différents aspects de ce que peut être cette notion d'autonomie :

* *Savoir s'organiser* (gérer son temps ; se projeter dans l'avenir ; anticiper les situations ; s'auto-évaluer) – *Avoir une démarche dynamique et interactive* (avoir le sens de ses droits et devoirs ; faire preuve de volonté ; se remettre en question ; utiliser les ressources disponibles) – *S'efforcer d'être acteur dans ses différentes activités et au sein de son environnement* (prendre des initiatives ; assumer des responsabilités ; manifester de la confiance en soi) ; *Avoir des capacités relationnelles minimum* (être à l'aise dans les groupes ; pouvoir prendre la parole en public ; savoir se construire un réseau,...)

- expression et participation des salariés en insertion

A la fois pour constituer un espace véritablement démocratique mais aussi dans un souci pédagogique, il nous importe d'insister sur la dimension collective de ce projet d'insertion. Nous ne souhaitons pas qu'il soit isolé au sein de notre démarche globale, susceptible de jouer le rôle "d'affiche ou d'alibi social" pour vendre notre action, mais qu'il fasse bien partie d'un tout dans notre projet associatif. Il ne s'agit pas de simplement dire que nous nous inscrivons dans le réseau de "l'Economie Sociale et Solidaire", mais aussi de le vivre et de le faire vivre. Ainsi et bien que nous risquons de nous heurter à de la complexité, nous nous efforcerons de mettre en œuvre une organisation collective qui encouragera (dans la mesure de nos moyens et de ceux des personnes accueillies) une large expression et participation de ces salariés au projet associatif global. En aménageant notamment le cadre réglementaire associatif (loi 1901) dans lequel nous sommes par un mode de fonctionnement adapté, qui passera par de la collégialité et qui devrait permettre des prises de décisions plus démocratiques et une plus large expression des salariés et membres de l'association, sans toutefois que cela nuise à la structure et à son organisation économique. Et au-delà d'un espace démocratique, nous comptons bien que cette participation plus étendue fasse office de processus d'apprentissage, contribue à de la qualification sociale, de la valorisation et de la reconnaissance des compétences pour ces personnes en insertion.

- élaboration de repères en milieu collectif et de travail

Autant il est important d'encourager une vie démocratique, autant il est également important de ne pas perdre de vue qu'on se situe dans l'univers du travail et qu'il ne s'agit aucunement d'un monde idyllique. Dans ce cadre spécifique de vie collective, il existe, entre autre chose : un contrat de travail, un lien de subordination entre l'employeur et le salarié et des règles à respecter. C'est aussi en intégrant ces contraintes et en sachant comment se positionner par rapport à elles que les personnes pourront progresser dans leur parcours d'insertion et faciliter leur accès à des situations de travail traditionnelles.

Connaître ses *droits* est essentiel dans un tel contexte social, et nous nous efforcerons de mettre en place des formations (voir ci-dessous) qui permettront aux salariés en insertion

d'acquérir les bases minimum en la matière (santé, sécurité, formation, syndicalisme, retraite...). Mais il est aussi indispensable de connaître précisément les *contraintes* imposées par le contrat de travail et le règlement intérieur de toute structure employeur. Nous chercherons également à mettre en œuvre un cadre de travail qui permette l'intégration de celles-ci. Il est évident qu'une trop grande souplesse dans le fonctionnement risquerait de déstabiliser la personne dans une situation de travail plus rigide et de lui faire perdre ainsi les bénéfices qu'elle a pu acquérir durant son parcours d'insertion. C'est pour cela que nous tenterons aussi de proposer, avec des partenaires professionnels, des temps de stages (compagnonnage agricole par exemple) et d'(auto-)évaluation qui permettront à la personne de se situer dans différents contextes de travail et lui fourniront aussi une prise de repères indispensable dans un tel contexte ; un moyen de pouvoir, autant que possible, faire ses choix, prendre ses décisions en connaissance de cause, et de pouvoir en évaluer a minima les conséquences, dans un cadre stable, sécurisé et sécurisant.

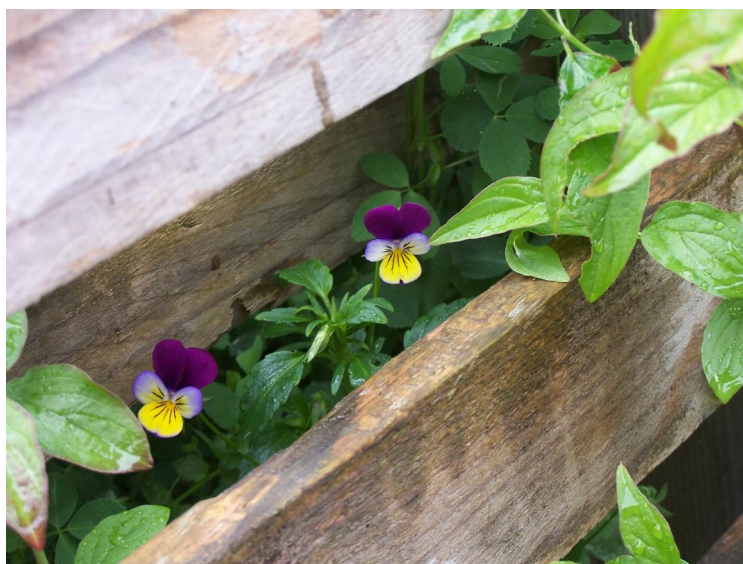
Pour des personnes isolées, déstructurées, il s'agira également par ce biais de s'efforcer de repenser la vie collective, les investissements relationnels et les situations de conflit. Ce travail d'insertion va se dérouler dans un groupe constitué et il est important que la personne en prenne toute la mesure, pour son avenir professionnel mais aussi et surtout, à des fins de (re)socialisation et de vie en société, considérant que pour une personne qui a vécu de fortes situations de précarité, il y a des risques que cette dimension lui pose de réels problèmes.

Nous serons particulièrement attentifs à cette question de la vie dans un groupe en activité car nous pensons que c'est elle qui va déterminer, en grande partie, la capacité ou non de la personne à pouvoir s'insérer à terme, dans de telles situations, de travail et d'activités collectives ; à pouvoir profiter de ses richesses et à s'en protéger si nécessaire, en étant capable de ne pas "tout lâcher" dans l'instant, face à des difficultés ponctuelles. Nous veillerons à trouver des solutions et des partenaires compétents dans le cas où il y aurait besoin d'une aide spécifique en la matière.

- un lieu de ressourcement

Dernier objectif pour lequel, il nous paraît important d'insister. En effet, et bien que l'investissement demandé ne sera pas de tout repos et que nous aurons de fortes exigences vis-à-vis des personnes accueillies (voir ci-dessus), il nous semble, là encore, tout à fait important que ce lieu ne soit pas qu'un endroit d'efforts mais soit aussi un lieu de rencontres, d'échange et de partage ; et que cela puisse se faire notamment au travers de différents apprentissages et de participation à des activités culturelles et créatrices.

Pouvoir s'insérer au mieux dans un milieu social et professionnel, ce n'est pas seulement une contrainte mais ce peut-être aussi un plaisir et apporter un bien-être rassurant et reconstructeur. Il nous paraît important d'en établir la réalité. C'est tout l'intérêt, nous semble-t-il, de l'action que nous souhaitons mener, d'être capable de démontrer aux personnes par le fait, qu'on peut trouver du plaisir à produire, seul et dans une situation de lien avec autrui. De plus, l'activité que nous avons choisie n'est pas non plus le fruit du hasard : travailler la



terre (être dans le vivant), produire de la nourriture et une nourriture la plus saine possible, donner à manger, sont des activités essentielles de l'humanité. Il est probable que toutes les personnes que nous accueillerons ne pourront pas ou ne voudront pas se destiner à ce genre de métier mais elles auront pu au moins y consacrer du temps et nous veillerons à ce qu'elles le pensent comme chargé de sens.

Il s'agit bien pour nous, de permettre à des personnes de (re)trouver un équilibre grâce à des activités et un environnement propices, le travail en est le prétexte mais aussi le but, et le moyen d'y parvenir sera de profiter d'un lieu que nous envisageons comme un lieu de ressourcement.

b) Projet pédagogique

L'idée de ce chapitre est de dresser un premier état des lieux des questions touchant au projet pédagogique, de fournir quelques repères qui pourront permettre de situer notre cadre de référence en la matière, de mettre en avant quelques éléments et principes qui pourront guider un travail plus abouti concernant la pédagogie de l'insertion que nous souhaitons mettre en œuvre.

Polyvalence ou spécialisation ? Quel type d'insertion privilégié(er) ?

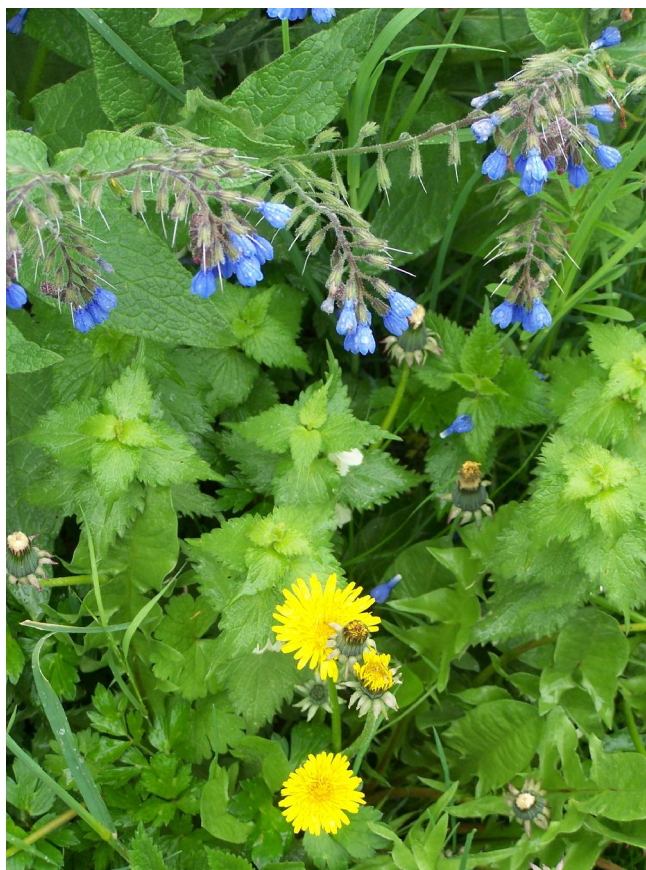
Initialement, et comme on a pu le voir dans les chapitres précédents notre projet sera plutôt orienté vers des parcours professionnalisants et spécialisés comportant un versant formation, mais nous n'excluons pas de proposer des parcours plus polyvalents avec un panel d'activités plus étendu.

Souhaitant privilégier, au moins dans un premier temps, le secteur du maraîchage et une professionnalisation/spécialisation dans ce domaine, nous accentuerons particulièrement cette dimension afin de préparer au mieux les personnes à ce métier. Il s'agit du cœur de notre projet collectif (voir l'Annexe portant sur le projet "Montreuil aux Pêches") et nous souhaitons lui donner toute son importance, y compris, dans la dimension insertion. Cependant, nous aurons également d'autres volets à notre projet :

"arboriculture/horticulture" ;

"transformation de nos productions", "commercialisation", "gestion du compost", et donc, en fonction de nos moyens, de la polyvalence de l'encadrant technique (de nos capacités à embaucher plusieurs encadrants techniques à terme), du souhait et de la motivation des personnes pour une professionnalisation dans d'autres secteurs que le maraîchage, nous orienterons vers ces autres activités que nous allons déployer dans notre projet collectif.

Il est clair que cette question de la polyvalence dépend en grande partie de l'offre d'insertion et plus spécifiquement du choix de métiers en insertion que nous pourrions proposer. Et même si exceptionnellement, nous pourrions faire appel aux salariés en insertion dans le cas d'un besoin



spécifique de main d'œuvre ou d'aide ponctuelle sur telle ou telle activité, nous élargirons vraiment notre base d'activités qu'à partir du moment où nous aurons en regard, les encadrants techniques formés et compétents pour assurer le suivi des personnes.

Enfin, les réponses que nous devons apporter en termes de polyvalence ou de spécialisation dépendront aussi du parcours des personnes que nous allons recruter : pour l'une, *la polyvalence* risquera de créer de la dispersion et un manque de repères dans un parcours qualifiant nécessaire, pour l'autre, *la spécialisation* sera vécue comme "enfermante" et peu à même de proposer un choix d'insertion professionnelle à des personnes plutôt indécises et ayant besoin de tester plusieurs activités.

Sur ce plan, les entretiens que nous réaliserons dans le cadre d'un travail de positionnement, d'évaluation et de suivi, seront particulièrement déterminants.

Pour compléter cette question touchant à l'activité qui sera privilégiée au sein de notre Chantier d'Insertion et à ses finalités, il faut également préciser, bien que nous y reviendrons plus loin dans cette étude, que là encore, et au moins dans un premier temps, nous souhaitons *favoriser la préparation à un métier* plutôt que de considérer notre *activité principale comme support d'insertion*. En effet, l'offre de formation et d'insertion présente dans notre projet collectif s'inscrit dans une dynamique particulière et un secteur d'activité que nous considérons comme essentiel à promouvoir.

Soulignons enfin que nous tenons à ce que les parcours d'insertion que nous allons mettre en place soient cohérents, qualifiants, adaptés aux besoins des personnes, et puissent leur offrir toutes les chances de réussite et d'accès à un emploi à l'issue de leur passage dans notre association. Nous ne manquerons pas non plus, de faire de l'orientation si nécessaire et de fournir aux personnes toutes les informations souhaitées sur d'autres types de métiers, différents de ceux que nous proposons et, bien évidemment, de leur laisser le choix de s'orienter comme ils le souhaitent (et le pourront) à la fin de leur parcours d'insertion.

La dimension collective du Chantier d'Insertion

Nous souhaitons à présent insister sur cet aspect primordial du chantier d'insertion. En effet, tant en ce qui concerne la vie dans et autour du travail qu'au sein de l'activité elle-même, nous considérons cette dimension collective comme fondamentale dans le parcours d'insertion.

La plupart du temps que la personne en insertion va passer dans la structure, elle le passera en situation collective. Et c'est bien sur ces temps collectifs que vont se dérouler des enjeux majeurs dans son parcours. Pour des personnes fragilisées, qui ont vécu de longues périodes d'isolement, ces moments de vie en collectivité s'ils sont bien accompagnés et soutenus dans les phases plus individualisées d'accompagnement, peuvent constituer des éléments très forts d'insertion. C'est toute la dimension de (re)socialisation qui est en jeu ici, aussi bien dans ses aspects positifs (redynamisation, soutien, solidarité, écoute, échange, valorisation...) que dans des aspects plus difficiles qu'il va falloir affronter (conflits, confrontation, remise en cause, dévalorisation, regard des autres sur des situations d'échec...).

De la même manière, au sein de l'activité de travail, cette dimension collective aura, là encore, toute son importance. Quelle organisation va être mise en place ? Comment seront gérées et partagées les tâches de travail ? Y aura-t-il rotation des salariés sur certaines tâches ? Des binômes vont-ils être constitués ? Va-t-on consacrer du temps (individuel et/ou collectif) à l'analyse de l'organisation du travail ? Toute cette organisation va générer un certain nombre de conséquences pour les salariés, dans leur vie au sein du collectif de travail. Comment vont-ils percevoir et s'inscrire dans tout ça ?

Il va donc s'agir d'articuler tous ces moments collectifs qui occuperont la majeure partie du temps de la personne dans la structure avec des temps d'accompagnement plus individualisés, plus réflexifs qui donneront à penser ces situations, qui permettront à la personne de produire sur elle-même un regard qui devrait participer à sa (re)construction. Nous devons faire en sorte que ces situations collectives, productrices de changements soient interrogées, que les

personnes en insertion ne soient pas laissées seules face à ces situations et aux troubles qu'elles peuvent générer mais qu'au contraire, le fait de les porter tout en étant accompagné permette une appropriation voire un dépassement dans le cadre de son parcours d'insertion et de son cheminement personnel.

Nous veillerons aussi à ce que l'ensemble des personnes travaillant dans l'association (salariés et bénévoles (hors insertion)) aient conscience de ces enjeux et participent à leur niveau à ce que les parcours d'insertion se passent au mieux pour ceux qui les effectuent, et qu'ainsi cette "dimension collective" dans ce qu'elle a de plus positif : soutien, solidarité... ne soit pas un vain mot.

les enjeux du parcours d'insertion

La présence au sein d'un collectif de travail, la situation d'accompagnement, tout cela induit, comme nous l'avons vu précédemment d'importants changements pour la personne en insertion. Sans compter le fait qu'elle n'est plus sans emploi mais devient salariée.

C'est son rapport à elle-même qui a toutes les chances de se modifier, et ce, a fortiori pour des personnes qui ont connu de longues périodes de chômage. Elle va devoir négocier un **autre statut**, aussi bien :

- en tant qu'*individu* : rapport à l'avenir qui change, de nouveaux projets sont possibles, repositionnement vis-à-vis du travail, réappropriation de son environnement, plus d'outils (formations) pour l'appréhender et y faire face, rapport à soi et aux autres qui évolue...
- en tant que *salarié* : (re)positionnement au sein d'un collectif de travail, nouvelles qualifications et expériences acquises, évolution du rapport au travail, meilleure connaissance des droits et des contraintes liées à la situation de travail, acquisition d'une plus grande confiance en soi (expérience positive)...
- en tant que *citoyen* : statut social plus valorisant, plus de reconnaissance, plus d'informations sur son environnement et plus d'outils pour agir, meilleure connaissance de ses droits, extension de son réseau (capital social et relationnel), vision critique développée (réalité sociale du chômage –approche déculpabilisante), lecture des médias, enjeux sociaux...

C'est sur tous ces aspects que la mission d'accompagnement doit travailler, aider en cela par l'ensemble de l'association afin que se crée une dynamique qui contribue à ce que la personne puisse à terme, et au sein du collectif de travail, articuler toutes ces dimensions dans une image d'elle-même valorisée et en capacité d'affronter son environnement avec plus de forces et d'acuité.

Les procédures d'évaluation au sein de l'association

C'est à différents niveaux qu'il nous semble important de mettre en place des procédures d'évaluation, non pas qu'il faille tout évaluer mais nous considérons que cette démarche nous permet dans les multiples dimensions de notre projet d'en déterminer les résultats et de réajuster au plus vite, si nécessaire.

- Pour *la personne en insertion*, avant pendant et à la fin de son parcours, nous procéderons à des évaluations afin de déterminer où en est la personne de ses apprentissages, de ses projets mais aussi de ses points forts et de ses points faibles et comment tout cela va évoluer au fil de son parcours. Il s'agira, notamment en situation de travail ou à partir d'entretiens qui s'appuieront sur des documents d'évaluation (livret – définition d'objectifs initiaux) de mettre en place des évaluations essentiellement formatives, c'est-à-dire, à même d'identifier les difficultés mais surtout de valoriser ses acquis, expériences et atouts. Nous insisterons aussi sur l'évaluation finale censée rendre compte du parcours réalisé, déterminer la réalité de son insertion et de constituer un document d'appui pour la poursuite des projets de la personne.
- Pour *la dimension globale du chantier d'insertion ainsi que les différentes facettes de notre projet collectif*, nous allons mettre en place des procédures et systématiser des temps

d'évaluation (de fonctionnement et d'alertes) afin d'avoir régulièrement connaissance et au plus près de la réalité des différents problèmes qui pourraient se poser à la structure (financiers ou de fonctionnement plus général), et de pouvoir ainsi prendre rapidement des décisions de rééquilibrage si nécessaire. Une information régulière qui permettra également d'identifier les points positifs, susceptibles de constituer des points d'appui pour la structuration et la consolidation du projet associatif.

- Pour *les financeurs et partenaires institutionnels*, outre les instances de suivi représentées par le Comité Technique ou opérationnel et par le Comité de Pilotage censées nous apporter un soutien dans la mise en œuvre des actions et des parcours, et auxquelles nous rendrons compte régulièrement du déroulement des objectifs poursuivis par l'association ; nous réaliserons des *Bilans d'activité* sur la base d'un certain nombre d'indicateurs (actions, suivi, accompagnement, résultats, bilan financier). Et nous effectuerons aussi des *Bilans qualitatifs et quantitatifs* de nos actions et veillerons à assurer un suivi minimum (6 à 12 mois) après la sortie des personnes du Chantier d'Insertion.

c) La production et la formation en situation de travail

Il faut préciser en préalable que l'analyse que nous produisons sur l'aspect *formation en situation de travail*, devra tenir compte du positionnement de l'encadrant technique¹⁹ que nous allons recruter. Cette personne aura la responsabilité de mettre en œuvre cette formation en milieu de travail, nous ne pouvons faire abstraction de son parcours et nous nous efforcerons donc de construire avec elle, la manière dont elle compte la réaliser. Avant cela, il s'agit pour nous de poser les grandes lignes de ce que nous souhaitons faire dans ce cadre et d'établir ainsi une première base de réflexion et de travail.

Parcours d'insertion et production

Créées avant tout afin de faciliter l'insertion des personnes en difficulté, les activités développées par les Chantiers d'Insertion n'ont pas, à la base, une vocation marchande. Et bien qu'une part de l'activité doit être consacrée à de l'autofinancement, ce n'est pas la dimension qui doit primer sur une telle structure d'insertion.

Et c'est bien ainsi que nous souhaitons penser notre action, comme étant d'abord au service de la formation et du développement des personnes et non comme un lieu essentiellement marchand et de production.

Et bien qu'il nous faudra quand même assurer une production régulière dans le cadre de notre Amap, et veiller au respect des contraintes économiques afin de pérenniser notre activité, nous nous efforcerons de privilégier le plus souvent possible la fonction d'apprentissage au bénéfice des personnes en insertion. Ainsi, même s'il se peut que dans certaines situations d'urgence, l'encadrant technique soit amené à favoriser la production et une répartition des tâches sur cette base, l'organisation du travail, dans le cadre du chantier, sera d'abord envisagée dans une perspective d'apprentissage et en fonction du parcours et du besoin d'insertion des personnes.

Former en situation de production

Comme nous venons de le voir, nous souhaitons que ce chantier soit un lieu où les occasions d'apprendre priment le plus souvent sur les contraintes de production. Ça ne sera pas le cas dans toutes les activités de notre association, mais nous considérons que ce chantier doit être un lieu un peu privilégié, surtout si à terme, nous accueillons des publics en grande difficulté.

¹⁹ A terme, on devrait pouvoir dire : "des encadrants techniques" dans la mesure où nous comptons bien pouvoir en recruter plusieurs.

Il est important pour ces personnes, au moins jusqu'à un certain stade (de formation et de potentiel d'insertion), qu'elles ne soient pas soumises aux mêmes contraintes que des producteurs traditionnels.

A l'intérieur de ce cadre formatif et de production, nous souhaitons donner le plus rapidement possible la plus large autonomie aux personnes et déléguer autant qu'il nous sera possible de le faire mais cela, bien évidemment, dépendra de la capacité des personnes à en assumer la responsabilité. Certains auront besoin d'un cadre de travail sécurisant et stable et ne seront pas en mesure de faire face à l'insécurité liée à la prise en charge de certaines tâches trop lourdes à assumer seul. Il en reviendra donc à l'encadrant technique d'évaluer qui sera en capacité d'accéder à ces prises d'autonomie sans conséquences trop fâcheuses pour lui-même ni pour l'activité. En sachant qu'il s'agit-là d'un objectif central de notre action, parfois difficile à atteindre au vu des problématiques lourdes que peuvent rencontrer certaines personnes, mais vers lequel nous nous efforcerons toujours de tendre.

Sur un plan plus méthodologique, c'est un véritable parcours de formation que l'encadrant technique devra mettre en place avec chaque salarié en insertion. Il sera aidé en cela par les autres composantes de l'encadrement d'insertion, mais c'est à lui que reviendra la responsabilité d'établir l'organisation d'une progression des salariés en situation de travail.

- déterminer des objectifs de travail (progression des compétences)
- penser l'adaptation aux situations de travail (notamment en fonction de l'accompagnement)
- déterminer les tâches à réaliser à partir de différents paramètres (production, capacité, intérêt, groupe...)
- adapter les situations de travail en fonction du groupe (salariés en insertion ou non)

...

Il devra également savoir doser au mieux son approche pédagogique et son rôle d'encadrant.

- prescrire suffisamment sans limiter pour autant la prise d'autonomie
- encourager l'inventivité, la prise d'initiative
- adapter les consignes en fonction des situations de travail et des capacités des salariés
- en situation de transmission, alterner des démonstrations et explications avec des mises en situations plus complexes mais plus formatives (proposition de situations-problèmes)

...

Ajoutons que comme nous l'avons évoqué précédemment, nous comptons aussi beaucoup sur le collectif pour créer des dynamiques : d'aide, de soutien, de partage... et d'échange de savoirs entre pairs. Nous nous efforcerons de mettre en place avec l'encadrant technique mais aussi avec l'ensemble des personnes concernées par le fonctionnement collectif de l'association, une organisation susceptible de favoriser de telles démarches d'entraide et de soutiens mutuels.

Une formation transférable à d'autres situations professionnelles ou personnelles

Bien que nous voulons donner la priorité, au moins dans un premier temps, à la dimension professionnalisation (acquisition de compétences et qualification), ce qui risque d'induire une certaine spécialisation du travail, il nous paraît cependant tout à fait important de viser un minimum de transférabilité des connaissances.

En effet, plus les compétences et savoirs acquis seront transposables dans d'autres milieux de travail (que celui que nous proposons) et plus généralement, dans d'autres domaines d'activités, plus la personne verra s'accroître son autonomie.

En somme, on peut dire que si, "l'emploi" dans un certain type de métiers est bien un de nos objectifs majeurs, nous avons aussi et surtout comme but, de faire en sorte que les personnes qui viendront sur notre chantier acquièrent un maximum d'autonomie, tant sur un plan professionnel que sur un plan personnel.

Il pourra être intéressant dans ce cas de bâtir un document pédagogique permettant de dresser des ponts entre les savoirs acquis dans le cadre du chantier et des compétences présentes dans d'autres domaines professionnels ou d'activités ; voire, de traduire cela en actes (dans la mesure du possible) sous forme de stage, de mises en situation ou de diverses activités pédagogiques afin d'assurer à la personne une réelle visibilité de ses progrès, d'en percevoir les nouvelles marges de manœuvre que cela lui assure, de pouvoir en faire le constat et d'en acquérir ainsi, un peu plus de sécurité et de confiance en soi.

d) La formation

Convaincus de la nécessité de compléter la formation en situation de travail par un parcours plus formalisé et plus systématisé, nous profiterons du temps du Chantier d'Insertion pour permettre aux personnes de se qualifier et/ou de se "remettre à niveau" en formation générale ou en alphabétisation, si nécessaire. Par l'intermédiaire de modules ou d'actions de formations de plus longue durée, nous essaierons de mettre en place des parcours de formation cohérents et adaptés au mieux aux besoins des personnes.



Des formations qualifiantes et professionnalisantes

Parce qu'il est implanté sur le même site que nous, mais aussi et surtout parce qu'il forme à des domaines d'activité proches des nôtres, nous souhaitons établir un partenariat tout à fait privilégié avec le **Lycée des Métiers de l'Horticulture et du Paysagisme de Montreuil Sous Bois**.

Des contacts ont déjà été pris et nous envisageons d'ores et déjà la mise en place d'une formation pour le chantier d'insertion (en tenant compte toutefois des conditions de faisabilité) :

- CAPA²⁰ option Productions Florales et Légumières et/ou des formations plus spécialisées et professionnalisantes dans les domaines de l'horticulture

Précisons toutefois concernant ce diplôme, qu'il n'existe pas encore dans ce lycée pour des adultes en formation professionnelle. Nous espérons cependant qu'il sera quand même possible d'y préparer quelques modules spécifiques propres à ce diplôme et à cette option particulière (objet de négociations).

Notre projet collectif (site agricole) devrait intégrer également une sorte de plate-forme de stages pour un certain nombre d'élèves du Lycée Horticole préparant le CAPA, BEPA et Bac Pro... Nous chercherons à faire profiter les salariés en insertion dans la mesure où nous comptons bien encourager une dynamique d'échange de Savoirs, et de mixité sociale propre à "tirer vers le haut" des personnes qui étaient initialement en situation d'exclusion.

Parce qu'il forme des responsables d'exploitation agricole et des maraîchers, parce qu'il a une solide expérience dans la formation à la production légumière biologique, le **CFPPA de Brie Comte Robert** (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole) sera aussi pour nous un précieux partenaire. Et bien qu'a priori, ce centre de formation ne touche pas

²⁰ Certificat d'Aptitude Professionnel Agricole

directement à la formation des salariés faiblement qualifiés, nous pensons tout de même pouvoir faire appel à lui dans le cadre d'une création spécifique de modules de formation professionnalisants, en maraîchage bio notamment.

Toutefois, la localisation de ce lieu de formation étant relativement éloignée de Montreuil ceci risque de poser des problèmes d'accès pour les personnes qui suivraient des formations dans ce centre, nous veillerons à évaluer ce qui sera possible et viable en la matière, interventions sur notre site ou stage(s) à Brie Comte Robert.

Enfin, pour les salariés en insertion les plus avancés, une passerelle sera envisageable avec la couveuse (qui servira de test pour des exploitants agricoles en fin de formation – partenariat avec le réseau Amap Ile-de-France) qui sera mise en place dans le cadre de notre projet collectif. Mais au vu du niveau initial des personnes que nous comptons recruter, cette perspective devrait demeurer exceptionnelle.

Des modules de formation générale et complémentaire

En complément de ces parcours de formation pratique et professionnalisants, nous proposerons, dans la mesure de nos moyens, du type de public présent sur notre site et en lien avec des partenaires et professionnels compétents, soit en formation interne ou externe :

- des formations linguistiques (alphabétisation, Français Langue Etrangère...) ou de connaissances de base pour les personnes en insertion qui en auraient besoin pour leur insertion professionnelle
- des formations et ateliers proches de nos thématiques associatives
 - ateliers de cuisine
 - ateliers alimentaires
 - formation sur des pratiques alternatives de consommation
 - formation rudimentaire en nutrition, ...
- des formations complémentaires à l'activité professionnelle en général et à la connaissance du monde de l'entreprise
 - formation aux risques en situation de travail (MSA - Mutualité Sociale Agricole)
 - formation aux premiers secours
 - aide à la passation du permis de conduire B ou C (poids lourds)
 - formation aux rudiments du droit du travail, ...
- des formations et visites à dominante culturelle et d'éducation populaire, de manière à ne pas rester cantonné à la seule et unique dimension professionnelle mais à permettre par l'intermédiaire d'une approche culturelle et éducative variée, l'ouverture d'esprit et la réflexion critique sur son environnement
 - théâtre de l'opprimé (compagnie N.A.J.E)
 - formations à la citoyenneté (à définir... - Education populaire)
 - tout type de formations, de visites et de rencontres que nous jugerons utiles à l'enrichissement culturel et intellectuel des personnes présentes sur notre site, ...

Principes généraux, réserves et financement des formations

Les formations que nous comptons proposer dans le cadre du Chantier d'Insertion pourront prendre différentes formes (avoir lieu en situation de travail, dans un endroit spécifiquement approprié à la transmission de savoirs ou se dérouler de manière beaucoup plus informelle), mais elles n'en constitueront pas moins la colonne vertébrale de notre action d'insertion. Il est essentiel qu'à la fin de leur parcours, les salariés en insertion que nous allons recruter, puissent

détenir un bagage minimum de savoirs, de compétences et d'outils de pensée susceptibles de leur fournir à la fois, la confiance nécessaire et les connaissances de base indispensables pour affronter un retour en situation traditionnelle d'emploi.

Bien que nous pourrions organiser un certain nombre de petites formations à l'interne, nous n'aurons pas la dimension d'un véritable organisme de formation, et c'est pour cela que nous devons, pour ce faire, nous appuyer sur des partenaires compétents en la matière : Lycée, Centre de Formation agréé, Greta, Associations (pour des besoins spécifiques) et toute autre institution qui pourra compléter le parcours que nous souhaitons proposer aux personnes en insertion.

Nos souhaits concernant la formation des salariés en insertion sont ambitieux et il est possible, au vu du contexte social et économique particulièrement difficile que nous traversons en ce moment, que nous ne pourrions pas tout réaliser mais l'objectif est bien de tendre au plus près de ces choix de formation, qu'ils soient qualifiants, professionnalisants ou de nature plus générale.

Quant au financement de ces formations, nous avons conscience que cela risque également d'être difficile, surtout que nous souhaitons proposer des formations qui soient rémunérées et se dérouler plutôt durant le temps de travail. Dans ce cadre, nous nous efforcerons donc, de mobiliser les financeurs et co-financeurs traditionnels sur ces questions : OPCA²¹, Conseil Général, Etat, PLIE²²

e) Préparation à la sortie / Issues vers l'emploi ou la formation

Cette phase de fin de parcours est particulièrement importante car elle correspond à une période de transition pour les personnes qui peut se révéler particulièrement difficile. Nous comptons bien préparer au mieux ce temps afin de nous donner toutes les chances de réussite pour que la sortie des salariés en insertion se déroule dans les meilleures conditions. Pour ce faire, nous nous appuyerons d'abord sur nos ressources internes et sur les différents liens avec les employeurs potentiels que nous pouvons avoir, mais aussi et surtout sur les structures relais à même de nous fournir une aide précieuse en la matière : le Pôle Emploi, d'autres structures d'insertion (en cas de passage en Entreprise d'Insertion par exemple), le PLIE, les Maisons de l'Emploi, les GEIQ²³ et éventuellement, d'autres réseaux d'employeurs...

- formation à un métier et/ou support d'insertion ?

Précisons toutefois que pour les salariés en insertion qui en auront le souhait, le niveau et les capacités, nous espérons trouver avec eux des issues à la fin de leur parcours en tant que "salarié agricole" ou dans des métiers périphériques ("*arboriculture/floriculture*" ; "*métiers de la vente et de la transformation alimentaire*" (grâce à notre production de légumes et à sa vente dans une "Maison du Terroir" - voir en Annexe le projet, "Montreuil aux pêches") ; autres activités possibles à moyen terme : "*ambassadeur de trit*", "*agent de compostage*" (voir Annexe F, projets connexes, compostage) et plus généralement, "*métiers de l'environnement et des espaces verts*...).

Pour les autres personnes qui ne pourraient pas trouver d'issue directe vers l'emploi, peut-être auront-ils encore besoin d'une phase intermédiaire comme d'un passage en Entreprise d'Insertion par exemple ou d'une formation complémentaire.

²¹ Organismes Paritaires Collecteurs Agréés

²² Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi

²³ Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification

Cette dernière pourrait permettre de prolonger la qualification des personnes et de fournir un approfondissement des connaissances professionnelles (dans le secteur agricole ou autre), si celles-ci n'ont pas pu être acquises durant la période d'embauche en Chantier d'Insertion.

A titre exceptionnel, nous envisageons aussi, comme nous l'avons déjà évoqué précédemment, un passage possible du Chantier d'Insertion à la Couveuse, mais compte tenu du profil initial des personnes que nous allons recruter, ceci ne devrait en concerner que très peu.

Soulignons à nouveau qu'il est pour nous tout à fait indispensable que la personne soit bien formée pour occuper son emploi, ceci étant aussi (en plus de l'acquisition de savoir-être) le gage d'un minimum de pérennité pour la personne sur le poste qu'elle pourra occuper.

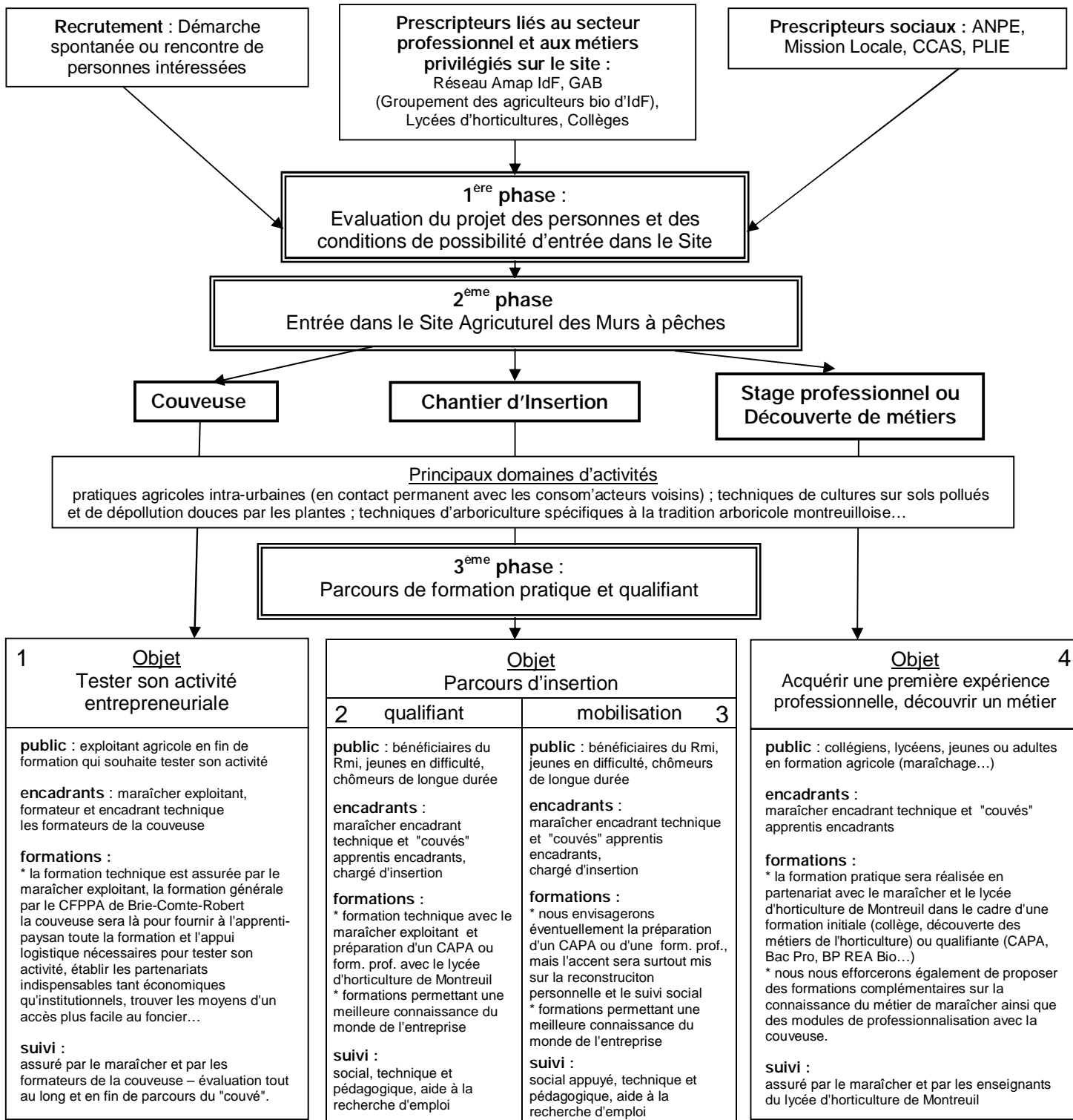
Pour ce qui est de la spécificité "agricole" de notre activité, nous n'excluons pas que le travail de "maraîchage" par exemple, puisse être un support d'insertion vers d'autres métiers mais tout cela devra être bien réfléchi et travaillé en amont.

Les valeurs portées par notre association (et celles qui sont associées à notre projet collectif) nous amènent à considérer que cette activité "agricole" (ainsi que les autres métiers touchant principalement à l'environnement et aux espaces verts – le marché de l'emploi sur ces secteurs étant plutôt porteur et en pleine expansion) doit être un axe central d'insertion car nous ne tenons pas à ce que cette dimension "support d'insertion" soit le prétexte à une insertion à tout prix, faite avec peu de préparation et dans de mauvaises conditions, parce qu'il faut absolument faire du chiffre.

D. Deux tableaux en guise de Conclusion et de Synthèse du Projet Social

(Voir pages suivantes)

Parcours vers l'emploi et circuit de formation pratique



4^{ème} phase : Issues vers l'Emploi ou la Formation

Emploi

- (1) Création d'activité Paysan / Exploitant agricole
- (2) (3?) Embauches en tant qu'ouvrier agricole ou dans des métiers périphériques (espaces verts...)
- (2, 3) Issues "douces" vers l'Emploi, par exemple : embauche en Entreprise d'Insertion

Formation

- (2?) En fonction du niveau, passerelle possible vers la couveuse
- (2, 3) Poursuite du parcours de formation, approfondissement des connaissances prof., aide à la recherche d'emploi
- (4) Retour en formation initiale riche d'une solide expérience pratique et de multiples contacts dans le secteur professionnel envisagé

Autres Issues

- (1, 2, 3) Changement d'orientation, autres choix souhaités. Nous proposerons des pistes, aides et contacts pour l'élaboration d'un nouveau parcours.
- (1, 2, 3, 4) Pas d'issue possible sur le secteur agricole, recherche d'emplois sur d'autres secteurs

numéro + ? = sous réserve des aptitudes générales minimums pour accéder à ce type d'emploi ou rentrer dans le dispositif de formation mentionné

Projet Social – Parcours d'Insertion / Formation

Axe Chantier d'Insertion à la loupe

- 1) Accueil
- 2) Evaluation du projet des personnes et des conditions de possibilité d'entrée dans le Site

- 3) Temps d'adaptation dans la structure et en milieu professionnel
- 4) Détermination plus précise du parcours de formation possible et de la nature du suivi

Publics

Bénéficiaires du Rmi, jeunes en difficulté, chômeurs de longue durée

Suivis, Activités et Formations envisageables dans le cadre du Chantier d'Insertion

Suivi social

Le suivi social sera principalement assuré par le/la chargé(e) d'insertion sociale et professionnelle. Nous nous efforcerons de réaliser ce suivi à l'interne.

- bilan de la phase d'adaptation au sein de la structure
- évaluation de la situation sociale
- construction du parcours de la personne (dimension sociale et culturelle – encouragement de la participation à des ateliers et modules culturels)
- contact avec les partenaires en fonction des problématiques devant être réglées (logement, santé physique et psychologique, endettement...)
- soutien aux investissements des salariés en insertion dans les actions collectives de la structure
- bilan du parcours (entretiens de suivi – dimension sociale)
- préparation à la sortie

Nous souhaitons que la pers. chargée du suivi social intègre pleinement la dimension culturelle dans son activité de suivi des personnes.

Modules Culturels

Formations et ateliers correspondant à nos thématiques associatives

- la permaculture / les sols
- découvertes des plantes sauvages
- ateliers de cuisine
- ateliers alimentaires
- initiation à la nutrition
- formation sur des pratiques alternatives de consommation

Formations à dimension culturelle et sociale

- théâtre de l'opprimé (compagnie N.A.J.E) *
- formations à la citoyenneté (Education populaire avec l'IFAR – Intervention, Formation, Action Recherche) *

Et plus généralement, tout type de formations, de visites et de rencontres que nous jugerons utiles à l'enrichissement culturel et intellectuel des personnes présentes sur notre site

Axe social

Nous veillerons à encourager la création de lien social, la dynamique collective et la mise en réseau des personnes afin d'accroître leur capital social

- créer du réseau, de l'entraide
- participer à des animations
- créer des projets collectifs
- investir le milieu associatif

Modules Pré-Qualifiants

Formation générale et linguistique

Pour ceux qui en auraient besoin dans leur démarche d'insertion nous envisageons des formations complémentaires en connaissance de base ou en apprentissage de la langue

- alphabétisation
- français langue étrangère
- remise à niveau (connaissances de base)

Lieu de formation :

Les personnes devront d'abord passer par une plate-forme d'orientation linguistique (plate-forme de positionnement et de préconisation de parcours).

Nous envisageons un partenariat avec le **GRETA Paramédical et Social de PARIS** *, qui possède un Centre de Formation Linguistique

Modules Qualifiants

Formation / activité principale

CAPA option Productions Florales et Légumières

Spécialisation (modules et lieux de formation à définir) :

- arboriculture
- maraîchage
- semences
- floriculture
- pépinière

Autres Formations et Métiers préparés en fonction des autres activités mises en place sur le site

- Maître composteur
- Gestionnaire de compost
- Ambassadeur de tri
- BEP commercialisation et magasinage de produits alimentaires périssables
- BP épicier

Lieux de formation possible (horticulture) :

- Lycée des Métiers de l'Horticulture et du Paysagisme de Montreuil
- CFPPA de Brie Comte Robert (modules de formation envisageables, parcours à bâtir)
- stages en exploitation agricole

Suivi technique & professionnel

Le suivi technique sera principalement assuré par le/la maraîcher(ère) (encadrant technique référent) mais également par les "couvé(e)s qui pourront aussi jouer un rôle d'apprenti(e)s encadrants.

- devrait privilégier la fonction d'apprentissage au bénéfice des personnes en insertion
- former en situation de production en construisant de véritable parcours de formation avec les personnes
- favoriser leur autonomie et leur responsabilisation
- qualifier et professionnaliser
- permettre également la transférabilité des connaissances acquises à d'autres situations professionnelles ou personnelles

Dans le cadre d'un parcours qualifiant nous veillerons à ce qu'il puisse y avoir des liens entre l'encadrant technique et les enseignants.

Modules Insertion

Préparation à la sortie

Afin de préparer la sortie vers un emploi et d'aider les personnes qui n'auraient pas trouvé dans les activités proposées, un métier correspondant à ce qu'ils souhaitent faire, nous proposerons un certain nombre de modules autour du projet et de la recherche d'emploi

- Bilan personnel
- Définition de projet
- Aide à l'orientation
- Aide à la recherche d'emploi
- Visites chez des employeurs
- Evaluation en milieu de travail (usage limité à des besoins très spécifiques)

...

Formations complémentaires

- formation aux risques en situation de travail (MSA - Mutualité Sociale Agricole)
- formation aux premiers secours
- aide à la passation du permis de conduire B - pour des jeunes 16-25 aide possible du Conseil Général du 93
- initiation au droit du travail

Suivi insertion professionnelle

Le suivi concernant l'insertion professionnelle sera principalement assuré par le/la chargée d'insertion sociale et professionnelle. Nous nous efforcerons de réaliser ce suivi à l'interne.

- bilan de la phase d'adaptation au sein de la structure
- évaluation du projet professionnel
- mobilisation de la personne sur son projet
- élaboration du parcours de formation qualifiant et/ou pré-qualifiant
- actions de formations complémentaires
- bilan du parcours (entretiens de suivi – dimension prof.)
- préparation à la sortie

Dans la mesure de ses compétences, la personne chargée du suivi professionnelle pourra réaliser les *modules d'insertion* et en organiser la cohérence du parcours pour les personnes

Bilan // Evaluation (Pertinence du parcours)

* voir Devis (indicatif) en Annexe II

4 – Marché et environnement de l’agriculture biologique en France

A - Description du secteur d’activité

a) Lexique

« **L’agriculture biologique** constitue un mode de production qui trouve son originalité dans le recours à des pratiques culturales et d’élevage, soucieuses du respect des équilibres naturels. Elle exclut de fait l’usage de pesticides, d’engrais chimiques ou solubles, et elle limite l’emploi d’intrants ».²⁴



« **Un produit issu de l’agriculture biologique** est soit un produit agricole, soit une denrée alimentaire, qui résulte d’un mode de

production agricole exempt de produits chimiques de synthèse. Ces produits sont en général cultivés dans le souci de préserver l’environnement (modes de culture respectueux de l’équilibre naturel, jachère...) et permettent d’assurer une juste rémunération des producteurs. Un produit transformé de l’agriculture biologique contient au moins 95% d’ingrédients biologiques, les 5% supplémentaires devant figurer sur la liste des produits autorisés de l’UE. »²⁵

b) Aptitudes et profils

Les compétences nécessaires à l’agriculteur sont larges : technique culturale, connaissances d’organisations de filière, comptabilité, relation avec les consommateurs (dans le cas de vente directe, type AMAP) etc., polyvalence de compétences. Véritable chef d’entreprise, son métier s’insère dans un territoire. Il doit définir une stratégie commerciale orientée autour de la définition d’une gamme de produits et services ruraux adaptés aux marchés de localité (filières artisanales et touristiques).

Alors que le nombre d’exploitations agricoles diminue depuis une quinzaine d’années (on en compte 600 000 aujourd’hui), le profil des nouveaux exploitants évolue. Un tiers des nouveaux exploitants n’est pas issu d’une famille d’agriculteurs et l’âge moyen d’installation est de 28 ans. De plus, la diminution du nombre d’exploitations agricoles s’est accompagnée d’une augmentation de leur taille.²⁶

c) Un secteur productif en forte demande de main-d’œuvre et de compétences

Certaines conditions doivent être réunies lorsqu’on se convertit à l’agriculture biologique. Il s’agit principalement de la connaissance agroécologique et de la disponibilité de la main-d’œuvre. Selon

²⁴ Définition contenue dans la fiche APCE, « *Exploitant agricole* », réactualisée en juillet 2007.

²⁵ Définition contenue dans la fiche APCE, « *Commerce de détail de produits biologique et de produits diététiques* », réactualisée en novembre 2007.

²⁶ Fiche APCE, « *Exploitant agricole* », réactualisée en juillet 2007.

la FAO ("Food and agriculture organization", soit "Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture"), les Etats devraient l'intégrer dans leurs priorités nationales.²⁷

d) La production

En 2007, 11 978 exploitations agricoles étaient engagées dans l'agriculture biologique, **soit 3% de plus qu'en 2006**. Les exploitations biologiques représentaient **2% des exploitations agricoles** françaises. La superficie en mode de production biologique était de 557 133 ha, soit **2% de la Surface Agricole Utilisée (SAU) nationale**.²⁸

Dans l'Europe des quinze, la France occupe seulement la 13^{ème} place en termes de proportion des terres consacrées au bio. (2% de SAU en France contre 4% en Allemagne).²⁹

De 2001 à 2007, une progression moyenne du nombre d'exploitations bio de 2,2% par an a été enregistrée dans un contexte où le nombre total d'exploitations agricoles était en baisse chaque année.

Globalement, **la surface agricole** exploitée suivant le mode de production biologique (certifiée bio ou en conversion) **a augmenté de 0,8% en 2007 par rapport à 2006**. Les surfaces certifiées bio étaient quasiment les mêmes qu'en 2006 (-0,5%), alors que les surfaces en conversion étaient en augmentation de 12,4%.

Celles-ci représentaient 11% des surfaces totales certifiées en France en 2007.

Depuis 2003, les surfaces certifiées ont très peu augmenté. En revanche, le taux de valorisation en bio des produits biologiques a beaucoup progressé, si bien que la production bio mise sur le marché s'est accrue sensiblement.

Répartition des surfaces par type de production

Sur les 557 133 ha certifiés en 2007,

- Grandes Cultures
= **21%**
- Elevage de bovins 23%
- Elevage de volailles 6%
- Elevage de porcins 1%
- Elevage d'ovins, caprins, équidés 6%
- autres animaux 3%
- = **39%**
- Viticulture 11%
- Culture fruitière 6%
- Horticulture ; pépinières 1%
- = **18%**
- Cultures de légumes ; maraîchage
- = **14%**
- Cultures et élevages associés
- = **5%**
- Cueillette et plantes à parfum et aromatiques
- = **2%**
- Autres
- = **1%**

²⁷ FAO dans un rapport Agriculture biologique et sécurité alimentaire présenté à la Conférence internationale sur l'agriculture biologique et la sécurité alimentaire qui se tenue du 3 au 5 mai 2007 au siège de la FAO.

²⁸ Ces données, ainsi que les suivantes, ont été tirées de « Les chiffres clés de la bio en France: production et transformation, marché et consommation des produits biologiques », Agence BIO, 2007. Dans ce rapport, L'Agence BIO publie les résultats de sa première enquête d'évaluation du marché alimentaire bio en France, réalisée en partenariat avec les Offices Agricoles.

²⁹ Fiche APCE, « Commerce de détail de produits biologique et de produits diététiques », réactualisée en novembre 2007.

L'année 2007 a été marquée par une forte augmentation des surfaces en vignes, en légumes frais et en plantes à parfums, aromatiques et médicinales.

Orientations des exploitations biologiques par rapport à l'ensemble des exploitations agricoles françaises

- Production de légumes : trois fois plus importante que pour l'ensemble des exploitations agricoles françaises
- 21% des exploitations biologiques étaient spécialisées dans les grandes cultures (contre 26% au niveau national)
- 11% étaient des viticulteurs bio (les viticulteurs représentent 16% des exploitations au plan national)
- 23% des exploitations biologiques étaient spécialisées dans l'élevage de bovins (lait et viande), soit une proportion plus faible que pour l'ensemble des exploitations agricoles françaises (34%)

Légumes frais : la plus forte progression en bio

Avec 7 433 ha, les surfaces en légumes frais cultivées selon le mode de production biologique sont en **forte augmentation (+32%)**. Elles représentaient près de **2% des surfaces légumières nationales** en 2007. La Bretagne restait la première région légumière avec près d'un quart des surfaces certifiées (1 744 ha en légumes frais), en progression de 39%.

En revanche, après la très forte augmentation observée en 2006, les surfaces en légumes secs étaient en baisse (-42%), ce qui correspond à un rééquilibrage. La part des légumes secs a en effet été particulièrement importante dans les rotations en 2006 pour des raisons agronomiques auxquelles se sont ajoutées des raisons économiques liées au bas prix des céréales en 2005.

Toutefois, la part des légumes secs biologiques restait élevée. Elle représentait **13,6% des surfaces nationales en légumes secs**. Plus de 50% des surfaces étaient concentrées dans deux régions : Midi-Pyrénées et Bourgogne.

Surfaces fruitières en hausse

Les surfaces fruitières en mode de production biologique représentaient **5% des surfaces totales fruitières en 2007**. Avec 9 649 ha, cette production était **en progression de 5% par rapport à 2006, dans un contexte de baisse de la production nationale de fruits (-1,3%)**.

La première région de production de fruits biologiques était la région Rhône-Alpes (2 276 ha certifiés, en progression de 6%), suivie de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (1 304 ha, +3%), Languedoc-Roussillon (1 186 ha, +3%) et Aquitaine (1 139 ha, -1%).

Près d'un tiers des surfaces fruitières concernait des fruits à coque (principalement châtaigne et noix) et un quart la production de fruits à noyaux (abricots, prunes et olives...). Les fruits à pépins représentaient 12% des surfaces en 2007 avec principalement des pommes.

Très fort développement des plantes à parfum, aromatiques et médicinales

La progression des surfaces de plantes à parfum, aromatiques et médicinales a été très importante en 2007 **(+28%)**, avec de nombreux nouveaux producteurs et des coopératives qui sont passées au bio. La demande était très forte en raison notamment du développement des cosmétiques et de l'aromathérapie biologiques. Les conversions ont été nombreuses dans la Drôme et dans les Alpes-de-Haute-Provence. Les principales plantes produites étaient la lavande et le lavandin, qui représentaient près de 2/3 des surfaces bio en 2007.

Pour 8 agriculteurs sur 10, 3/4 du chiffre d'affaire était lié à l'activité bio

Pour plus de 2 producteurs sur 3, la totalité du chiffre d'affaires était liée à l'activité bio.

Plus des 3/4 du chiffre d'affaires était généré par l'activité bio pour 8 agriculteurs sur 10. Le reste du chiffre d'affaires peut être lié à une activité agricole conventionnelle ou non agricole : activité

touristique (près de 11% des producteurs bio notifiés) ou activité pédagogique (5% des notifiés), par exemple.

e) La transformation

Près d'1 producteur sur 4 transformait à la ferme

En 2007, 22% des agriculteurs notifiés ont transformé des produits bio à la ferme (statistiques réalisées à partir des réponses de 6375 exploitations biologiques notifiées).

Producteurs qui avaient un atelier de transformation sur l'exploitation :

- de fruits 32%
- de plantes aromatiques 35%,
- des éleveurs ovins ou caprins 34%
- d'éleveurs porcins 29%
- d'éleveurs bovins 14%
- d'éleveurs de volailles 12%
- producteurs de légumes seuls 11%

En 2007, il y avait plus de 5000 **préparateurs de produits biologiques** certifiés
Le nombre de préparateurs a augmenté de 3% entre 2006 et 2007.

Origine des achats bio

Parmi les distributeurs ayant précisé l'origine de leurs achats de produits bio :

- **62% s'approvisionnent dans leur région** (dont 12% d'entre eux en totalité),
- 88% en France (dont 26% d'entre eux en totalité),
- 50% dans l'Union européenne (dont 6% d'entre eux en totalité),
- 24% dans les pays tiers.

Destination des ventes des produits bio

Comme les achats de matières premières, les ventes sont majoritairement effectuées en France, avec une part de plus en plus significative dans les régions de production :

- **65,5% des préparateurs ont vendu leurs produits bio dans leur région (46% en totalité)** ; ils étaient 59% en 2006,
- 52% au niveau national hors région (22% en totalité),
- 20% dans l'Union européenne hors France (1,5% en totalité) : ils étaient 26% en 2006
- 7% dans un pays tiers à l'Union européenne (0,1% en totalité), contre 10% en 2006.

Entre 2006 et 2007, les préparateurs bio ont vendu davantage leurs produits au niveau régional et moins au plan international, la demande ayant fortement augmenté localement.

f) La consommation

Un marché en augmentation constante

Pour 2007, le marché des produits alimentaires issus de l'agriculture biologique est estimé à près de 1,9 milliard d'euros hors taxe (contre 1,7 milliard en 2006). Ce marché est en augmentation constante, avec une croissance moyenne annuelle de l'ordre de 10% ces dix dernières années en France.

Plus d'1 Français sur 4 consomme des produits bio

- 42% au moins une fois par mois,
- 23% au moins une fois par semaine,
- 6% tous les jours.

Les produits bio les plus consommés sont les fruits et légumes, suivis des produits laitiers, des œufs, du pain et des produits à base de céréales, de l'épicerie et des viandes.

Des consommateurs-acheteurs fidèles

Les consommateurs de produits biologiques ont une ancienneté moyenne de 10 ans. Les produits bio attirent aussi de nouveaux acheteurs : 1/4 des consommateurs-acheteurs en consomment depuis 3 ans et moins.

g) La commercialisation

Les produits bio sont essentiellement commercialisés dans trois circuits de distribution :

- **magasins spécialisés** (42,2% des achats d'aliments biologiques pour un chiffre d'affaire de 661 millions d'euros)³⁰
- **grandes et moyennes surfaces (GMS)** (39,6 % des ventes de produits alimentaires bio, avec un chiffre d'affaire de 619 millions d'euros)
- **vente directe** (18,2% du marché alimentaire bio pour 285 millions d'euros de chiffre d'affaire)

La restauration collective est encore modeste, mais elle est néanmoins en plein développement. Elle connaît de plus en plus d'initiatives d'introduction de produits bio dans les menus, particulièrement en restauration scolaire, avec près de 10 millions de repas bio ou comportant des produits bio servis en 2007.

En 2007, 1 producteur bio sur 2 commercialisait tout ou partie de sa production directement au consommateur

- 35% en vente directe et 68% par des opérateurs intermédiaires.
- La vente directe générait la totalité du revenu pour un producteur sur dix.
- 1/3 des producteurs biologiques commercialisait plus de la moitié de la production directement au consommateur.

En 2007, 55% des producteurs biologiques notifiés pratiquaient la vente directe³¹.

Une majorité de viticulteurs, de producteurs de légumes, fruits, plantes aromatiques et miel ainsi que d'éleveurs caprins pratiquait la vente directe.

La proportion de producteurs de volailles et de porcs pratiquant la vente directe était également élevée.

A l'inverse, les producteurs de céréales et les éleveurs bovins pratiquaient relativement peu la vente directe.

Type de vente directe pratiquée

La vente à la ferme et la vente sur les marchés étaient pratiquées dans toute la France.

En revanche, la vente par correspondance était davantage pratiquée en Gironde et dans le Haut-Rhin, les magasins collectifs étaient plus nombreux en Savoie et la vente par paniers était très pratiquée dans l'ouest de l'Ile de France.

Type de produits achetés

- **les produits laitiers et les œufs** : 21% pour un chiffre d'affaire de 326 millions d'euros
- **les fruits et légumes bio** : 16% du marché bio avec 264 millions d'euros
- **les pains et farines** 12% du marché bio et génèrent 190 millions d'euros.
- **les vins et autres boissons** alcoolisées : 12% du marché bio pour 189 millions d'euros

³⁰ D'après l'étude réalisée par l'Agence BIO, en 2005.

³¹ Source : Agence BIO 2008, statistiques réalisées à partir des réponses de 10 108 exploitations biologiques notifiées.

- **les viandes et volailles** plus de 11% du marché bio pour un chiffre d'affaire de 179 millions d'euros
- **l'épicerie sucrée** (biscuits, confitures, etc...) 11% et réalise 166 millions d'euros de chiffre d'affaire
- **l'épicerie salée** (huiles, condiments, etc...) 134 millions pour 9 %.

B. Evolution et tendance du secteur

a) La production

Bien que l'agriculture traverse aujourd'hui une grave crise, elle continue d'occuper une place importante dans le patrimoine et dans l'économie. Il est aujourd'hui largement reconnu, même au niveau des institutions officielles, qu'elle se situe au cœur des problématiques territoriales, environnementales et énergétiques contemporaines.

Le chiffre alarmant de 60 000 hectares de terres agricoles qui disparaissent chaque année en France (correspondant à la suppression d'un département de moyenne envergure en dix ans), déclenche une prise de conscience des associations et des dirigeants.

Ainsi, l'Etat, à travers le Grenelle de l'environnement, a proclamé vouloir atteindre 20% de terres bio en France à l'horizon 2020. Il a ainsi décidé de multiplier la surface agricole cultivée en bio par trois en 5 ans.

Etat des lieux de l'agriculture en Ile-de-France et perspectives

- 80% du territoire de la Région Ile-de-France est non urbanisé.
- 50% du territoire sont des terres agricoles.

Sur ces 50%,

- 87% est composé des grandes cultures céréalières,
- 13% des productions spécialisées (fruits, légumes, fleurs, plantes de pépinières = 9%) et de l'élevage (= 4%).

Les grandes cultures y sont largement dominantes en termes d'occupation de surfaces, comme dans l'ensemble de l'Ile-de-France (93,5 % de la SAU³² contre 2,8 % pour les cultures spéciales : maraîchage, horticulture, pépinières, arboriculture).

Les agriculteurs de la région parisienne sont particulièrement attentifs aux menaces que l'urbanisation fait peser sur la vie rurale. Le résultat est spectaculaire : 100 000 hectares de terres fertiles ont disparu en l'espace de cinquante ans au profit de l'expansion parisienne !

La Ceinture Verte est elle-aussi, soumise à de fortes pressions foncières qui la fragilisent. C'est ici que se sont surtout concentrés les prélèvements d'espaces agricoles pour l'urbanisation.

Depuis la fermeture du marché des Halles (dans les années 60), on compte 70% des maraîchers en moins.

On compte actuellement 350 maraîchers en Ile-de-France, dont 30 en bio.

L'explication de la disparition de ces exploitations provient partiellement d'une concentration des exploitations agricoles (le nombre des exploitations est passé de 8414 en 1970 à 3296 en 2000) mais surtout de l'abandon de terres agricoles au profit de l'agglomération. Le processus de recul des surfaces agricoles s'est cependant ralenti dans la dernière période.

³² Surface Agricole Utile

Plus que jamais, le défi de la région est désormais de préserver un équilibre environnemental ainsi qu'un cadre de verdure apprécié par les citoyens.

La région Ile-de-France, a pris la décision de multiplier par trois les surfaces agricoles exploitées en bio d'ici trois ans et, en ce sens, elle a mis en place un programme d'aide spécifique, le Programme Régional d'Action Concerté pour le développement de l'agriculture bio (PARC BIO). De plus, à travers l'Agence des Espaces Verts (AEV), elle s'est donnée l'objectif de préserver les espaces agricoles périurbains et de les protéger ainsi de l'extension urbaine en achetant les terres agricoles menacées de disparition et en restaurant des terres en friche pour leur redonner une destination agricole.

Il est par ailleurs reconnu que les terres agricoles périurbaines ont des fonctions très diversifiées :

- Enjeux nourriciers très importants
- Créatrices d'emplois
- Enjeux de société : Cadre de vie, loisirs, paysages.
- Préservation de la qualité de l'eau
- Préservation de la biodiversité

Concernant la production en agriculture biologique, l'Ile de France est bien en dessous de la moyenne nationale (0,8% de la SAU), même si depuis 2007, elle a marqué une forte augmentation du nombre d'exploitations en bio.

En effet, l'augmentation du nombre d'exploitations certifiées en 2007 par rapport à l'année 2006 a été spécialement marquée en Corse (+12%) et aussi **en Ile de France (+10%)**.

Il est également intéressant de noter que le département des **Yvelines** s'est distingué par une forte hausse **(+23%)** de ses exploitations certifiées.

b) La consommation et la commercialisation

En général, le marché du bio est en augmentation constante : chaque année depuis 1999, une augmentation moyenne de + 9,5% a été enregistrée dans un contexte où l'ensemble du marché alimentaire progressait de 3,6% par an.

De plus en plus de consommateurs sont en demande de produits locaux de qualité biologique (en témoigne par exemple, l'explosion de groupements d'AMAP et des listes d'attente de ces associations).

D'après le baromètre CSA/Agence BIO de la perception et de la consommation des produits biologiques réalisé en octobre 2007, **77% des Français estiment que l'agriculture biologique est une voie d'avenir face aux problèmes environnementaux et 84% d'entre eux souhaitent son développement.** 1/3 des consommateurs-acheteurs ont ainsi déclaré avoir l'intention de développer leur consommation bio au cours des 6 mois suivant l'enquête et les autres ont dit souhaiter la maintenir.

c) Les AMAP en Ile-de-France

Les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (Amap) sont des «partenariats de proximité entre un groupe de consommateurs et une ferme, souvent située en zone péri-urbaine, se développant à partir de la vente directe, par souscription, des produits de cette ferme». Des fruits et légumes ainsi que de la viande sont notamment proposés par ce biais.

Actuellement sur la région, il y a 25 groupes en projet ou en constitution qui ont contacté AMAP Ile-de-France. 25 paysans travaillent en AMAP avec des groupes adhérents mais n'ont eux-mêmes pas adhéré en 2007.

Les circuits de distribution de paniers bio des AMAP est face à un succès phénoménal. En Ile-de-France par exemple, il y a une forte demande et assez peu d'installations bio. Les listes d'attentes sont très longues et parfois, les nouveaux groupes créés font appel à des agriculteurs situés hors Ile de France.

En 2007, le réseau AMAP Ile-de-France a enregistré 80 adhésions, dont :

- 53 groupes de consom'acteurs ;
- 19 paysans ;
- 26 groupes de type AMAP non adhérents en 2007 sur l'Ile-de-France.

	mai02	oct. 03	oct. 04	oct. 05	oct.06	mars07
Groupes de consom'acteurs en AMAP	0	1	3	14	47	53
Paysans en AMAP		1	3	14	32	35
dont maraîchers		1	2	11	29	30
dont éleveurs		0	0	2	2	4
dont céréaliers		0	1	1	1	1
dont certifiés AB ou en conversion		1	2	13	24	27
Groupes de consom'acteurs en projet	1	1	2	17	13	21
Paysans en projet d'AMAP						13

sources : réseau AMAP Ile-de-France³³

Estimations

- du nombre de consom'acteurs = 40 paniers * 53 Amap * 2 personnes/panier = 4.240 personnes
- du volume financier généré = 40 paniers * 50 Amap * 15€/semaine * 48 semaines de partage de récolte = 1.526.400 €

Seulement à Montreuil, trois AMAP ont été créées (à peu près 150 paniers fournis, 500 personnes), une quatrième est en voie de constitution et les listes d'attente ne cessent de s'accroître.

C. Conclusion

Que ce soit au niveau national, régional ou local, il est évident que les débouchés de la vente directe en AMAP ne manquent pas.

Par ailleurs, le marché de l'agriculture biologique ne cesse de croître et cela est un bon signe mais il rencontre aujourd'hui d'importants freins structurels à son développement : problèmes d'accès au foncier, disparition des maraîchers et manque de main d'œuvre formée et compétente.

Il serait donc souhaitable qu'émerge une véritable volonté politique capable de donner un nouveau souffle au secteur agricole et qui permettrait ainsi de mieux accompagner la convergence entre demande et offre.

La formation des nouveaux agriculteurs à des compétences en matière agroécologique ainsi qu'aux circuits courts de production-vente et au suivi de toute la filière (production, transformation, vente) est, elle aussi, indispensable au changement du modèle agricole et attendue tant par les candidats à l'installation que par les consommateurs.

³³ <http://amap-idf.org/>

5 - Etude de la clientèle

A. Réalisation de l'enquête

a) Objectifs de l'enquête

L'étude de la clientèle a été effectuée au travers de la réalisation d'un questionnaire. Avec cet outil d'investigation nous avons voulu connaître quels étaient les modes d'achat en fruits et légumes des **familles de Montreuil** et ainsi cerner les familles potentiellement intéressées par l'achat d'une production locale (et sous quelles formes). Nous avons voulu connaître plus précisément :



- Le lieu où vont habituellement ces familles pour effectuer leurs achats en fruits et en légumes.
- combien de fruits et légumes elles consomment en moyenne par rapport à d'autres types d'aliments.
- quel budget elles consacrent pour l'achat de ces fruits et légumes.
- s'orientent-elles vers des achats en fruits et légumes issus de l'agriculture biologique ?
- si non, souhaiteraient-t-elles acheter des fruits et légumes bio ? et sous quelle(s) condition(s) ?
- dans le cas où elles seraient intéressées par l'achat de fruits et de légumes cultivés à Montreuil.
- selon quel type de distribution ?
- savoir s'il existe des différences relatives au mode d'achat et selon le lieu d'habitation ou la catégorie socio-professionnelle d'appartenance.
- savoir s'il serait possible de cibler un public non sensibilisé par l'achat d'une production biologique et locale (et voir sous quelles conditions)

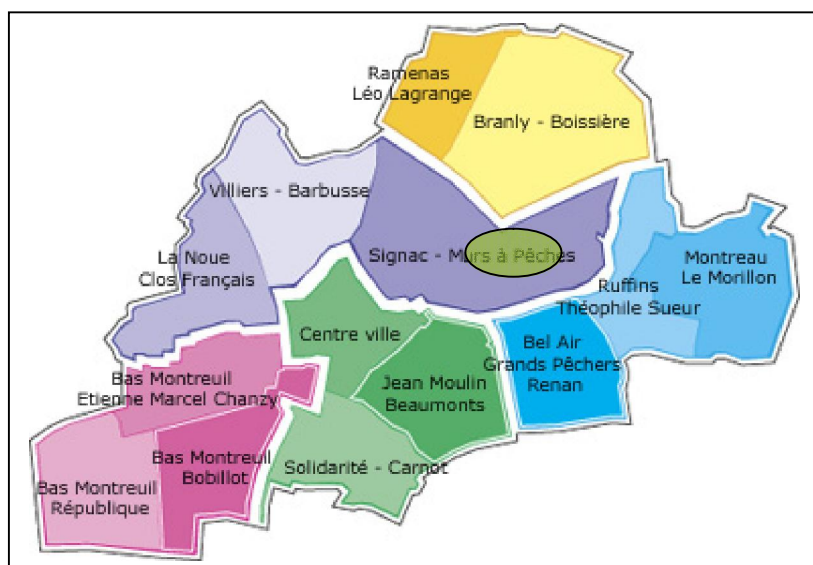
b) Type de questions

Les questions ont été formulées de façon à avoir une certaine facilité d'analyse et de traitement (questions à choix multiples) mais aussi afin d'avoir un éclairage plus large sur les motivations et les comportements de ces acheteurs (questions ouvertes). Il s'agissait de connaître davantage les modes de consommation de chaque personne interrogée.

c) Conduite de l'enquête

Nous sommes allés à la rencontre des gens des quartiers, dans des lieux « névralgiques », là où il y a beaucoup de passage et un brassage de populations, et ce, afin de toucher une grande diversité de personnes. Concernant le choix des lieux de rencontre nous avons cherché des lieux « neutres », c'est-à-dire non situés devant les marchés, les supermarchés ou magasins spécialisés. Les questionnaires ont été rédigés avec les personnes elles-mêmes, ce qui a permis d'obtenir davantage d'échanges et de recueillir ainsi les réactions et commentaires éventuels sur le vif. **79 questionnaires ont été réalisés dans les 5 secteurs géographiques de Montreuil.**

L'enquête a été menée dans chaque quartier de Montreuil afin de connaître le type de clientèle potentielle, son mode de consommation ainsi que le budget réservé à l'alimentation de fruits et légumes dans chaque quartier de Montreuil. Un nombre de questionnaires plus important a



toutefois été effectué dans les deux secteurs les plus proches des Murs à Pêches qui sont très différents en termes de profil de population et de modes d'achat habituels :

§ **Le secteur Bel Air Morillon**, comprenant les quartiers Bel Air/Grands Pêcheurs/Renan, Ruffins/Théophile Sueur et Montreuil/Le Morillon

§ **Le secteur La Noue Murs à pêches**, comprenant les quartiers La Noue Clos Français, Villiers Barbusse, Signac Murs à pêches.

B. Représentativité de l'échantillon

Données (Chiffres Insee 1999)	Commune d'implantation (Montreuil)		% échantillon	Ecart échantillon / statistiques
	chiffres	%		
Population totale	90. 578	100%	<1%	
Hommes	44.711	49%	32,9%	- 16,1
Femmes	46.024	51%	67,1%	+16,1
18/25 ans			7,6%	?
25/34 ans	14.918	16%	22,8%	+6,8
35/54 ans	28.020	31%	35,4%	+4,4
55/74 ans	14.448	16%	26,6%	+10,6
74 ans et plus	5.136	6%	7,6%	+1,6
Ménages selon CSP	38.207	100%		
Agriculteurs	4	0,01%	0%	0
Artisans, chef entreprise	1.498	4%	11,4%	+7,4
Cadres	4.276	11%	10,1%	- 0,9
Prof. Intermédiaire	6.183	16%	19%	+3
Ouvriers	6.615	17%	27,8%	+10,8
Employés	7.356	19%	2,5%	-16,5
Retraités	9 .563	25%	15,2%	- 9,8
Sans activ. Prof.	2. 712	7%	13,9%	+6,9
Type de ménage	38.207	100%		
Personne seule	14.434	38%	32,9%	- 5,1
Couple sans enfant	7.121	19%	15,2%	- 3,8
Famille mono-parentale	4.374	11%	11,4%	+0,4
Couple avec 1 enfant	4.332	11%	Couple	
Couple avec 2 enfants	3.632	10%	avec	

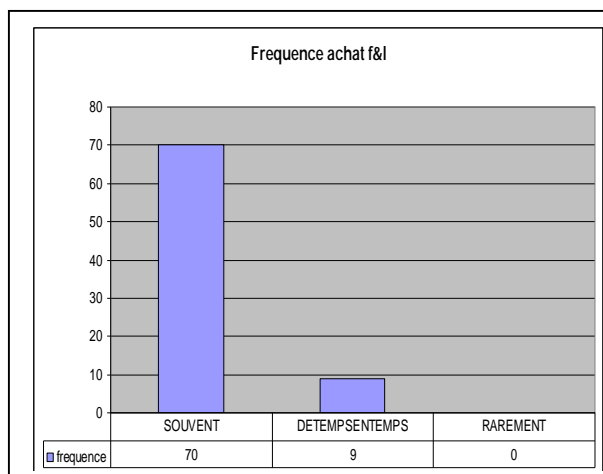
Couple avec 3 enfants ou+	2.221	6%	enfants	+13,5
Autres ménages	2.093	5%	40,5%	
Type de logement selon statut	38.924	100%		
Propriétaire	13.068	34%	41,8%	+7,8
Locataire	11.168	29%	Locataires :	
Locataire hlm	12.506	32%	58,2%	-3,8
Logé gratuitement	1.465	4%		

Les moyens limités à notre disposition ne nous ont pas permis d'atteindre un échantillon très représentatif de la population montreuilloise. En effet, seulement 79 personnes ont été interrogées. De plus, le fait que l'enquête ait été conduite dans la rue, à la rencontre des personnes choisies au hasard, n'a pas permis d'avoir un échantillon correspondant véritablement aux chiffres statistiques officiels.

Néanmoins, ces 79 personnes interrogées, constituent un groupe assez varié par sa composition et laisse donc apercevoir, à travers l'analyse de leurs réponses, un très large éventail des différentes habitudes et modes d'achat en fruits et légumes.

C. Analyse globale des données

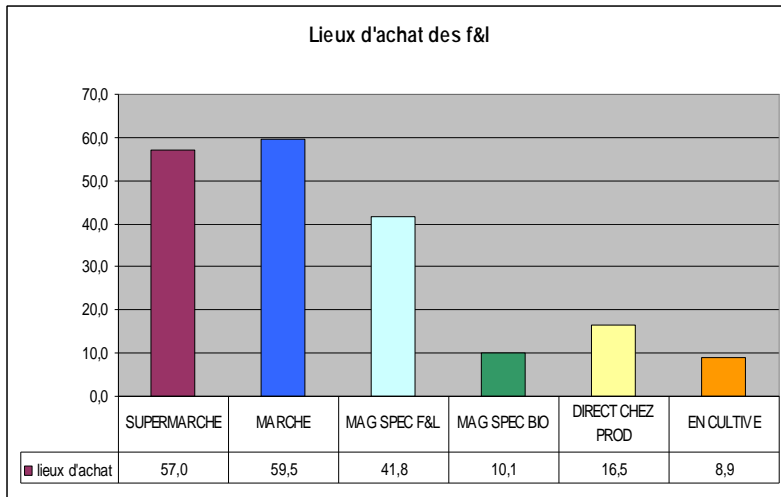
a) La fréquence des achats en fruits et légumes



88,6% des personnes interrogées disent aller souvent faire leurs courses en fruits et légumes, c'est-à-dire au moins une fois par semaine. Seules 11,4% des personnes interrogées disent faire leurs courses de temps en temps (c'est-à-dire pas plus d'une ou plusieurs fois par mois). Aucune des personnes interrogées ne dit effectuer ses courses « rarement » ou « jamais ». Cela montre un approvisionnement régulier en fruits et légumes pour presque la totalité des interviewés.

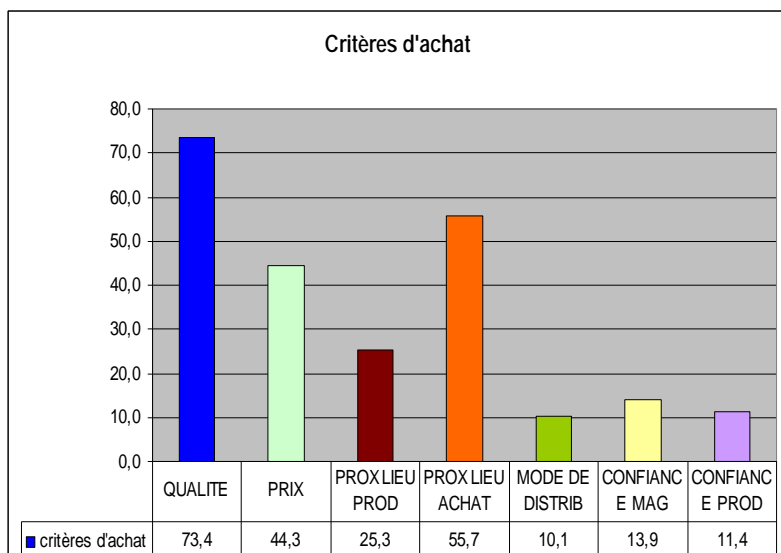
b) Les lieux d'achats habituels pour s'approvisionner en fruits et légumes

La majeure partie des personnes interrogées fait ses courses en fruits et légumes au marché (59,5%), puis en second lieu dans les supermarchés (57%) et enfin dans les magasins spécialisés en fruits et légumes (41,8%).



Les magasins bio, les achats de paniers en filière courte (c'est-à-dire directement chez le producteur) ou le fait de cultiver chez soi constituent une très petite partie des modes d'approvisionnement. Cela dit, les personnes interrogées effectuent leurs courses dans plusieurs lieux et pas uniquement dans un seul lieu d'approvisionnement exclusif. Celles qui font leurs courses selon ces trois derniers modes d'approvisionnement se rendent aussi, dans la plus part des cas, au marché et/ou au supermarché et dans un magasin spécialisé en fruits et légumes. Donc, les personnes qui effectuent leurs courses dans les trois derniers lieux

d'approvisionnement (magasins spécialisés bio, en direct avec le producteur ou en autoproduction "gonflent" les chiffres des trois premiers lieux (supermarché, marché, et magasin spécialisé traditionnel), l'inverse n'étant pas vrai.



c) Les critères d'achats

Concernant les réponses sur les critères d'achat, le choix de la qualité revient dans 73,4% des cas, ce qui revient à 58 des personnes interrogées sur un total de 79 personnes ; la proximité du lieu d'achat (aspect pratique) concerne 55,7% des cas (pour 44 interviewés sur 79) et le prix (bas) enfin correspond à 44,3% des cas (35 interviewés sur 79).

La qualité, la proximité du lieu d'achat et le prix sont donc les trois critères de prédilection qui conduisent les familles à choisir un lieu d'achat plutôt qu'un autre. Les marchés de

quartier (que ce soit à la Croix de Chavaux, aux Ruffins, à Paul Signac ou à la Boissière) regroupent sans doute ces trois critères à la fois.

Pour les autres critères plutôt liés à des méthodes d'approvisionnement en filière courte (proximité du lieu de production, mode de distribution et confiance en leurs producteurs) restent plutôt des choix minoritaires. Pourtant, il faut préciser que ceux qui privilégient ces derniers critères font eux aussi, en même temps, les choix de la qualité, de proximité du lieu d'achat et d'attention aux prix de vente.

d) Les modes d'achat selon les différents budgets hebdomadaires

Le budget moyen du total des interrogées

En moyenne les 79 personnes interrogées vivent dans un foyer constitué par un peu moins de 3 personnes, elles dépensent un budget moyen par foyer de 24,70€ et un budget moyen par personne de 11,44€. Le foyer qui dépense le moins est composé de 15 personnes et consacre en tout 35€ par semaine, ce que équivaut à 2,5€ par personne.

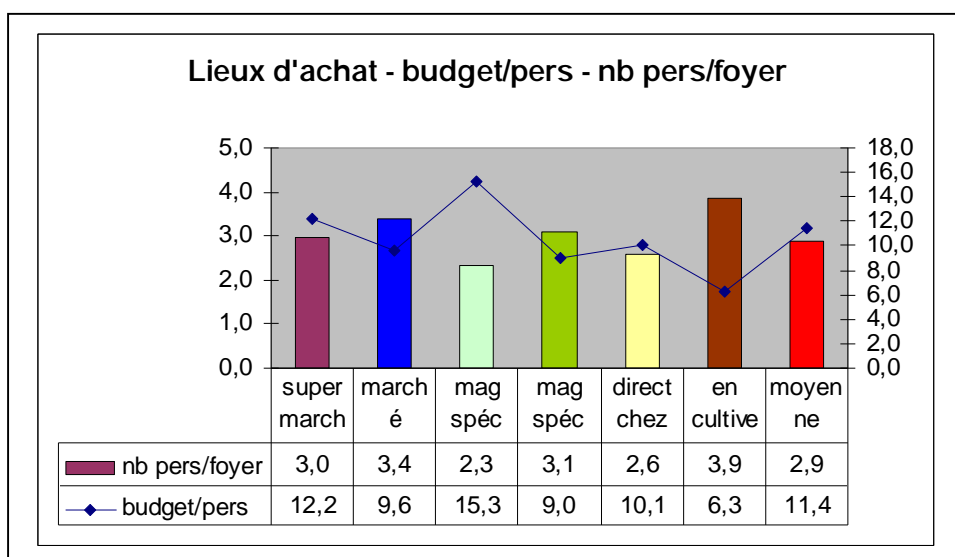
A l'opposé, le foyer qui dépense le plus est composé de 1 seule personne et consacre 30€ pour l'achat hebdomadaire de fruits et légumes (on ne pourra toutefois, considérer raisonnablement dans ce cas-là qu'il puisse s'agir d'une consommation uniquement personnelle).

Q4: budget moyen hebdo		
Nb/pers	budget/foyer	budget/pers
2,9	24,7€	11,4€

Les lieux d'achat et le budget moyen hebdomadaire par personne

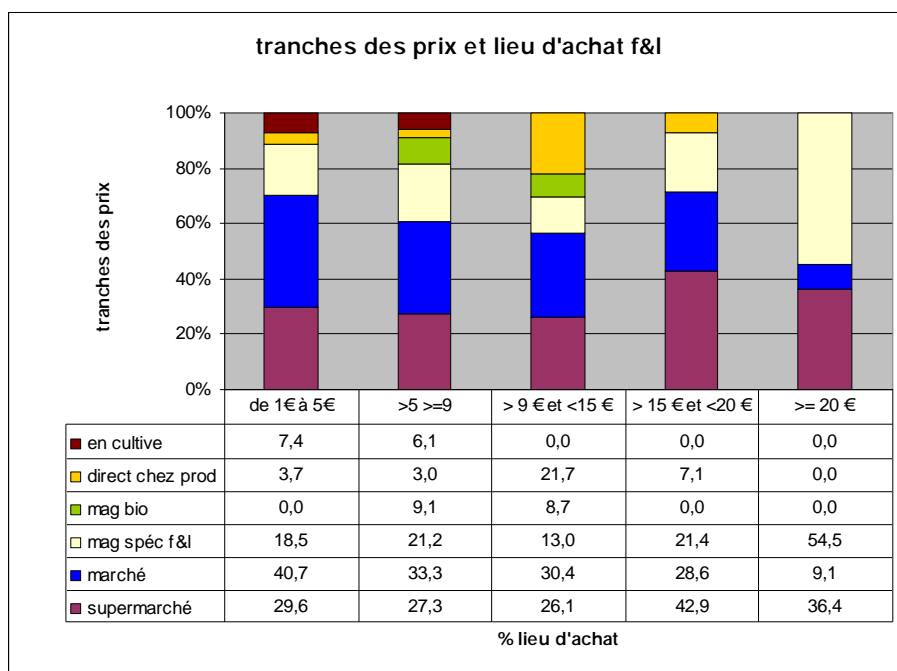
En mettant en relation les lieux d'achat avec le budget moyen hebdomadaire par personne (et le nombre des personne par foyer) il est intéressant de remarquer que ceux qui dépensent le plus, ce sont ceux qui font leurs courses en fruits et légumes (par ordre décroissant) :

- § dans les magasins spécialisés en fruits et légumes ;
- § au supermarché ;
- § directement chez le producteur ;
- § au marché ;
- § dans le magasin bio ;
- § qui en cultive.



Les familles plus nombreuses sont aussi celles qui disposent d'un jardin pour cultiver chez eux. Ceux qui disent faire leurs courses au supermarché dépensent plus que ceux qui vont au marché et dans les magasins bio. Ceci est certainement dû au fait que ces derniers diversifient pas mal leurs lieux d'achat ; ce qui leur permet de faire d'importantes économies, toute en achetant aussi des produits issus de l'agriculture biologique (voir paragraphe et graphique suivant). Ceux qui font leurs courses aussi dans les magasins spécialisés en fruits et légumes sont des familles peu nombreuses qui dépense plus que la moyenne. Et enfin ceux qui cultivent aussi leurs propres fruits et légumes sont par contre des familles plutôt nombreuses qui dépensent moins.

Lieux d'achat préférés selon les différents budgets



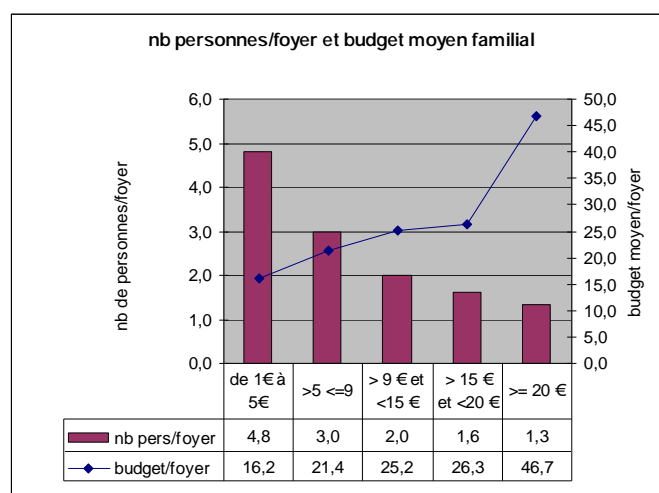
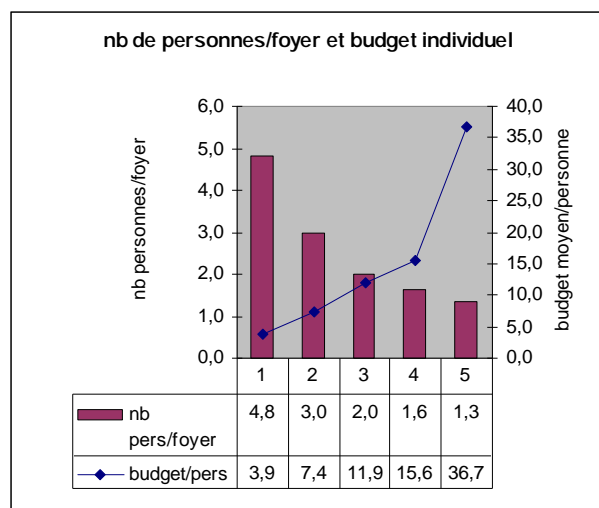
Afin de mieux comprendre les différents modes d'achat selon les budgets, on les a analysés par tranches. Il en résulte que :

§ plus on diversifie les lieux d'achat moins on dépense, surtout si on cultive chez soi.

§ Ceux qui ont des modes d'achat « alternatifs » (directement chez le producteur, dans les magasins bio) ne dépensent pas forcément plus que les autres, mais se placent dans la tranche intermédiaire (entre 9€ et 15€), en se rapprochant des dépenses moyennes, autour de 11,4€).

Budget moyen familial et nombre de personnes par foyer

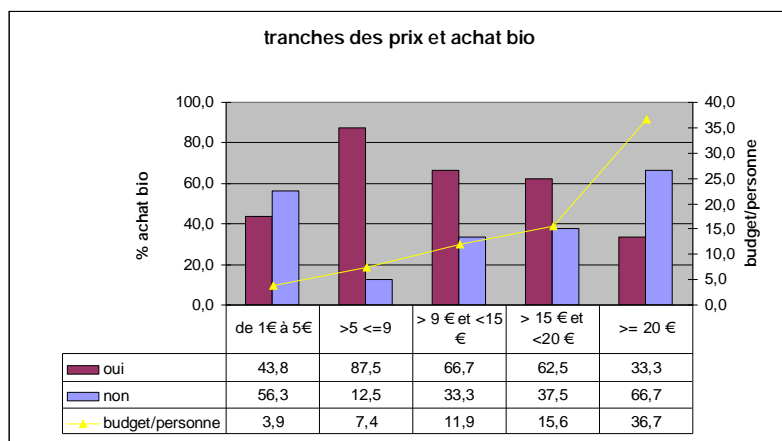
L'analyse des questionnaires confirme une évidence sociologique : plus le foyer est nombreux moins on dépense (par foyer et par personne) pour l'achat des fruits et légumes.



Budgets et achat des fruits et légumes biologiques

Les résultats de notre petite enquête vont contre les idées reçues : il apparaît en effet que les personnes qui achètent régulièrement ou occasionnellement des fruits et légumes issus de l'agriculture biologique ne dépensent pas plus que les autres qui n'en consomment pas. Ainsi, comme le montre le graphique ci-dessous, la majeure partie des « consommateurs du bio » se situe plutôt dans la deuxième tranche de budget, c'est-à-dire entre 5€ et 9€ par personne. Au contraire, la

majeure partie des interrogées ayant déclaré n'en n'avoir jamais acheté est celle qui dépense le plus.

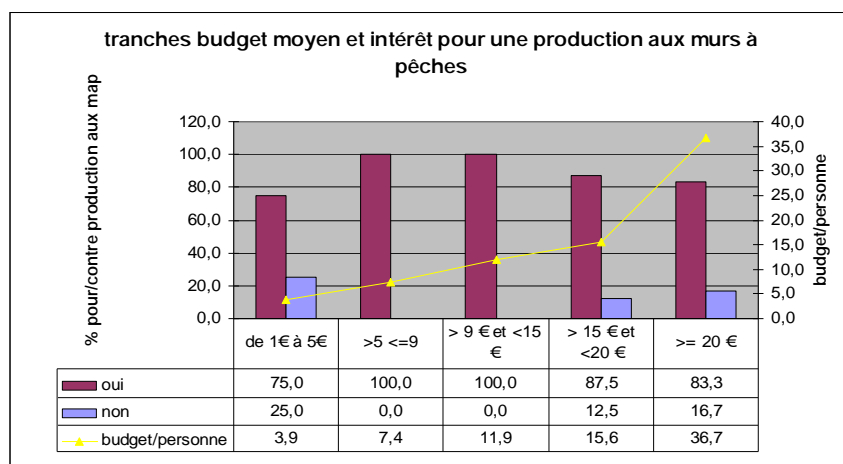


Si donc les résultats de notre enquête s'avèrent justes, on pourrait en conclure que ce n'est pas parce qu'on achète des fruits et légumes biologiques que l'on dépense le plus.

Comme on l'a déjà dit, c'est plutôt parce qu'on diversifie les lieux d'achat, qu'on achète aussi directement au producteur sous la forme de paniers hebdomadaires (par exemple en Amap) et/ou parce qu'on cultive ses propres

légumes que l'on peut se permettre de manger sain et dans le respect de l'environnement, tout en ne dépensant pas plus qu'au supermarché, au marché et dans les magasins spécialisés en fruits et légumes (type Cartalade ou hyper primeur à Montreuil).

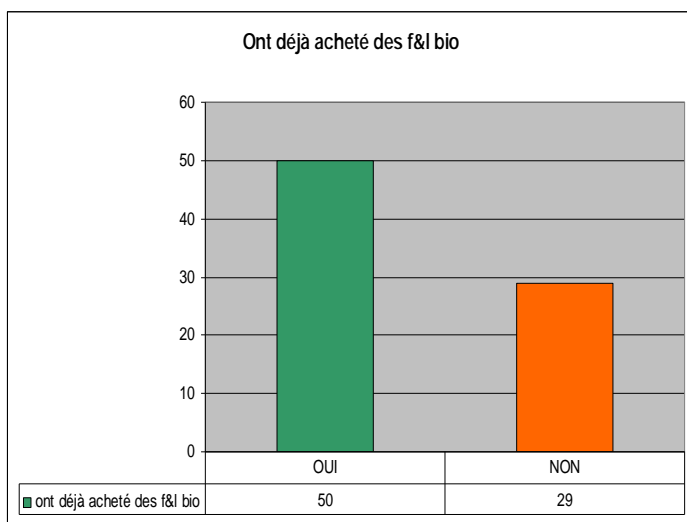
Budgets et intérêt pour une production aux Murs à Pêches



De la même manière, le graphique ci-contre montre que ce ne sont pas ceux qui dépensent le plus qui sont forcément intéressés par une production aux Murs à Pêches.

Au contraire, ceux qui ont déclaré ne pas être intéressés, se retrouvent aux opposés de la fourchette de prix : ceux qui dépensent le moins et ceux qui dépensent le plus.

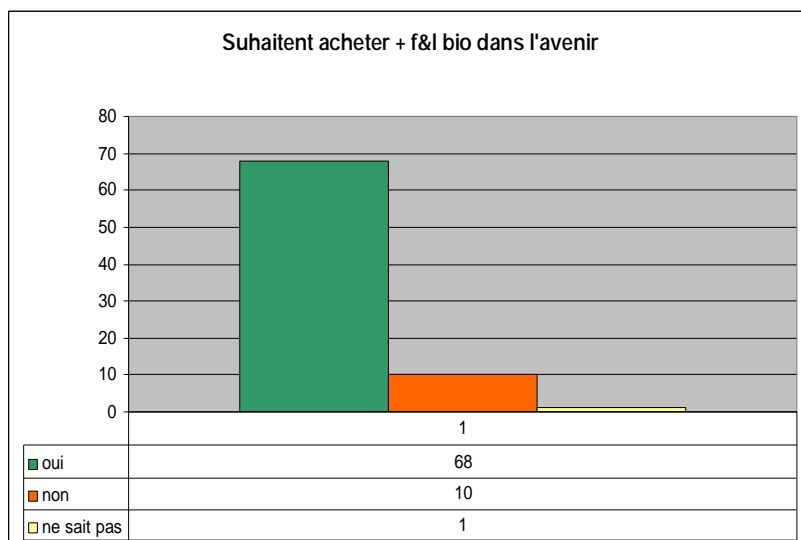
L'intérêt pour les fruits et légumes issus de l'agriculture biologique



64% des personnes interrogées ont déjà acheté, au moins pour essayer ou goûter, des fruits et légumes issus de l'agriculture biologique.

38% d'entre elles n'en ont jamais acheté, soit parce qu'elles ne ressentent aucune différence, soit parce que c'est trop cher, soit encore parce qu'elles ne croient pas en l'existence réelle d'une agriculture véritablement biologique (« on n'a pas le choix », « c'est pollué partout »).

A la question «souhaiteriez-vous en acheter plus à l’avenir (fruits et légumes bio) » seules 10 personnes ont déclaré ne pas être intéressées : une petite minorité par rapport aux 29 personnes qui n’ont jamais acheté bio jusqu’à aujourd’hui.

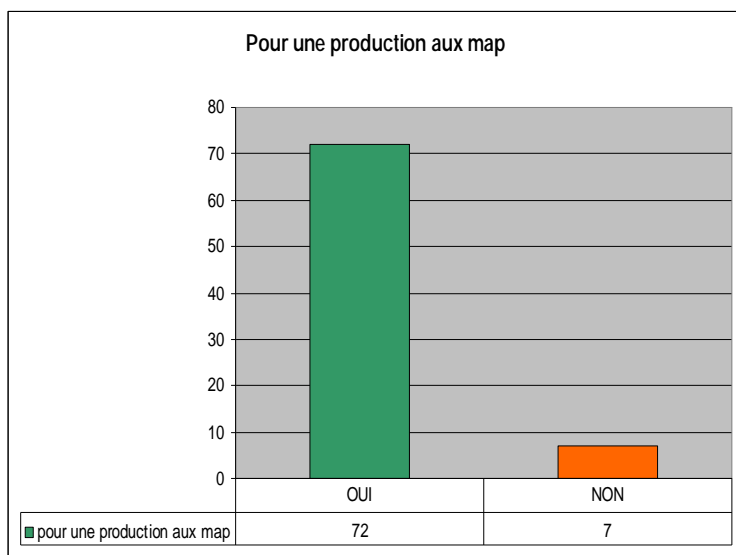


Ceux qui en consomment parfois et qui souhaiteraient en acheter davantage, mais également ceux qui n’en ont jamais acheté et qui souhaiteraient en acheter dans l’avenir (86,1%) posent trois principales conditions :

- § l’accessibilité en terme de prix (il ne faut pas que ce soit trop cher même si ces derniers sont disposés pour la plupart à payer un peu plus pour du bio)
- § l’accessibilité en termes de proximité du lieu d’achat
- § le non-conditionnement de ces produits bio, (ces aliments ne

doivent pas être emballés dans du plastique comme ils le sont souvent dans les grandes surfaces ou dans certains magasins spécialisés en fruits et légumes).

e) L’intérêt pour l’achat de fruits et légumes cultivés aux Murs à Pêches de Montreuil



91,1% des personnes interrogées se sont montrées intéressées, voire très intéressées par l’approvisionnement et l’achat dans une production locale.

Les raisons de cet intérêt sont multiples :

- § la proximité du lieu d’achat (l’accessibilité, surtout évoquée par les habitants du quartier du Bel Air)
- § la fraîcheur et la qualité des légumes cultivés à proximité
- § la proximité du lieu de production (pas de CO2 pour le transport)
- § le retour à une production locale comme par le passé (histoire des cultures à Montreuil, son passé agricole et arboricole)

- § la conservation et la valorisation *des Murs à Pêches*, un patrimoine historique qui tend à disparaître
- § pour avoir des maraîchers à Montreuil comme autrefois et garder, pérenniser ce lien à la Terre et aux paysans
- § pour soutenir l’économie locale et l’emploi
- § pour soutenir des activités pédagogiques qui accompagneront le projet de production-vente

Seules 7 des personnes interrogées sur 79 (8,9%) ne semblent pas intéressées par une production maraîchère aux *Murs à Pêches*.

Les raisons évoquées sont respectivement :

§ la peur de la pollution (4 cas)

§ ces personnes ne savent pas où se trouvent les *Murs à Pêches*

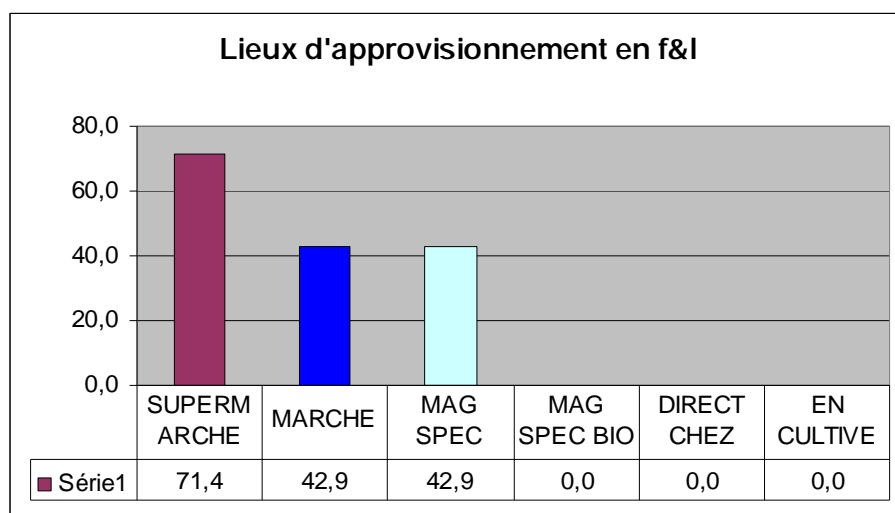
§ n'habitent pas à Montreuil, ne viendraient pas exprès pour y acheter des légumes

La peur de la pollution...

Ces personnes considèrent que la pollution est due au fait qu'on se trouve en ville et que le lieu est donc inévitablement pollué. 3 personnes sur 4 ont déjà acheté du bio parmi celles-ci.

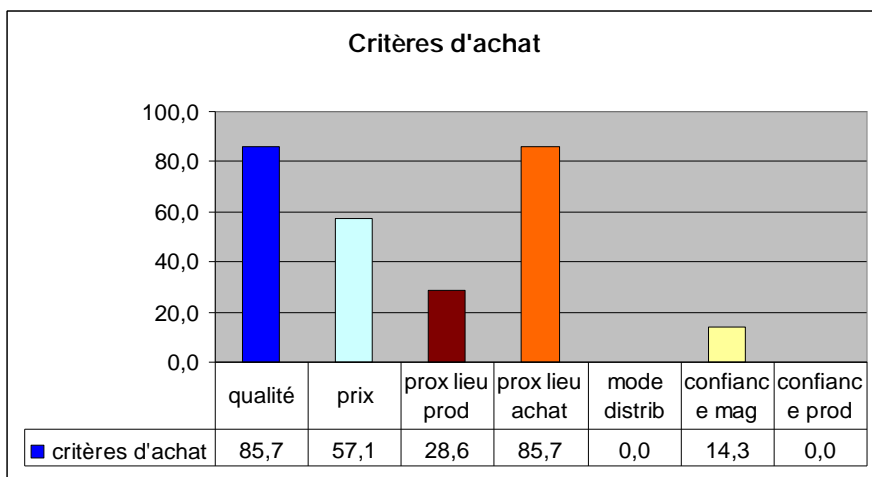
f) Les personnes non intéressées par l'achat d'une production locale à la loupe : quel est leur mode d'achat ?

Par rapport aux statistiques globales ces personnes achètent le plus souvent au supermarché (71,4% contre 57%), moins fréquemment au marché (42,9% contre 59,5%) et un peu plus fréquemment dans les magasins spécialisés en fruits et légumes, type hyper primeur (42,9% contre 41,8%).



Parmi les personnes qui se sont montrées défavorables à l'achat d'une production locale, il n'y en a aucune qui achète ses fruits et légumes dans les magasins bio, directement chez le producteur ou qui en cultive chez soi.

Globalement leurs modes d'approvisionnement sont donc assez différents de la moyenne globale des personnes interrogées.



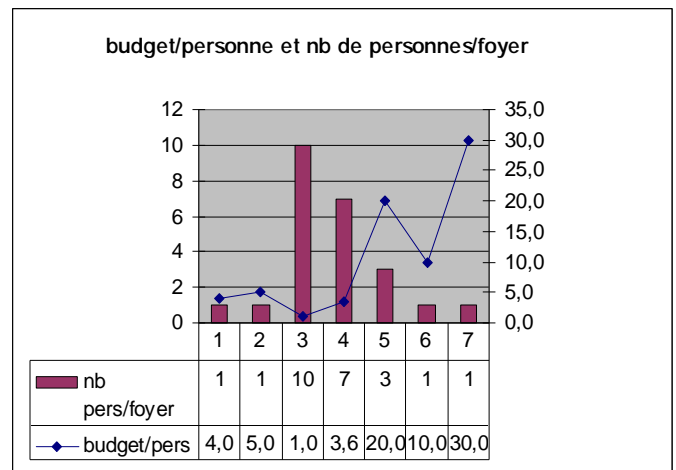
Concernant les critères qui conduisent les familles à choisir un lieu d'achat plutôt qu'un autre, les personnes « non intéressées par une production locale » se distinguent sensiblement des statistiques globales de l'enquête et se rapprochent plus des caractéristiques des

lieux d'approvisionnement habituels. Ainsi, la proximité du lieu d'achat relève de la même importance que la qualité, alors qu'il y a un écart de 20% dans les statistiques générales. Le prix est aussi plus important (13% de plus). Inversement, le mode de distribution et la

confiance en les producteurs n'ont été choisis en aucun cas comme critères de choix. Par contre, et paradoxalement, le critère de proximité du lieu de production a été plus choisi que dans les statistiques globales (+ 3,3%).

Leur budget moyen est sensiblement inférieur au budget moyen global (<1€) mais la famille moyenne est un peu plus nombreuse. Au-delà de la moyenne, il est intéressant de noter que 4 foyers sur 7 dépensent moins de 5€ par personne. Il s'agit d'un écart de 8€ par rapport au budget moyen.

	Nb pers	budget/foyer	budget/pers
Moyenne des non intéressés	3,4	20,6€	10,5€
Moyenne globale	2,9	24,7€	11,4€



Considérant le peu de données récoltées, il semble difficile de dresser un profil socio-économique véritablement comparable à ceux qui ont exprimé ne pas être intéressés par l'achat d'une production locale.

- hormis le fait que :

- § 6 personnes sur 7 sont des femmes ;
- § 2 ont entre 18/24 ans, 2 plus de 74 ans, 1 entre 25/34, 1 entre 35/54 et une autre entre 55/74 ans ; c'est-à-dire plutôt des jeunes femmes ou plutôt des femmes à la retraite ;
- § 2 de ces personnes habitent dans le Centre Ville, 2 à Ramenas/Boissière, aucune n'habite dans le secteur de La Noue, de Villiers Barbusse, des Murs à pêches ;
- § 4 habitent seuls et 3 en couple avec 3 enfants et plus.

g) Existe-t-il un lien notable entre achat de produits bio et intérêt pour une production locale ?

En croisant les réponses données aux 3 questions suivantes :

- « Avez-vous déjà acheté des fruits et légumes issus de l'agriculture biologique ? »
- « Souhaiteriez-vous en acheter davantage ? »
- « Etes-vous intéressé par l'achat de fruits et légumes cultivés à Montreuil même ? »,

Il résulte que :

1) 47 personnes :

- Ø achètent du bio, et sont intéressées par l'achat d'une production locale.

C'est-à-dire que 92,2% des 51 personnes ayant dit avoir déjà acheté du bio sont intéressées par l'achat d'une production locale

2) 25 personnes :

- Ø n'achètent pas du bio, mais sont intéressées par l'achat d'une production locale

C'est-à-dire que 89,3% des 28 personnes ayant dit n'avoir jamais acheté du bio sont intéressées par l'achat d'une production locale

- 3) Sur les 9 personnes ayant dit n'avoir jamais acheté du bio et ne pas souhaiter en acheter à l'avenir :
- Ø 8 sont intéressées par l'achat d'une production locale
 - Ø 1 n'est pas intéressée

C'est-à-dire que 88,9% des 9 personnes ayant dit n'avoir jamais acheté du bio et ne pas souhaiter en acheter à l'avenir sont néanmoins intéressées par l'achat d'une production locale

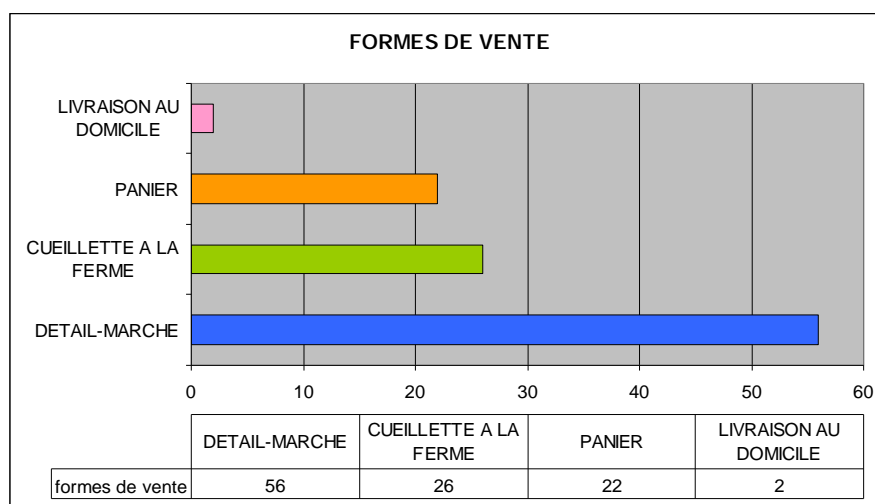
- 4) Sur les 7 personnes ayant dit ne pas être intéressées par l'achat de fruits et légumes cultivés à Montreuil :
- Ø 4 ont déjà acheté (habituellement ou occasionnellement) des fruits et légumes bio
 - Ø 3 en n'ont jamais acheté
 - Ø 5 souhaiteraient en acheter plus à l'avenir
 - Ø 1 seule personne dit n'avoir jamais acheté de fruits et légumes bio, ne pas vouloir en acheter à l'avenir et ne pas être intéressée par l'achat des fruits et légumes cultivés à Montreuil. Il s'agit d'un homme âgé de plus de 74 ans, à la retraite, habitant seul dans le Bas Montreuil, faisant ses courses au supermarché et au marché selon des critères de qualité, de prix, de proximité du lieu d'achat et de confiance dans le magasin.

Il est alors évident qu'un lien notable entre le fait d'être sensible à la question de l'agriculture biologique et le fait d'être plutôt favorable à l'achat d'une production locale n'existe pas.

En conclusion, il semble clair que l'intérêt pour l'achat d'une production à Montreuil est plutôt liée à la proximité du lieu d'achat et de production qui garantit une production fraîche et de qualité et pour laquelle la dimension locale, historique, patrimoniale et pédagogique reste le facteur prépondérant dans leur choix. (Voir les arguments avancés par les personnes interrogées)

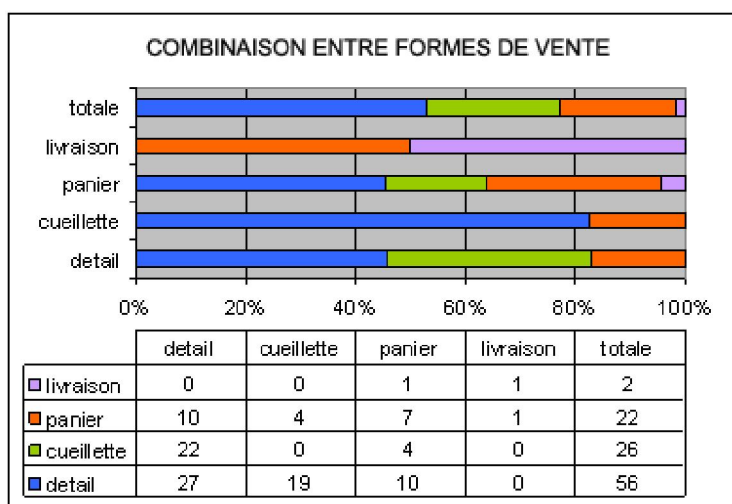
Notre clientèle potentielle dépasserait donc les seuls consommateurs du bio et de fruits et légumes locaux et pourrait être plus large.

h) Quelle forme de vente pour quel type de clientèle ?



56 personnes, c'est-à-dire 70,9% des personnes interrogées ont préféré une vente sous forme de marché au détail. 26 personnes (32,9% des personnes interrogées) ont également choisi la cueillette à la ferme.

22 personnes (27,8% des personnes interrogées) ont choisi la vente sous forme de panier(s) (abonnement à l'avance et distribution hebdomadaire, type AMAP*). Seules 2 personnes (2,5% des personnes interrogées) ont dit préférer une livraison à domicile.



Toutefois, dans la majorité de cas, ces choix ne sont jamais exclusifs.

Il paraît alors intéressant de souligner l'existence d'une combinaison entre différentes formes de ventes.

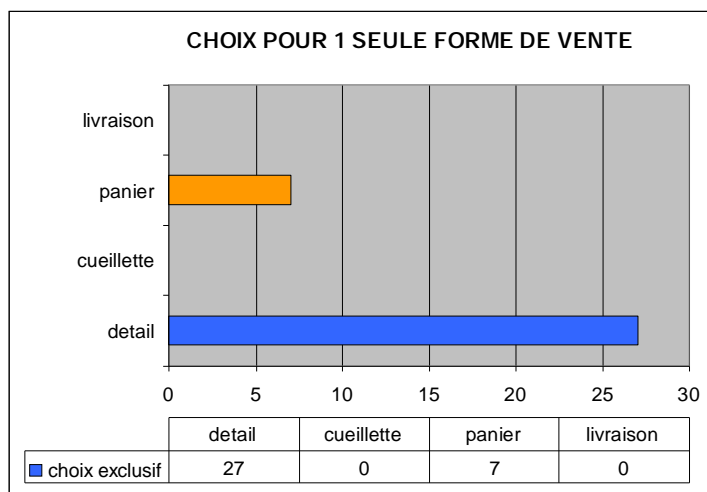
Par exemple :

§ la vente au détail est pour la moitié de cas accompagnée d'une préférence vers la vente en panier et la cueillette à la ferme.

§ De même, la vente en panier n'exclut pas d'autres formes

de vente(s) : le détail, la cueillette et dans 1 cas, la livraison.

§ Concernant le choix de la livraison à domicile, la vente au détail et la cueillette à la ferme ne sont pas choisis comme autres formes de ventes possibles.



Seulement dans le cas où les personnes ont choisi le panier ou la vente au détail, se sont manifestés des choix exclusifs vers ces deux types de vente.

Il nous semble donc opportun de conclure qu'une forme de vente n'en exclut pas une autre.

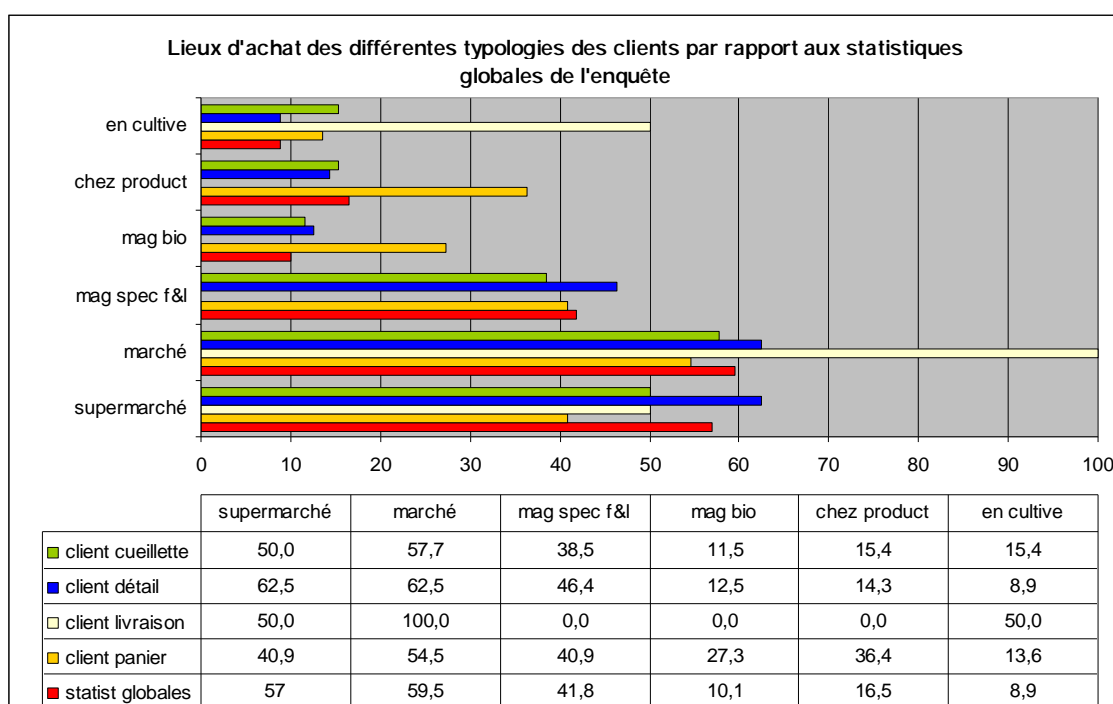
Le client semblerait donc plutôt intéressé à se voir proposer différents modes d'achats et de participation à la production.

Ce type de possibilité(s) s'adapte bien à un projet d'agriculture urbaine, car c'est là où la proximité entre lieu de production, lieu de vente et consommateurs est à son maximum.

D'autre part, il nous paraît intéressant d'essayer de dresser un « profil type » du client pour chaque forme de vente, sachant qu'il ne s'agit pas là d'une généralisation, le client ne se satisfaisant rarement d'une seule forme de vente.

i) Le « client livraison »

Son profil est celui d'une femme active entre 35 et 54 ans, vivant en couple avec 3 enfants et plus. Les deux parents travaillent. Ils habitent en zone pavillonnaire dans un logement individuel dont ils sont propriétaires (La Noue / Murs à pêches). Ils effectuent leurs courses essentiellement au supermarché et cultivent aussi des légumes. Ils achètent habituellement ou occasionnellement des fruits et légumes biologiques et souhaitent en consommer davantage. N'ayant pas trop le temps de s'occuper des courses, la possibilité d'une livraison à domicile ne leur déplaît pas. Leur budget hebdomadaire par personne pour l'achat des fruits et légumes n'est pas très élevé et reste bien en dessous de la moyenne globale : 4,9€ contre 11,4€.



j) Le « client panier »

La majeure partie des « clients panier » effectue ses courses en fruits et légumes d'abord au marché (54,5%), puis dans les supermarchés et les magasins spécialisés en fruits et légumes (40,9% des personnes interrogées). Comme pour les statistiques globales provenant de l'enquête, il s'agit aussi des trois lieux majoritairement fréquentés par les clients panier.

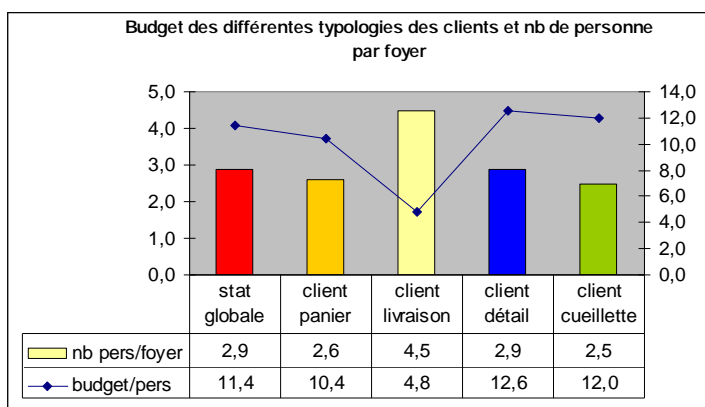
Toutefois ils se distinguent du reste de la moyenne du fait que :

- § ils vont beaucoup moins au supermarché (40,9% contre 57%) ;
- § ils vont autant au supermarché que dans les magasins spécialisés en fruits et légumes ;
- § ils vont beaucoup plus dans les magasins bio (27,3% contre 10,1% = presque 4 fois de plus) ;
- § ils achètent beaucoup via la filière courte, directement chez le producteur (36,4% contre 16,5%, presque autant qu'au supermarché) ;
- § ils cultivent pas mal chez eux (13,6% contre 8,9%)

A la différence de la moyenne générale des personnes interrogées, les magasins bio, les achats de paniers en filière courte directement chez le producteur ou le fait de cultiver chez soi, constituent une grande part des modes d'approvisionnement du « client panier » (globalement, 77,3% contre 35,5% en moyenne).

Les critères qui déterminent l'achat des fruits et légumes dans tel lieu plutôt que tel autre correspondent, en effet, aux lieux d'approvisionnement préférés par le « client panier ». Ainsi, le lieu de production, le mode de distribution et la confiance en le producteur prennent beaucoup plus d'importance que pour la moyenne générale des personnes interrogées. (50% contre 25,3% pour le lieu de production, 27,3% contre 10,1% pour le mode de distribution, 27,3% contre 11,4% pour la confiance dans le producteur).

L'importance du prix est cependant moins grande dans les critères d'achat que pour le reste des personnes interrogées.



Au niveau du budget moyen hebdomadaire consacré à l'achat des fruits et légumes, le « client panier » consacre 10,4€ par personne contre 11,4€ pour la moyenne générale des personnes interrogées.

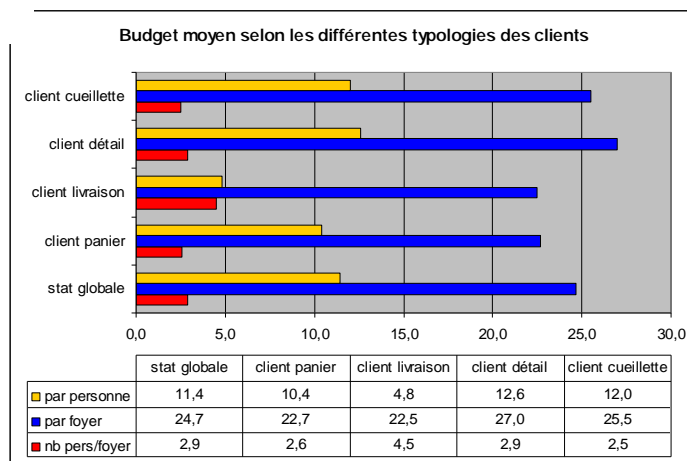
Il dépense donc moins que l'ensemble des personnes interrogées qui préfère des modes d'achat plus traditionnels » (excepté le « client cueillette »).

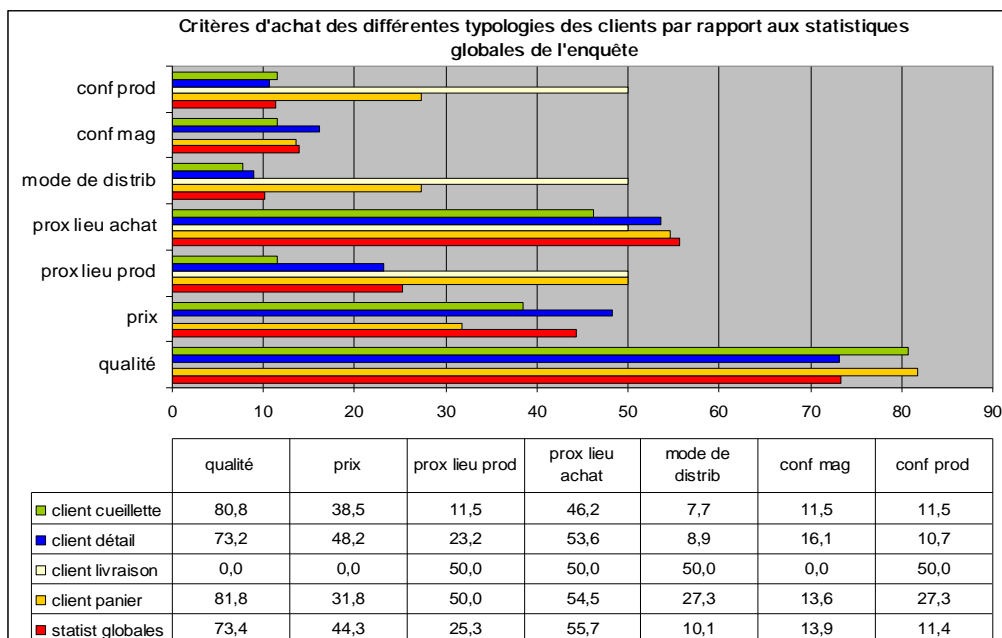
Le client panier provient majoritairement du secteur Centre Ville et des quartiers La Noue et Murs à pêches.

k) Le client « cueillette »

Lui aussi fait ses courses principalement au marché (57,7%), puis au supermarché (50%) et dans les magasins spécialisés en fruits et légumes (38,5%). Il se rapproche assez, dans ce sens, des statistiques globales de l'enquête (59,5%, 57%, 41,8%).

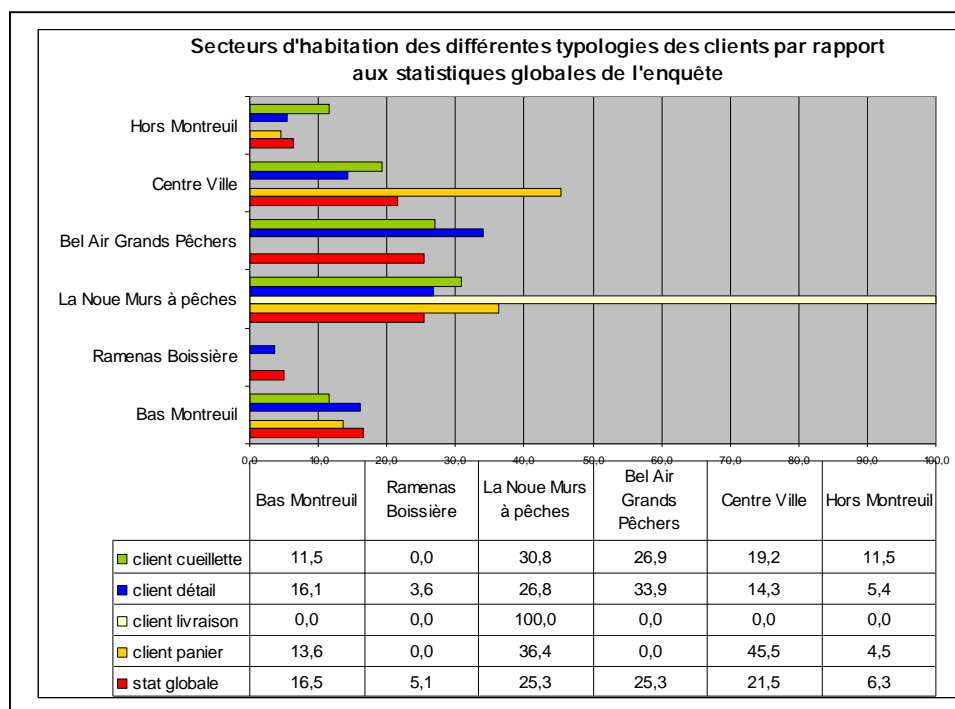
Néanmoins, comme le « client panier », il pratique lui aussi les autres modes d'approvisionnement, même si dans une moindre mesure, il pratique aussi l'achat direct chez le producteur (15,4%) et l'achat dans les magasins bio (11,5%). Le client cueillette révèle tout de suite dans les résultats de l'enquête sa passion pour la terre : c'est celui qui cultive le plus parmi les autres typologies de clients (15,4%).





Pour ce type de client, les critères d'achat les plus importants sont la qualité, le prix et la proximité du lieu d'achat. Il ne s'éloigne pas trop sur cette question de la moyenne globale des interrogés.

Par rapport au budget moyen consacré à l'achat de fruits et légumes, le « client cueillette » a une famille peu nombreuse (2,5 personnes par foyer, contre 2,9 pour la moyenne des interrogés), dépense plus que les autres types des clients (sauf le « client détail ») et plus que la moyenne des interrogés (12€ contre 11,4€). Il habite principalement le secteur de La Noue et des Murs à pêches mais aussi celui du Bel Air / Grands Pêcheurs.



1) Le « client détail »

Quant au « client détail », il fait ses courses en fruits et légumes essentiellement au supermarché et au marché (62,5%) –chiffre similaire-, puis dans les magasins spécialisés en fruits et légumes (45,6%). Et dans une moindre mesure, au magasin bio (14,3%), directement chez le producteur (12,5%) et en autoproduction (8,9%).

Concernant les critères d'achat de ce type de client, il s'avère être très attentif à la qualité des produits (73,2%), à la proximité du lieu d'achat (53,6%) et au prix (48,2%). Même si dans une moindre mesure, il est également attentif à la proximité du lieu de production (23,2%, tout de suite derrière le « client panier »).

Par rapport au budget moyen consacré à l'achat des fruits et légumes, le « client détail », a une famille composée du même nombre de personnes que la famille moyenne des interrogés (2,9 personnes par foyer), il dépense plus que tous les autres types des clients (12,6€ par personne) et plus que la moyenne des interrogés (11,4€).

Il habite principalement le secteur du Bel Air / Grands Pêchers.

D. Conclusions

Malgré le fait que l'enquête ait été réalisée auprès d'un nombre assez restreint de personnes, elle nous a permis d'effectuer un travail très enrichissant, bien qu'assez lourd au niveau de sa mise en œuvre. En effet, pour aller à la rencontre des interrogés, différents bénévoles de l'association ont donné de leur temps et se sont mobilisés sur le terrain pendant plusieurs jours.

Le traitement et l'analyse des questionnaires ont demandé aussi beaucoup de temps et des compétences que nous n'avions pas forcément à la base.

Ceci nous a donc permis de mieux appréhender notre domaine d'activité et aussi de mieux connaître la clientèle potentielle susceptible de bénéficier des fruits et légumes produits dans le cadre du chantier d'insertion et, plus largement, du projet "Montreuil aux pêches".

Les résultats de cette mini-enquête se sont relevés positifs et confirment l'énorme potentiel que pourrait avoir une production locale à Montreuil, comme nous le suggérons.

Ainsi, 91,1% des personnes interrogées se sont montrées intéressées, voir très intéressées par la mise en place d'un projet de remise en culture du site patrimoniale et historique des Murs à pêches et par l'achat d'une production locale.

Ces personnes se révèlent être assez différentes en termes de mode d'approvisionnement habituels en fruits et légumes et il nous semble qu'ils ne sont pas uniquement composés de « riches bobos » pratiquant des modes d'achat minoritaires, tels que l'achat de produits issus de l'agriculture biologique ou de paniers livrés directement par le producteur.

Ainsi, cette enquête nous apprend que notre clientèle potentielle pourrait être bien plus large que ce que nous croyions initialement et toucher également des habitants plus modestes, provenant par exemple de secteurs plutôt "sensibles" comme celui du Bel Air et des Grands Pêchers. Il s'agit-là d'une donnée assez encourageante, dans la mesure où cela rejoint notre volonté de mener des actions vers des quartiers plus populaires et proches des Murs à pêches. Des actions qui ne se déclinent pas seulement en termes d'offre d'emploi en insertion mais plus largement en offres de services alimentaires et écologiques.

Précisons en effet, comme le montre cette enquête que les budgets moyens consacrés par les familles qui pratiquent des modes d'achat en fruits et légumes plus « alternatifs » (bio, panier)

ne sont pas très différents de ceux consacrés par les familles qui ont des modes d'achat plus « traditionnels » (supermarché, marché ou magasins des fruits et légumes). Ceci nous autorise donc à penser que même des familles ayant des revenus modestes pourraient devenir nos clients, surtout dans certains quartiers de Montreuil où un besoin d'accroître les points de vente de proximité a été souligné, comme dans le quartier du Bel Air, par exemple.

Soulignons également à ce sujet que presque tous les interrogés ont souligné la nécessité d'avoir un point de vente de produits biologiques qui soit plus proche de leur domicile (Les Nouveaux Robinsons (seul magasin spécialisé de Montreuil en produits bio) sont loin des habitants du Haut Montreuil).

Enfin, en ce qui concerne les souhaits vers un mode de vente en particulier, de fruits et légumes, les interrogés ont montré plutôt un intérêt vers un mélange de possibilités qui vont du panier (type AMAP), à la cueillette et à la livraison (bien que ce dernier pourcentage soit plus faible). Malgré tout, la vente au détail reste incontournable puisque la plus demandée.

6 - Gestion de l'emploi, législation et sécurité au travail

*Nous tenons à bien mettre l'accent sur ces dimensions qui nous paraissent tout à fait importantes pour l'action d'insertion et de formation que nous allons mener. En effet, compte tenu de notre rôle et de nos missions, nous pensons qu'il est indispensable d'être **exemplaire** en la matière. Et considérons qu'il est tout aussi important que les personnes que nous allons suivre puissent avoir des repères clairs et précis sur ces questions afin de pouvoir en tirer le meilleur parti en situation réelle d'embauche.*



A. Gestion du personnel et Législation du travail

En matière de gestion du personnel et de législation du travail, nous nous conformerons à la législation du code du travail, sauf dispositions particulières propres au secteur d'activité dans lequel nous interviendrons (secteur agricole).

Nous en détaillerons ci-après les principales caractéristiques et en soulignerons les éléments qui nous paraissent devoir être mis en évidence.

a) Gestion du personnel

- Pour l'embauche, une **Déclaration Unique d'Embauche** (DUE) sera adressée à la Mutualité Sociale Agricole (MSA) ainsi qu'à la Caisse d'Assurance Accidents Agricole
- Rédaction d'un **Contrat de Travail** pour toute embauche, permettant de fixer les modalités et conditions précises du travail (horaires, jours, salaires, tâches, lieu(x) de travail, etc.)
- Tenu à jour et à la disposition de l'inspection du travail de plusieurs **Documents et Registres** :
 - le registre du personnel
 - le registre horaire
 - le double des bulletins de salaires
 - le document unique des résultats de l'évaluation des risques

b) Législation du travail

- Pour un adulte, la **Durée Légale du Travail** est fixée à 35 heures par semaine pour toutes les entreprises.

Cette durée ne peut excéder : 10 heures par jour et 48 heures par semaine sur 1 semaine isolée ou 44 heures en moyenne sur 1 période de 12 semaines (12 mois dans le secteur polyculture-élevage), sauf autorisations particulières des services de l'inspection du travail.

- Le code du travail fixe un cadre général des **temps de Repos et de Pause** (20 mn après 6 heures de travail). En fonction de la nature de l'activité, de l'âge ou du sexe du salarié, etc. des temps de repos ou de pause différents peuvent être prévus par la convention collective du secteur d'activité correspondant.

Le temps de repos hebdomadaire est de 24 heures pour les plus de 18 ans, auquel il faut rajouter les heures de repos journalier (voir ci-dessus).

- disposition particulières pour les personnes de moins de 18 ans : ils ne peuvent effectuer une période de travail ininterrompue supérieure à 4h30, après laquelle une pause d'au moins 30 minutes est obligatoire. Le repos hebdomadaire est pour eux de 2 jours.
- Tout salarié a droit aux **Congés Payés** quel que soit son contrat de travail. La loi accorde deux jours et demi de congés pour chaque mois de travail complet ou chaque période de quatre semaines.

L'indemnité de congé payé est égale au 1/10^{ème} de la rémunération totale brute perçue par le salarié pendant la période de référence.

Lorsqu'un salarié quitte l'entreprise avant d'avoir pu prendre ses congés, une indemnité correspondant aux jours non pris lui est versée.

- La **Rémunération** ne peut être inférieure au minimum prévu par la convention collective qui correspond à l'activité, ou au minimum légal (SMIC – Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance)

- cas particulier des apprentis : nous ne prévoyons pas d'embaucher de personnes de cet âge, mais si toutefois, cela devait arriver, nous nous conformerons, bien évidemment, à la législation en vigueur.
- L'**Affichage Réglementaire** doit figurer de manière visible et se trouver dans des lieux de passage. En voici la liste :

- les horaires de travail des salariés ainsi que la durée des repos
- l'adresse et les numéros d'appel
 - de l'inspection du travail
 - du Service Médical du Travail
 - des numéros des Services de secours d'urgence (18 : pompiers – 15 : SAMU)
 - du Service Départemental de l'ITEPSA (Inspection du Travail, de l'Emploi et de la Politique Sociale Agricole)
 - et éventuellement le numéro du Centre anti-poison (numéros des Hôpitaux les plus proches...)
- avis de l'existence et des références de la convention collective applicable, ainsi que du lieu où elle peut être consultée dans l'entreprise

* considérant nos activités de maraîchage et d'arboriculture comme étant les activités principales, la **convention collective** applicable au personnel devrait être celle des **cultures spécialisées**.

- la consigne incendie, et les consignes de sécurité diverses
- autres affichages ne concernant que les entreprises de plus de 20 ou de 50 salariés

c) La formation

L'établissement cotise pour la formation professionnelle continue des salariés. Versés à un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), les fonds collectés permettent le financement d'actions de formation et certaines dépenses annexes dans le cadre des dispositifs suivants :

- le plan de formation (à l'initiative de la structure employeur)
- le congé Individuel de Formation (CIF) (à l'initiative et au choix du salarié)
- la formation en alternance
- le bilan de compétences (à l'initiative du salarié)
- le Droit Individuel à la Formation (DIF)

=====

Nous tenons à rappeler que la formation est pour nous une priorité, et bien que nous n'ayons pas l'intention de devenir organisme de formation ni de nous transformer en un lieu unique de formation au maraîchage, nous comptons tout de même y consacrer une part importante de notre activité et mobiliser un partenariat relativement conséquent sur cette question.

Reste que : "L'ensemble des caractéristiques actuelles du secteur provoque une conjoncture qui rend difficile la formation des salariés de l'IAE³⁴. La formation auparavant financée par l'Etat pour les CES et CEC est aujourd'hui pour les CAE³⁵ et les Contrats D'Avenir à la charge de l'employeur."³⁶

Malgré ce handicap nous nous efforcerons de trouver les partenaires et les fonds nécessaires à cette part de notre activité qui devrait être particulièrement importante.

* UNIFORMATION : OPCA de l'économie sociale, sera un des financeurs de nos actions de formation.

B. Santé et sécurité au travail

a) Les principes généraux de prévention

La sécurité et la santé doivent être assurées au sein de l'établissement.

Les principes suivants doivent être respectés :

- Eviter les risques
- Evaluer les risques qui ne peuvent pas être évités
- Combattre les risques à la source
- Adapter le travail à l'homme
- Tenir compte de l'évolution de la technique
- *[si cela s'avère utile en matière de santé et de sécurité]*
- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou moins dangereux
- Planifier la prévention

³⁴ Insertion par l'Activité Economique

³⁵ CES (Contrat Emploi Solidarité) ; CEC (Contrat Emploi Consolidé) ; CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) ; sachant qu'au 1^{er} janvier 2010 ces contrats aidés (CAE et CA) seront remplacés par un CUI (Contrat Unique d'Insertion) avec une aide portée à 95 % si le CUI prend la forme d'un CAE.

³⁶ Yann Besse, *Les jardins d'insertion en Ile de France*, Collectif Jardins d'Insertion en Ile de France, 2005.

- Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle
- Faire en sorte que les instructions qui sont données aux travailleurs soient appropriées

b) Conditions de travail

Les moyens les plus adaptés doivent être mis en œuvre pour limiter les risques d'accident et l'altération de la santé du salarié dans l'établissement.

Il doit être procédé annuellement à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs. Les résultats de cette étude devront être portés sur le document unique d'évaluation des risques.

Sur le **poste de travail**, faire attention aux *gestes répétitifs*, aux *postures*, aux *plans de travail*.

Les **manutentions manuelles** peuvent être à l'origine d'affections articulaires, notamment dorso-lombaires. Pour en réduire les risques, on doit :

- évaluer les risques que font encourir les opérations de manutention pour la sécurité et la santé des travailleurs
 - organiser les postes de travail de façon à éviter ou à réduire le recours à la manutention manuelle de charges, en mettant en particulier à la disposition des travailleurs des aides mécaniques ou des accessoires de préhension propres à rendre leur tâche plus sûre et moins pénible
 - assurer une formation spécifique à la manutention manuelle afin d'informer les travailleurs sur les risques encourus et les instruire sur les gestes et postures à adopter pour réaliser en sécurité les manutentions manuelles
- port de charges : nous en respecterons les principes fondamentaux et les cas particuliers (s'il s'avérait que nous nous trouvions dans ce type de situation)
- dispositions particulières : respect de ces principes (si nécessaire) aussi bien pour l'utilisation de produits dangereux (rares voire inexistants puisque nous serons en bio) que pour l'interdiction ou la réglementation spécifique de certains travaux pour les jeunes et les femmes

* Il sera donné une attention toute particulière à cette question de sécurité par l'encadrant technique qui veillera à faire des mises au points régulières sur ce sujet avec les salariés en insertion afin de les mettre en garde sur les problèmes qui pourraient se poser et d'attirer leur attention sur ces questions.

* Nous veillerons également à assurer de manière régulière (voir ci-dessous) des formations avec la MSA sur les questions de sécurité et de prévention des accidents au travail.

* Quant aux conditions de travail, elles seront, elles aussi, régulièrement réinterrogées lors de réunions, afin de s'assurer que les moyens les plus adaptés seront mis en œuvre pour limiter au maximum les risques.

c) La médecine du travail

La **visite médicale** réalisée par le médecin du travail et destinée à vérifier l'aptitude au poste de travail, est obligatoire. Elle a lieu à différents moments de l'embauche et éventuellement à

la suite d'un arrêt de travail (visite de reprise ou de pré-reprise).

Le temps passé par les salariés aux visites médicales et examens complémentaires est considéré comme du temps de travail.

Le médecin du travail joue le rôle de conseiller pour l'établissement, il aide notamment :

- à la prévention des nuisances (bruit, produits, poussières...)
- à l'organisation de la sécurité et des secours
- au reclassement des salariés atteints d'un handicap

* L'affiliation à la MSA est considérée comme une affiliation à un organisme de protection sociale des salariés.

* Elle est censée assurer la visite médicale d'embauche et le suivi de santé (visite de contrôle tous les deux ans)

Et dans une certaine mesure, nous pourrions envisager un partenariat particulier avec cet organisme de protection sociale (CCMSA¹), comme cela a déjà pu se faire avec d'autres structures d'insertions (Réseau Cocagne, Les Jardins du Béton Saint-Blaise, les Jardins de Plaine de Vie...).

- La prise en charge de l'état de santé des personnes en insertion qui peut nécessiter un suivi très spécifique par un médecin du travail de la MSA (bilan, soins, éducation pour la santé, sensibilisation aux questions de sécurité au travail...)
- organisation de sessions de gestes et posture de travail
- médecine de prévention
- soutien financier individuel ou action de santé individuelle (prothèse dentaire...)²
- ...

¹ Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole

² Informations extraites de : Yann Besse, *Les jardins d'insertion en Ile de France*, Collectif Jardins d'Insertion en Ile de France, 2005.

d) La formation à la sécurité

En règle générale, ces formations ne sont pas imputables au fond de formation. Leur financement est entièrement à la charge de l'établissement. *"Tout chef d'établissement est tenu d'organiser une formation pratique et appropriée en matière de sécurité, au bénéfice des travailleurs qu'il embauche, de ceux qui changent de poste de travail ou de technique" (Article L231.3.1. du code du travail). "*

But : Initier aux précautions à prendre pour assurer sa propre sécurité et celle des autres.

Le **contenu de la formation** doit être adapté aux risques auxquels le travailleur est exposé, ainsi qu'aux risques liés au fonctionnement de l'établissement ou du chantier. Exemples : mise en marche et arrêt d'une machine ; circulation d'engins sur chantier ; moyens de protection (EPI Equipement de protection individuelle) ; conduite à tenir en cas d'accident ; mesures d'hygiène individuelle, ...

En fonction de l'usage qui est fait de certains équipements, de certaines machines ou de certains produits, des formations sont obligatoires :

- habilitation électrique
- autorisation de conduite des engins de levage

- agrément des applicateurs et distributeurs de produits phytosanitaires (pas d'usage dans l'établissement (l'exploitation) car pratique culturale strictement bio)
- sauveteur secouriste du travail (SST)
 Dans chaque atelier où sont effectués des travaux dangereux, dans chaque chantier occupant 20 personnes au moins pendant quinze jours, où sont effectués des travaux dangereux, un membre du personnel doit avoir reçu l'instruction nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence. Cette formation aux premiers secours a pour objet l'acquisition des savoirs et savoir-faire nécessaires à la bonne exécution des gestes destinés à préserver l'intégrité physique d'une victime avant sa prise en charge par les services de secours.

Il nous semble indispensable que le plus grand nombre de personnes travaillant au sein de l'établissement puisse bénéficier de ces formations, y compris, bien évidemment, les salariés en insertion.

- ce genre de formations concernant la prévention des risques professionnels, des formations aux gestes de premiers secours (validée par une attestation de sauveteur secouriste du travail) et à la prévention des risques liés à l'activité physique seront possibles et prises en charge par la MSA
 - d'autres interventions pourront avoir lieu, qui restent à construire et à définir en fonction des besoins qui émergeront (nous avons déjà pu nouer un contact avec une Conseillère en Prévention des risques professionnels de la MSA Ile de France, prête à assurer un suivi et à nous fournir toutes les informations souhaitées sur ces questions)

e) Ambiance et aménagement des lieux de travail

- Locaux et matériels

Les **locaux de travail** doivent permettre de travailler dans de bonnes conditions, dans des endroits rangés et propres.

Lorsqu'ils sont fermés, les locaux de travail doivent être **aérés** par ventilation naturelle (ouvertures sur l'extérieur) et/ou par ventilation mécanique. Sur le plan de l'assainissement, ils doivent être tenus à l'abri d'émanations insalubres.

Pour ce qui est de **l'éclairage**, les locaux doivent autant que possible disposer d'une lumière naturelle suffisante. Les interrupteurs de commande d'éclairage doivent être d'accès facile et équipés de voyants lumineux dans les locaux aveugles. L'emploi de lampes baladeuses 220V est interdit, elles doivent être alimentées en 24V.

En matière **d'insonorisation et de protection contre le bruit**, toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour que les bruits supportés par les salariés ne comportent ni danger pour leur santé, ni gêne dans l'exécution du travail. Le niveau de 85dB (bruit moyen d'un tracteur) constitue une cote d'alerte. A partir de 90 dB, le port d'une protection auditive est obligatoire.

Des **protections contre les chutes** doivent être installées à chaque endroit comportant des risques. Elles doivent permettre d'assurer la sécurité des travailleurs. A partir de 3 mètres du sol, les échelles fixes doivent être équipées d'une crinoline.

Les **installations électriques** doivent être en parfait état et faire l'objet de vérifications périodiques. Une vigilance toute particulière doit être accordée aux lignes électriques aériennes ou souterraines qui peuvent être à l'origine d'accidents graves. La détention d'un titre d'habilitation est obligatoire pour toute personne qui intervient sur ou au voisinage d'une installation électriques sous ou hors tension.

- Ingestion, inhalation ou transmission de produits toxiques

N'utilisant pas de **produits phytosanitaires tels que les pesticides**, nous ne relèverons pas de cette législation. Toutefois, si nous sommes amenés à utiliser des produits dangereux, nous veillerons à ce qu'ils le soient dans le plus strict respect de la législation et des conditions sanitaires.

L'utilisation de **Produits Naturels Peu Préoccupants** PNPP (purins d'ortie, de prêle...) ne comportant pas de risques particuliers, nous veillerons toutefois à ce qu'il en soit fait usage dans les meilleures conditions d'hygiène.

Si nécessaire, nous veillerons à proposer une formation sur toutes ces questions aux personnes qui seraient amenées à faire usage de produits nécessitant des précautions d'usage et de manipulation.

Concernant les activités de **compostage**. Les risques s'expriment par une exposition par voie respiratoire et digestive, lors de la manipulation et l'épandage du compost, à des agents chimiques et biologiques ; par une exposition aux risques liés à la manutention de charges lourdes ou à la réalisation répétitive des gestes et de postures...

Des informations complémentaires sur la prévention à ces risques seront réalisées (formation ou venue intervenants) mais précisons qu'il s'agit surtout de risques liés à des usages très fréquents et surtout liés à des grosses plates-formes de compostage, ce que nous ne prévoyons pas d'avoir, au moins dans un premier temps.

Sachant que des études de sols et de certains végétaux ont montré la présence de **métaux lourds** (plomb, arsenic, cadmium, mercure...) dans le sol des Murs à Pêches, un risque de toxicité est susceptible d'exister lors du travail de la terre (maraîchage, arboriculture, dépollution des sols par les plantes). Précisons cependant que ces risques pourraient surtout se poser dans le cas d'inhalation ou d'ingestion de poussières ou de résidus mais qu'a priori (enquête à approfondir) le risque de toxicité par voie **cutanée** (qui serait le risque majeur dû à notre activité), ne se poserait pas ou très peu pour les métaux lourds. Nous veillerons toutefois à ce que les salariés qui travailleront la terre puissent disposer de vêtements de protection (gants notamment).

- Protection et aménagement divers

Pour **la protection incendie**, l'établissement doit avoir un permis feu (autorisation de travaux avec points chauds) pour tous les travaux avec point chaud : soudage, meulage, découpage. Des moyens de lutte contre l'incendie (extincteurs adaptés aux risques) doivent être prévus afin de maîtriser tout début d'incendie. Ces moyens doivent être appropriés à la nature du feu. Une formation à l'utilisation des extincteurs et des Robinets Incendie Armés (RIA) est une garantie de sécurité. Ceux-ci devant faire l'objet d'une vérification périodique.

Dans le cas de **travaux effectués sur l'exploitation par une ou plusieurs entreprises intervenantes** (de travaux longs 400 heures/ 12 mois ou de travaux dangereux), un **plan de prévention** doit être établi en début des travaux. Ce document écrit est élaboré en commun entre l'entreprise utilisatrice et l'entreprise intervenante. Il doit permettre de coordonner les

travaux dans le but d'éviter tout risque lié à l'intervention simultanée de ces entreprises sur le chantier.

f) L'hébergement et les installations sanitaires

Concernant **l'hébergement des salariés agricoles**, dans un premier temps, nous ne comptons pas avoir *d'hébergement individuel*, ni *d'hébergement collectif pour travailleurs saisonniers*. Si toutefois, cela devait arriver à moyen ou à plus long terme, nous nous conformerons à la législation en vigueur et nous nous efforcerons d'assurer des conditions d'accueil et d'hébergement de ces personnes, des plus correctes.

Des **installations sanitaires sur le lieu de travail** doivent être mises à la disposition des travailleurs.

- Des *vestiaires collectifs*, convenablement aérés, éclairés et suffisamment chauffés pendant la saison froide doivent être mis à disposition des salariés. Ces locaux doivent être pourvus d'un nombre suffisant de sièges et être équipés d'armoires individuelles ininflammables. Celles-ci doivent être munies d'une serrure ou d'un cadenas et permettre de suspendre 2 vêtements. Lorsque les vêtements de travail des salariés sont susceptibles d'être souillés par des matières dangereuses, salissantes ou malodorantes, ces armoires doivent alors comprendre un compartiment réservé à ces derniers.
- Nous veillerons également à la mise en place *d'un local ou d'une salle (réfectoire)* pour permettre la restauration des salariés.
- Des *lavabos* à température réglable doivent également être mis à disposition, à raison d'un lavabo pour 10 personnes au plus.
- Les *douches* ne sont obligatoires qu'en présence de travaux insalubres ou salissants, ce qui sera le cas (nous aurons donc obligation de mettre en place *d'au moins 1 douche pour 8 personnes*.)
- En ce qui concerne *les toilettes*, il doit y avoir, au moins 1 cabinet fermé et 1 urinoir pour 20 hommes et 2 pour 20 femmes, dont au moins 1 avec un poste d'eau, aménagés de manière à ne dégager aucune odeur, et convenablement chauffés et aérés.

C. Accident du travail et Maladies professionnelles

- Formalités obligatoires en cas d'accident du travail et de maladie professionnelle

La victime d'un **accident du travail** doit le déclarer à l'établissement où elle travaille dans les 24 heures, sauf cas de force majeure. Celui-ci est tenu de le déclarer à la MSA dans les 48 heures.

En cas de carence, la déclaration peut-être effectuée par la victime ou ses représentants dans un délai de deux ans après l'accident.

La rémunération de la journée pendant laquelle l'accident est survenu, est à la charge de l'employeur.

Lorsque l'accident nécessite un arrêt de travail, l'établissement employeur adresse à la MSA, une attestation de salaire au moyen d'un imprimé spécial dans un délai de 24 heures et une attestation de reprise du travail à la reprise d'activité de la victime.

Une maladie est "professionnelle" si elle est la conséquence directe de l'exposition d'un travailleur à un risque physique, chimique, biologique ou résulte des conditions dans lesquelles il exerce son activité professionnelle. La maladie professionnelle doit être déclarée par la victime.

Pendant la durée d'un arrêt de travail consécutif à un accident du travail, le contrat de travail est suspendu et ne peut être résilié, sauf pour un motif non lié à l'accident.

Sous certaines conditions, **l'accident de trajet** est pris en charge au titre des accidents du travail (les formalités administratives sont identiques). Pendant la durée d'un arrêt de travail consécutif à un accident de trajet, le contrat de travail est suspendu et ne peut-être résilié pour ce motif.

Un contrat à durée déterminée arrivant à l'échéance pendant l'arrêt de travail prend fin automatiquement à la date prévue.

S'il a un *motif raisonnable* de penser qu'une situation au sein de l'établissement et/ou à son poste de travail représente un danger grave et imminent pour sa santé ou celle d'autrui, un salarié peut se retirer de cette situation en usant de son **droit d'alerte** ou de son **droit de retrait** (voir critères légaux), sans qu'aucune sanction ne puisse être prise à son encontre, en ayant averti l'établissement employeur au préalable.

D. Prévention des risques

a) La protection collective

Les différents risques regroupent l'ensemble des facteurs physiques qui peuvent être l'origine d'une blessure par l'action mécanique d'éléments de machines, d'outils et de pièces, de matériaux solides ou de fluides projetés.

En voici les différentes formes :

- risque d'écrasement
- risque de cisaillement
- risque de coupure, de sectionnement
- risque de happement, d'enroulement
- risque de perforation ou de piqûre
- risque d'éjection de fluide sous haute pression
- risque de choc
- risque d'abrasion
- autre risque qui peut avoir des conséquences multiples (lors l'utilisation ou de la conduite d'un matériel, les commandes doivent être clairement identifiées)



Par exemple, et étant donné que nous en utiliserons très certainement, voilà un extrait d'une fiche de sécurisation concernant le **maniement d'un motoculteur** et les risques et recommandations liés à son utilisation :

Les accidents les plus graves :

- manœuvre de marche arrière : glissades, écrasement de l'opérateur
- contact de l'opérateur avec les fraises avec happement des jambes.

Les 3 messages de prévention :

- réduire le régime moteur, débrayer les fraises et s'assurer d'une zone de dégagement suffisante lorsqu'on est en marche arrière
- porter des chaussures de sécurité et des vêtements ajustés ;
- arrêter le moteur avant toute intervention de nettoyage ou d'entretien.

b) La protection individuelle

Les Equipements de Protection Individuelle (EPI) doivent être utilisés après l'étude de la mise en œuvre des mesures de protection collective. Il n'existe pas de liste précise de ces EPI. Après évaluation des risques, il doit être mis à disposition des salariés, gratuitement, les EPI adapté à l'activité.

On doit également s'assurer au sein de l'établissement : du port ; de l'entretien ; des vérifications ; de la formation à l'utilisation.

La fourniture de ces EPI ne constitue pas un avantage en nature et doit être renouvelée autant que de besoin.

c) Les vérifications et contrôles obligatoires

Certains équipements, appareils et installations doivent être vérifiés et contrôlés en respectant une périodicité définie par la loi.

- Pour la **mise en conformité des machines** : toutes les machines sont concernées (matériel neuf et d'occasion).
- Pour les **contrôles**, outre le fait qu'ils devront être consignés sur un procès verbal et/ou un registre spécifique, ils pourront être confiés :
 - * à une personne compétente au sein de l'établissement *ou*
 - * à une personne compétente travaillant chez le constructeur *ou*
 - * à un organisme agréé

Précisons enfin que le répertoire des risques auxquels seront soumis les futurs salariés de l'association fera l'objet d'un **document unique de prévention des risques** tenu à jour et à la disposition de l'inspection du travail et du personnel.

7 – Volet Financier (budget prévisionnel)

Notre **budget de fonctionnement** est important, plus de 350 000 euros la première année, il se semble se situer dans les fourchettes hautes de ce type de structures.

« Le budget de fonctionnement moyen annuel pour un jardin d’insertion par l’économique est compris entre 209 000 € et 525 000 € [...]. »³⁷

Notre **capacité d’autofinancement** devrait, quant à elle se situer dans des proportions raisonnables, correspondant aux normes des Chantiers d’Insertion, 25% la première année, 29% la deuxième et 28% la troisième. A noter une baisse lors de la troisième année qui s’explique par l’augmentation du nombre de salariés en insertion de 7 (deuxième année) à 12 (troisième année) et un passage d’un mi-temps à un trois-quarts temps de la chargée d’insertion.

On peut dire également que notre **budget formation** est relativement élevé si on le compare à une moyenne de budgets similaires (1.4%) voir tableau ci-dessous³⁸, le nôtre se situant aux alentours de 4%. Il est pour nous, comme nous avons pu l’expliquer dans ce document, le reflet d’un choix en la matière. Pouvoir apporter une formation voire une qualification aux personnes que nous allons accueillir est pour nous, très important.

Nature des dépenses	Nature des charges (en euros)	Part des charges du chantier (%)
Matières premières	15 209	5,6
Services extérieurs	5 706	2,1
Charges de personnel :		
Encadrement technique	1,9 ETP : 56 412	20,9
Accompagnement socioprofessionnel	0,44 ETP : 14 520	5,4
Gestion administrative	0,66 ETP : 23 131	8,5
Autre personnel	0,25 ETP : 6 142	2,3
Charges du personnel en insertion (Attention : base de calcul ancien CES/CES)	118 230	43,7
Autres charges	27 372	10,1
Formation	3 774	1,4
Total	270 497	100

Source : les parcours des salariés en insertion, FNARS, (2004).

Nous n’avons pas réalisé dans le présent document d’hypothèse haute et d’hypothèse basse en matière budgétaire mais envisageons la réalisation de ces documents complémentaires.

Précisons enfin concernant les cotisations et charges qu’elles seront payées à la MSA (très proches du Régime Général de la Sécurité Sociale) voir Tableau Annexe – Organisme de protection sociale.

³⁷ Yann Besse, *Les jardins d’insertion en Ile de France*, Collectif Jardins d’Insertion en Ile de France, 2005. (Fourchette établie suite à 5 réponses de jardins d’insertion par l’activité économique franciliens.)

³⁸ Steven Marchand, *Les ateliers et chantiers d’insertion en Ile de France, Guide Méthodologique*, FNARS Ile-de-France, 2008. (ce tableau représente une tentative d’évaluation du coût moyen d’un chantier d’insertion pour 10 personnes en insertion à temps plein (10 Equivalents Temps Plein)

IV Conclusion

Au bout de ce long parcours, demeurent des inconnus mais aussi de sérieuses avancées. Qu'en est-il donc de la faisabilité de ce Chantier d'Insertion aux Murs à Pêches ? Nous allons donc essayer pour finir, d'en dresser un premier bilan et de nous efforcer d'en faire un début de réponse.



Etant initialement le projet d'une association, il s'est très vite intégré, comme on a pu le voir, à un projet collectif d'une plus grande ampleur "Montreuil aux Pêches". Riche de l'histoire et du dynamisme de trois associations, ce sont désormais des mots comme : agroécologie urbaine, arboriculture fruitière, biodiversité, alliance de l'écologie et du social ... qui résonnent avec ce projet de Chantier d'Insertion.

Sur le **volet social** du chantier, avec près du tiers de cette étude consacré au développement et à l'analyse du comment nous envisageons "l'insertion des personnes", il s'agit-là surtout, de signifier pour nous l'importance que nous souhaitons donner à cette dimension de notre projet. Dans un contexte social particulièrement difficile, nous souhaitons clairement donner la priorité à la reconstruction des personnes que nous allons accueillir, à leur intégration à un groupe, à un collectif, à leur participation active à un projet associatif ainsi qu'à leur formation et qualification possible, leur responsabilisation et leur prise d'autonomie...

Sur le **volet production**, je commencerai par citer Anny Poursinoff qui vient d'écrire très récemment un rapport sur l'agriculture biologique en Ile-de-France qui confirme pleinement nos analyses. "L'agriculture biologique est devenue un sujet incontournable du débat social. Les franciliens expriment une forte attente pour avoir accès à une alimentation biologique **produite localement**"³⁹. Il est clair que quasiment tous les voyants sont au *vert* sur cette question, il persiste cependant deux problèmes et pas des moindres, celui de l'accès au foncier et de la main d'œuvre. Par notre action, nous souhaitons contribuer à l'émergence de cette main d'œuvre, reste la volonté politique pour faire en sorte que cette demande croissante de la population pour une agriculture locale et biologique ne demeure pas sans réponse.

Et cette demande nous a encore été confirmée par la petite étude de clientèle que nous avons pu mener qui montre bien que plus de 90% des personnes interrogées et habitants pour la plupart à Montreuil, se déclarent intéressées voire très intéressées par l'approvisionnement et l'achat d'une production locale.

³⁹ Anny Poursinoff, *L'agriculture biologique une contribution majeure à l'Ecorégion, Pour un Plan d'Actions*, Novembre 2008. [c'est nous qui soulignons]

Sur cette base, nous avons commencé à bâtir un premier budget de ce que pourrait être ce projet d'ensemble, qui reste encore perfectible mais qui constitue, d'une certaine manière, le socle de départ de ce futur Chantier d'Insertion et plus largement de ce projet collectif que nous avons appelé : "Montreuil aux Pêches".

Alors faisable ? Pas faisable ce Chantier d'Insertion ? Je crois que nous avons pu confirmer tout au long de ces pages, à la fois notre capacité à imaginer ce que pourrait être la réalité d'un tel projet mais également la pertinence de l'activité associative et entrepreneuriale que nous souhaitons développer et l'intérêt de son inscription dans le tissu social et local.

Deux étapes resteront cependant pour nous à franchir, celle de l'accès à la terre qui nous permettra de démarrer notre activité ainsi que l'acceptation de notre demande de conventionnement A.C.I auprès de la DDTEFP⁴⁰, qui autorisera l'ouverture du Chantier d'Insertion.

"L'évolution des techniques semble éliminer l'homme dans tous les domaines. Le pire n'est peut-être pas le chômage, mais le mésusage : ainsi ces salariés qui ont le sentiment de n'être jamais écoutés, ces jeunes surdiplômés auxquels on ne réserve que des boulots déqualifiés, ces personnes qui voudraient travailler à quelque chose de socialement utile et qui ont la sensation de gâcher leur vie, etc."⁴¹

Peut-être est-ce effectivement ce vers quoi nous désirons aller au travers ce projet, contribuer à redonner une utilité sociale au travail et espérer modestement pouvoir redonner du sens à la vie de personnes qui n'en voient plus.



⁴⁰ Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de Seine-Saint-Denis

⁴¹ Paul Ariès, "La dégradation du travail productif." in *Décroissance et Travail*, Entropia N°2, printemps 2007.

V Références Bibliographiques

Paul Ariès, "La dégradation du travail productif." in *Décroissance et Travail*, Entropia N°2, printemps 2007.

Yann Besse, *Les jardins d'insertion en Ile de France*, Collectif Jardins d'Insertion en Ile de France, 2005.

Steven Marchand, *Les ateliers et chantiers d'insertion en Ile de France, Guide Méthodologique*, Fnars Ile-de-France, 2008

Anny Poursinoff, L'agriculture biologique une contribution majeure à l'Ecorégion, Pour un Plan d' Actions, Novembre 2008.

Christine Revuz, *La place du travail dans la vie psychique ou comment accompagner les chômeurs*, Congrès Orient'action.

Fiche APCE, « *Commerce de détail de produits biologique et de produits diététiques* », réactualisée en novembre 2007.

Fiche APCE, « *Exploitant agricole* », réactualisée en juillet 2007.

"**Les chiffres clés de la bio en France**: production et transformation, marché et consommation des produits biologiques", Agence BIO, 2005 et 2007.

Rapport Agriculture biologique et sécurité alimentaire présenté à la Conférence internationale sur l'agriculture biologique et la sécurité alimentaire qui se tenue du 3 au 5 mai 2007 au siège de la FAO.

RAPPORT ZUS 2006, Ville de Montreuil, Service Développement Social Urbain, octobre 2007.



VI Annexes

- Annexe I – Questionnaire

- Annexe II – Devis (éléments indicatifs)

- Annexe III – Cotisations Mutualité Sociale Agricole

- Annexe IV – Budget prévisionnel

- Annexe V – Projets connexes :

"Montreuil aux pêches" (joint au présent document)

Annexe I

Questionnaire

Etude de la Clientèle

Annexe II

Devis

(éléments indicatifs)

Annexe III

Cotisations

Mutualité Sociale Agricole

Annexe IV

Budget prévisionnel